

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire

« Assurer la croissance d'une industrie de la transformation agroalimentaire québécoise compétitive et rentable »

Juin 2007

CONFIDENTIEL

Objectifs

Ce document présente la vision de l'Alliance de la transformation agroalimentaire (ALTA) du Québec et vise à communiquer ses recommandations pour le gouvernement du Québec dans le cadre de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Ensemble, et avec l'appui du gouvernement du Québec, la transformation agroalimentaire souhaite :

- adapter la loi de la mise en marché;
- accroître notre viabilité financière;
- valoriser notre importance commerciale mais aussi notre leadership en environnement et sécurité alimentaire;
- assurer l'accès à une main-d'œuvre compétente et suffisante;
- maximiser nos capacités d'innovation;
- développer les marchés et compétences de commercialisation;
- aligner l'allocation des ressources gouvernementales à l'importance de l'industrie de la transformation agroalimentaire.

Environnement interne et externe

Importance de l'industrie

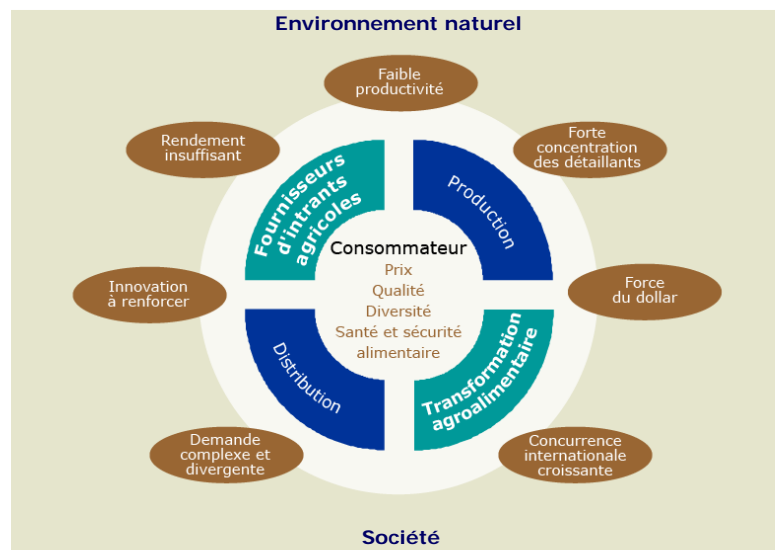
L'industrie de la transformation agroalimentaire est l'un des moteurs principaux de l'économie du Québec. Tout d'abord, elle participe très fortement aux expéditions manufacturières du Québec avec 19,5 milliards de dollars en 2005, soit 13 % du total du Québec. De plus, elle a généré 5,1 milliards de dollars de PIB en 2005, ce qui en fait le deuxième contributeur manufacturier du Québec. Ces résultats se traduisent en 74 600 emplois directs et 125 000 indirects en 2005, faisant de la transformation agroalimentaire le premier employeur manufacturier de la province.

Enfin, la transformation agroalimentaire est l'industrie manufacturière qui a la plus forte valeur ajoutée au Québec avec 7,3 milliards de dollars, assurant des contributions importantes au revenu du gouvernement provincial.

La transformation agroalimentaire couple son succès économique à un leadership environnemental et prône ainsi le respect des valeurs sociétales et environnementales.

Enjeux de l'industrie de la transformation agroalimentaire

Toutefois, le secteur agroalimentaire vit et vivra des changements majeurs liés à l'évolution des besoins des consommateurs, à la concentration de la production et de la distribution alimentaire et à l'essor des marques privées. De plus, la mondialisation des marchés est à l'origine d'une concurrence internationale grandissante, difficilement prévisible et diversifiée. Comme l'illustre le schéma suivant, 7 enjeux touchent toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur de l'agroalimentaire, incluant la transformation agroalimentaire en amont et en aval de la production :



Afin de surmonter ces défis et de pérenniser le bilan économique et social positif de la transformation agroalimentaire sur le long terme, l'industrie de la transformation agroalimentaire québécoise vise une approche basée sur la concertation et sur une approche des chaînes de valeur.

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire
(document confidentiel, version 11.06.2007)

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Vision et objectifs stratégiques

Vision

Assurer la croissance d'une industrie de la transformation agroalimentaire québécoise compétitive et rentable.

Valeur

La transformation agroalimentaire prône le respect des valeurs suivantes :

- Équité et équilibre dans le rapport des forces économiques
- Besoins du consommateur
- Croissance
- Innovation
- Rendement adéquat
- Environnement et société

Objectifs stratégiques de l'Alliance de la transformation agroalimentaire pour les prochaines années

Objectifs liés à l'importance de l'industrie

- Atteindre un équilibre de forces économiques avec la production et la distribution

Objectifs liés à la commercialisation

- Diversifier les marchés d'exportation : hausse des exportations de 3,2 à 4,5 milliards de dollars (+40 %) dont 50 % des exportations hors des États-Unis d'ici 2010
- Prioriser l'approche de chaînes de valeur : création d'au moins 10 chaînes de valeur par an
- Diminuer le nombre de rappels d'aliments en raison de dangers de santé de 31 en 2006 à 15 en 2008

Objectifs liés à l'innovation

- Stimuler les investissements en R-D : hausse du ratio des dépenses totales de R-D intra-muros sur les ventes des sociétés qui réalisent 50 % et plus de leurs dépenses de R-D au Québec de 0,3 % à 2 % d'ici 2010

Objectifs liés à la rentabilité

- Stimuler les investissements en immobilisations : 400 millions \$ par an
- Augmenter la productivité de 40 à 46 \$ de PIB réel par heure travaillée d'ici 2010 (+15 % en 3 ans)

Axes d'intervention

Les axes d'intervention prioritaires de la transformation agroalimentaire sont :

Objectifs prioritaires pour le secteur de la transformation agroalimentaire

- 1 Adapter la loi de la mise en marché
- 2 Accroître la viabilité financière de la transformation
- 3 Développer nos marchés et nos compétences de commercialisation
- 4 Maximiser nos capacités d'innovation
- 5 Valoriser notre leadership en environnement et sécurité alimentaire
- 6 Assurer l'accès à une main-d'œuvre suffisante et compétente
- 7 Aligner l'allocation des ressources et les politiques gouvernementales à l'importance et aux spécificités de l'industrie de la transformation agroalimentaire

Pour cela, la transformation agroalimentaire compte sur le soutien du gouvernement qui peut jouer un rôle de catalyseur par le biais de différents leviers :

- **Législation** : En termes de législation, le gouvernement provincial peut avoir une action directe sur les lois du Québec et ainsi émettre, moderniser, harmoniser ou abroger des lois afin de promouvoir des conditions d'affaires justes et équitables. De plus, le gouvernement provincial peut avoir une action indirecte et user de son influence au niveau fédéral pour que celui-ci émette, modernise, harmonise ou abroge des lois fédérales.
- **Concertation** : Le gouvernement peut encourager la concertation entre les différentes parties prenantes afin d'améliorer la communication dans l'industrie, de développer des solutions avantageuses pour toutes les parties et d'améliorer la coordination et la gestion des transversalités. Cela peut se faire par la mise en place de structures de concertation multi-paritaire par exemple.
- **Soutien et assistance** : Le gouvernement peut soutenir et assister l'industrie de la transformation agroalimentaire, et ce de façon non financière. Le soutien peut alors prendre la forme de programmes institutionnalisés, de conseils et d'accompagnement, de veille ou encore d'animation de l'industrie comme la mise en place d'événements de réseautage.

- **Financement** : Le financement peut être direct et indirect : le financement direct comprend les subventions et le financement indirect les mesures de fiscalité favorables aux transformateurs alimentaires comme les crédits impôts.

Conclusion

L'industrie de la transformation agroalimentaire compte sur le soutien du gouvernement provincial notamment par le biais des actions clés suivantes :

- Amorcer un processus d'adaptation et de revue de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche selon les principes d'équilibre des forces économiques, d'équité et de flexibilité.
- Assurer que les parts des portefeuilles d'investissement des sociétés gouvernementales et des fonds fiscalisés sont au moins à la hauteur de la contribution de l'industrie de la transformation agroalimentaire.
- Harmoniser les réglementations obligatoires au Québec d'abord au niveau fédéral, ensuite au niveau nord-américain (selon les normes d'équivalence) et finalement au niveau international (selon les normes de référence).
- Supporter la modernisation des équipements par le biais de la remise en place d'amortissement accéléré.
- Intégrer la transformation alimentaire dans la stratégie d'innovation québécoise à la mesure de son importance économique.
- Mettre en place un programme de soutien à la commercialisation d'envergure (environ 12-15 millions de dollars)
- Renforcer le rôle de TRANSAQ.

En retour, l'industrie de la transformation agroalimentaire continuera de contribuer concrètement au succès de l'économie québécoise par :

- une contribution significative au PIB du Québec;
- un nombre d'emplois croissant;
- des impôts substantiels versés au gouvernement;
- un apport important à l'environnement et à la santé.

1. Mise en marché efficace et ordonnée

« Adapter la loi de la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche » L.R.Q., chapitre M-35.1

Table des matières

Problématique	7
Positions	13
Sources d'information et experts consultés	14
Membres de l'Alliance de la transformation agroalimentaire	16

Problématique

Sommaire exécutif

En 1956, le gouvernement de Maurice Duplessis a défini le **cadre législatif** de la mise en marché en adoptant la **Loi sur la mise en marché de produits agricoles, alimentaires et de la pêche** (L.R.Q., chapitre M-35.1). Cette loi avait pour but de donner plus de pouvoir aux agriculteurs pour tâcher d'**équilibrer les forces entre les vendeurs (agriculteurs) et les acheteurs** qui étaient beaucoup moins nombreux. Le mandat de veiller à l'exécution de cet objectif a été confié à la Régie des Marchés Agricoles et Alimentaires du Québec. La Loi a été créée dans un contexte de mise en marché de **commodités** principalement.

Centrée sur la mise en marché collective, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche a permis aux producteurs agricoles la possibilité de **négoier collectivement toutes les conditions de mise en marché** de leurs produits. Le moyen privilégié et retenu fut et est encore la mise en marché de groupe, notamment par l'entremise de **plans conjoints** et de **coopératives**.

Aujourd'hui, 51 ans plus tard, le secteur agroalimentaire vit et vivra des **changements majeurs** liés notamment à la concentration de la production agricole et de la distribution alimentaire, à l'évolution des besoins des consommateurs et à la **mondialisation des marchés**, à l'origine d'une concurrence internationale grandissante, difficilement prévisible et diversifiée.

Dans ce nouveau contexte, cette Loi est encore importante mais largement déficiente pour répondre adéquatement aux besoins présents et futurs de l'industrie. **Il s'avère nécessaire d'adapter ce cadre législatif dans son contenu (la Loi) ainsi que dans son fonctionnement (la Régie). Il faut donc y inclure la reconnaissance officielle de l'importance des transformateurs, la flexibilité nécessaire à la compétition, l'équité dans le processus décisionnel et l'établissement et le maintien d'un équilibre dans les rapports de force entre tous les joueurs de la chaîne d'approvisionnement pour favoriser l'harmonie et par extension, une plus grande compétitivité.**

Le rapport des forces économiques a changé

Le rapport des forces économiques en présence au moment de la promulgation de la Loi a grandement évolué. En effet, le nombre d'exploitations agricoles est passé de plus de 50 000 unités au début des années 1960 à moins de 27 000 en 2006. Par contre, le nombre d'établissements à la transformation alimentaire a augmenté au cours de la même période, passant d'environ 700 unités à 1 500.

Ce rapport des forces en présence ne s'est pas modifié uniquement que par l'évolution du nombre des intervenants, mais également par les moyens de mise en marché des produits agricoles priorisés, dont les plans conjoints principalement. Les mécanismes de regroupement des producteurs ont créé des monopoles de ventes dont le principal impact fut la hausse des prix des produits agricoles payés par les transformateurs, générant une hausse des recettes monétaires agricoles d'un facteur de 2,3 pour la période concernée. Pour les producteurs, ce résultat est très positif et montre bien que le rapport de force les a favorisés. Pour les transformateurs, qui eux, ont vu la structure industrielle devenir de plus en plus atomistique, donc plus concurrentielle, la situation s'est plutôt corsée.

Depuis les 20 dernières années, avec l'avènement des plans conjoints et quoique très variable d'une denrée à l'autre, il y a eu un rapport de force économique et politique qui a favorisé les producteurs. Cependant, les transformateurs ont développé un rapport de force commercial en répondant davantage aux besoins des consommateurs. Cette réponse

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Mise en marché efficace et ordonnée (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

La loi sur la mise en marché a permis aux producteurs agricoles de négocier collectivement toutes les conditions de mise en marché

favorable aux attentes des marchés ne leur a cependant pas procuré plus de reconnaissance de leur importance stratégique, ni d'avantages concurrentiels, ni de pouvoir économique, ni de pouvoir de négociation.

Plus particulièrement, selon les transformateurs, ce **déséquilibre des forces entraîne des conséquences dont :**

- **Une faible reconnaissance de l'importance des transformateurs industriels à tous les niveaux et sa cause principale est sa carence** dans la Loi sur la mise en marché ;
- **Un manque de flexibilité des outils de commercialisation** (plans conjoints, offices) ; les transformateurs déplorent que **la mise en marché collective pénalise la flexibilité de commercialisation (réponse rapide aux consommateurs)** et rend difficile l'utilisation de moyens d'adaptation aux besoins changeants des consommateurs, par exemple, l'approche des chaînes de valeur, qui est actuellement peu développée au Québec. Parallèlement, dans de nombreux pays, les secteurs alimentaires sont en train de créer des réseaux alimentaires basés sur **l'approche des chaînes de valeur**. Ce manque de flexibilité rend le secteur de la transformation alimentaire très vulnérable à la compétition qui applique un contrôle sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement. L'exemple de WalMart est très éloquent. Ce manque de flexibilité réduit également la marge de manœuvre des transformateurs dans les négociations sur l'accès à la tablette des grands distributeurs. Leur capacité de payer les conditions du « trade » deviennent très réduites dans les marchés de masse.

Un déséquilibre décisionnel évident et un manque d'équité(RMAAQ)

Il y a également un manque d'équilibre décisionnel qui donne l'impression d'un manque d'équité (par exemple au niveau des décisions de la Régie).

La Loi pourrait grandement contribuer à améliorer la compétitivité de toutes les filières au Québec si elle visait de façon active la mise en œuvre de tous les moyens pour s'assurer d'un équilibre décisionnel de la Régie. Par exemple, le nombre de régisseurs devrait refléter l'importance économique des acteurs (producteurs, transformateurs, consommateurs, autres).

De plus, le processus de sélection des régisseurs devrait être plus transparent et plus ouvert de manière à mieux répondre à l'objectif d'équité. A l'heure actuelle, le processus est ésothérique et aucun transformateur du Québec ne fait partie des initiés.

La possibilité de faire appel sur le contenu des décisions de la Régie représente une autre adaptation nécessaire pour équilibrer les forces économiques et politiques, autrement, seules les erreurs de droit sont admises et le processus est extrêmement coûteux ou une révision par le ministre ou le Conseil des ministres, ce qui favorise les membres de l'UPA au détriment de tous les autres groupes. Plusieurs régies et commissions québécoises comportent des modalités permettant la révision de leurs décisions par le biais d'un recours en appel au **Tribunal administratif du Québec** (TAQ) :

- Régie de l'assurance maladie du Québec (Révision : article 18.1),
- Régie des alcools, des courses et des jeux (Révision et révocation : article 43),
- Régie des rentes du Québec (Révision : article 186).

A tort ou à raison, les transformateurs du Québec ne considèrent pas que la Régie prend des décisions équitables en raison de la Loi qui lui confère son mandat.

Les décisions de la RMAAQ devraient donc être soumises au Tribunal administratif du Québec (TAQ) plutôt qu'aux instances politiques lorsque des parties font un recours. En effet, le TAQ a pour fonction, dans les cas et limites fixés

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Mise en marché efficace et ordonnée (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Enjeu 1 : Le déséquilibre des forces économiques se traduit par une faible reconnaissance des transformateurs dans la Loi, un manque de flexibilité des outils de commercialisation et un manque d'équilibre décisionnel

Le nombre de régisseurs devrait refléter l'importance économique des acteurs

Enjeu 2 : Les transformateurs ont une perception d'un manque de neutralité dans les procédures d'appel sur les décisions de la Régie

par la Loi, de décider des recours exercés à l'encontre des décisions rendues par l'administration publique (ministères, régies, commissions).

Ce mode de fonctionnement même si le système n'est pas parfaitement identique, permet à long terme, une meilleure harmonie et un climat d'affaire plus équilibré et plus productif entre producteurs et transformateurs. Nous soumettons dans les autres provinces canadiennes, par exemple :

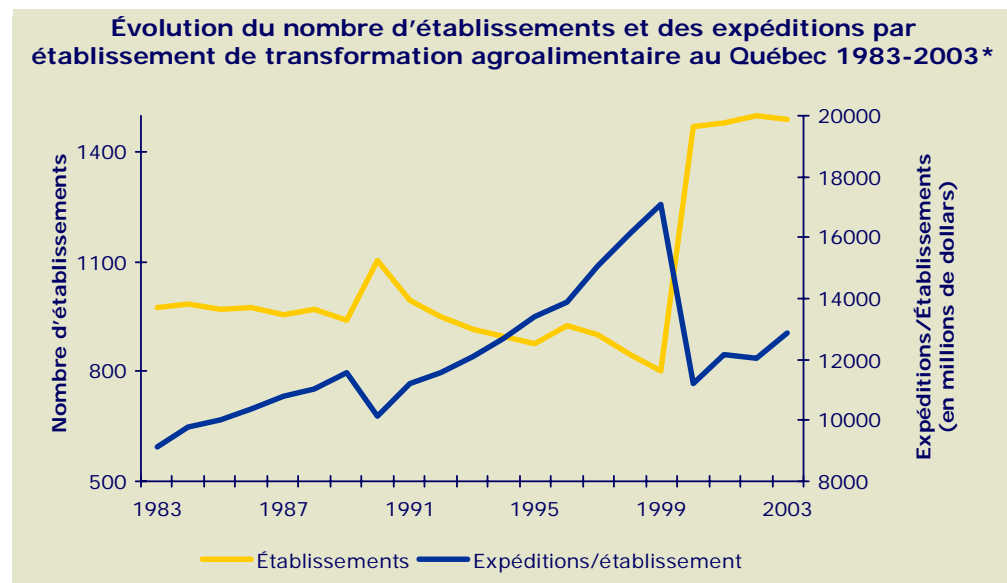
- En Ontario : les décisions de la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario (l'équivalent de la Régie) peuvent être soumises à une demande en appel devant le Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales.
- En Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique : les décisions de *Nova Scotia Natural Products Marketing Council* et de *British Columbia Farm Industry Review Board* peuvent être soumises à une demande en appel devant les Cours Suprêmes de Nouvelle-Écosse et de Colombie-Britannique.
- En Saskatchewan : les décisions de *Saskatchewan Agri-Food Council* peuvent être soumises à une demande en appel au cours des 45 jours suivants la remise de la décision devant la Cours de Queen's Bench de Saskatchewan's.

Ces exemples, quoiqu'émanant de systèmes politiques et judiciaires qui ne sont pas identiques, permettent d'illustrer que divers moyens existent pour favoriser non seulement l'équité mais aussi, l'apparence d'équité.

Importance commerciale des transformateurs

Depuis les années 1960, le Québec a connu un accroissement important du nombre d'établissements en transformation alimentaire, qui **est passé de 977 en 1983 à 1 490 en 2003**. Malgré d'importantes modifications conceptuelles et méthodologiques apportées en 2000 à l'Enquête annuelle des manufactures (EAM), qui ont augmenté le nombre d'établissements non inclus auparavant, il s'agit d'une augmentation significative du nombre de transformateurs achetant de la matière première. La concurrence pour l'achat des intrants est donc devenue beaucoup plus intensive.

Le nombre des transformateurs est passé de 977 en 1983 à 1 490 établissements en 2003

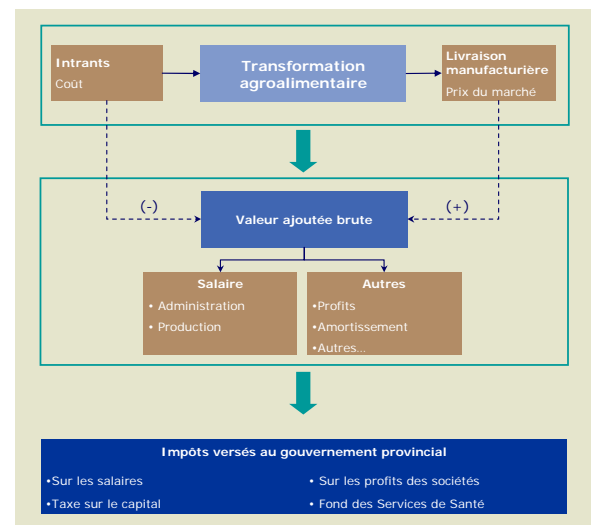
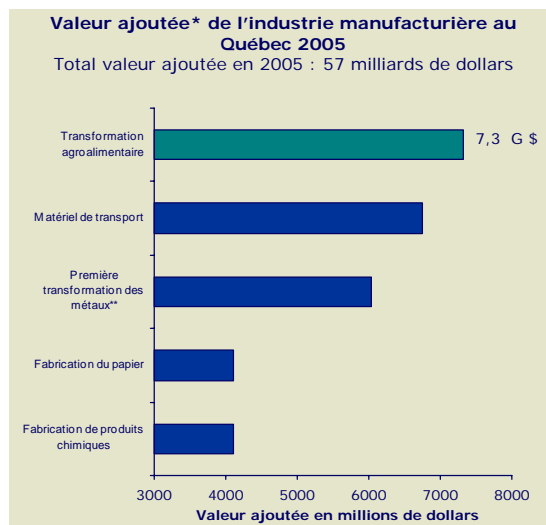


Source : Statistique Canada, CANSIM 301-0001 et 301-0003

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Mise en marché efficace et ordonnée (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Au Québec, la production agricole est très liée à l'industrie québécoise de la transformation. **Environ 73 % des recettes agricoles proviennent directement de la vente aux transformateurs**, tandis que 8 % proviennent des ventes de produits frais au réseau de distribution. Les secteurs du lait, de la viande, de l'alimentation animale et des fruits et légumes sont les plus liés à la production agricole. C'est ce groupe qui représente environ la moitié des emplois de l'industrie et où se concentre la plupart des coopératives. **La production agricole est donc largement transformée au Québec, ce qui n'est pas le cas dans le reste du Canada, où seulement 43 % des recettes en provenance du marché proviennent de la vente aux transformateurs.**

Par ailleurs, l'industrie de la transformation agroalimentaire est devenue un **secteur à valeur ajoutée**. Comme l'indique le graphique suivant, la transformation agroalimentaire est le secteur manufacturier qui a le plus de valeur ajoutée au Québec, soit 7,3 milliards de dollars en 2005.



*Valeur ajoutée manufacturière : correspond à la valeur des expéditions de produits de propre fabrication en tenant compte de la variation nette des stocks de produits en cours de fabrication et de produits finis, moins le coût des matières et fournitures utilisées et le coût du combustible et de l'électricité consommés ainsi que les montants versés à d'autres pour du travail à forfait.

**Première transformation des métaux (SCIAN 331)

Source : Institut de la statistique du Québec

Compte tenu de leur importance commerciale, les transformateurs constituent un noyau essentiel de l'agroalimentaire québécois.

Mondialisation et ouverture des marchés

La mondialisation se poursuit et a pour conséquences une **concurrence internationale croissante** et des **coûts de matières premières pour les aliments transformés en baisse**. Les pays comme le Mexique, le Chili, le Brésil et la Chine occupent déjà de plus en plus de place dans les échanges internationaux.

De plus, **les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) représentent actuellement une menace importante** pour les transformateurs. Les coûts d'approvisionnement en matières agricoles deviennent un enjeu important pour garantir une compétitivité à moyen et long terme des transformateurs. Pour contrer les risques associés, il faudra donc avoir plus de flexibilité dans les conditions d'approvisionnement des intrants agricoles domestiques. Les transformateurs québécois souhaitent contribuer aux débats sur la recherche de plus grandes efficacités et de compétitivité au niveau de la production sans se faire entraîner dans un débat et dans des paradigmes manichéistes, car ce sont toutes les filières ensemble qui pourront survivre ou périr à l'avenir.

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire : Mise en marché efficace et ordonnée (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

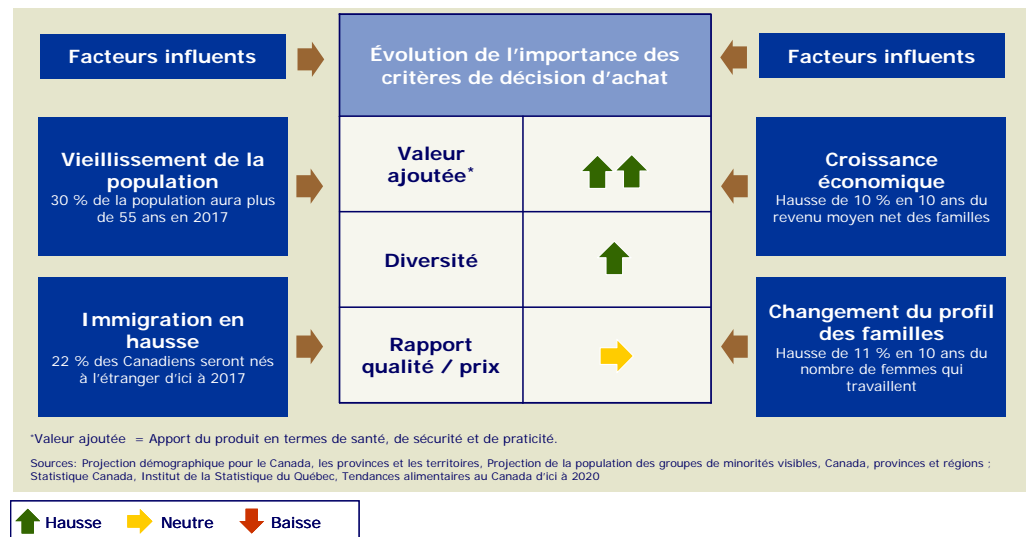
L'industrie de la transformation agroalimentaire est devenue un secteur à valeur ajoutée

Les pays en voie de développement offrent une matière première moins chère

Besoin des consommateurs

Les besoins des consommateurs évoluent en faveur des produits différenciés et à forte valeur ajoutée (ex. : produits bio, omega 3, sans lactose, produits santé et enrichis) **au détriment des commodités, quoiqu'il y aura toujours une place prédominante pour les produits de masse.** Comme l'indique le modèle suivant, le vieillissement de la population et la hausse des revenus vont influencer les critères d'achat du consommateur. De ce fait, l'ajustement rapide à une demande du consommateur de plus en plus complexe et divergente est un facteur clé de succès. Afin de saisir rapidement les nouvelles opportunités et d'être compétitifs sur les marchés nationaux et internationaux, les transformateurs agroalimentaires devront favoriser davantage l'innovation par le biais d'alliances stratégiques, dont l'approche des chaînes de valeur. Cette approche devient extrêmement pertinente puisqu'elle permet de capter le plus rapidement possible et avec le plus de flexibilité possible la plus valeur des marchés.

Le consommateur favorise les produits différenciés et à forte valeur ajoutée au détriment des commodités



Concentration de la distribution

Le marché de détail des produits transformés au Québec est l'un des plus concentrés au monde avec 4 compagnies détenant environ 90 % du marché (Loblaw's, Metro, Sobeys, Costco). Tout comme la concentration des vendeurs, ce phénomène redéfinit profondément le rapport des forces économiques dans l'industrie agroalimentaire au Québec et se traduit notamment par une pression à la baisse sur les prix des transformateurs et un déséquilibre des forces économiques. Cela ne s'améliora pas avec la concurrence internationale accrue.

En 2007, les transformateurs québécois se sentent coincés entre des monopoles de vente qui détiennent une force politique imposante et une force économique impressionnante et des oligopoles d'achat qui dictent toutes les conditions pour leurs fournisseurs.

En somme, ces 51 dernières années, l'évolution de l'environnement externe de la transformation agroalimentaire a été forte et indiscutable et l'industrie doit s'adapter aux changements de son milieu. Or, et ce malgré quelques évolutions, **l'application de la Loi** par le biais de ses outils (plans conjoints, agences de vente et la Régie) **n'a pas évolué au même rythme** que les conditions du marché agroalimentaire au Québec et dans le monde. Sans une **adaptation par le biais d'une nouvelle révision** de la loi et de ses outils, basée sur les principes d'équilibre des forces économiques, d'équité et de flexibilité,

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Mise en marché efficace et ordonnée (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

le secteur agroalimentaire québécois aura des difficultés à satisfaire et à protéger les marchés domestiques et internationaux.

En conclusion, le gouvernement devrait favoriser une solution « *gagnant-gagnant* » visant un avantage compétitif pour augmenter les recettes totales du secteur agroalimentaire. Cette solution devrait être basée sur **le principe d'équilibre des forces économiques et commerciales entre les vendeurs et les acheteurs** (incluant les transformateurs individuels) sans lequel l'industrie québécoise ne pourra se développer au rythme que lui impose la concurrence externe. Grâce à une telle révision, les transformateurs et les producteurs auraient plus de **flexibilité dans la mise en marché des produits innovants** et une **meilleure vitesse d'adaptation aux besoins du consommateur et à la mondialisation**.

Positions

Enjeux

- Besoin d'adaptation du cadre législatif de la mise en marché des produits agricoles et alimentaires aux conditions imprévisibles d'un marché mondial et des besoins changeants du consommateur.
- Le cadre législatif ne confère pas un mandat à la Régie d'assurer l'équilibre dans la dynamique de la mise en marché des produits agroalimentaire :
 - Reconnaissance des transformateurs dans la Loi;
 - Manque de flexibilité des outils de commercialisation ;
 - L'approche de commercialisation par le biais des chaînes de valeur alimentaires est difficile ;
 - Déséquilibre du pouvoir décisionnel au niveau de la composition de régisseurs.
 - Manque de neutralité dans les procédures d'appel sur les décisions de la Régie.

Positions	Interventions possibles du gouvernement provincial			
	Législation	Concertation	Soutien et assistance	Financement
<p>1.1 Adapter la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche selon les principes d'équilibre des forces économiques, d'équité et de flexibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Que la Loi reconnaisse enfin les autres membres de l'industrie agroalimentaire, particulièrement les transformateurs, ainsi que leur importance dans la mise en marché ordonnée et efficace. – Que la Loi reconnaisse l'importance de l'établissement d'un équilibre des forces dans les industries qu'elle vise et qu'elle confère un tel mandat à la Régie en appliquant par exemple une gestion partagée des mécanismes de mise en marché de groupe (producteurs et transformateurs en amont et en aval). – Que la composition des régisseurs de la Régie reflète adéquatement l'importance des différentes parties prenantes de l'agroalimentaire et que le processus de nomination des régisseurs soit d'une grande transparence. – Que le contenu de toutes les décisions puisse être porté en appel au Tribunal administratif du Québec ou toute autre instance jugée opportune comme c'est le cas pour d'autres tribunaux administratifs et dans d'autres provinces. – Que les motifs des décisions de la Régie devraient être explicites et sans équivoques. 	●	●		

Sources d'information et experts consultés

Documents consultés	
Document	Année
Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, Pierre Labrecque	2006
CRIA, Évolution comparée du secteur agricole québécoise à l'aube du XXIe siècle,	2000
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Base de données PriceSTAT	2006
MAPAQ, Roger Lamontagne, Avant que le sirop ne verse dans le folklore (Forêts de chez nous)	2002
FDTA, Josée Vincelette, Optimisation de la chaîne de valeur dans la filière porcine québécoise : Analyse comparative des modèles hollandais, anglais et québécois	2006
MAPAQ, Industrie bioalimentaire au Québec : Bilan 2005	2006
Régie des marchés agricoles et alimentaires, Arbitrage portant sur les règles d'approvisionnement du lait aux usines laitières au cours de la période des Fêtes	2004
Valotech Inc., Bilan scientifique et technologique : La filière bioalimentaire	2005
Agriculture et agroalimentaire Canada, Richelle Fortin, Présentation dans le cadre du Colloque bœuf de la Chaudière-Appalaches : Les enjeux du commerce international du bœuf	2000
Régie des marchés agricoles et alimentaires, Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec	2006
Recommandation au groupe de travail de l'Alliance des transformateurs : Mise en marché	2006
MAPAQ, Communiqué de presse : La Ministre Gauthier demande la conclusion d'un accord bilatéral avec le gouvernement fédéral concernant le redressement de l'industrie bovine	2004
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, Rapport de gestion	2005-06
Bureau de la concurrence, La Loi sur la concurrence, site Web	2006
Distribution Corneau Cantin, site Web (http://www.corneaucantin.com)	2006
MAPAQ, BioClips, Le profil des consommateurs québécois	2006
Canadian Organic Growers, Site web	2005
Institut de la Statistique du Québec, Base de données	2006
Statistique Canada, CANSIM 301-0001 et 301-0003 et Statistiques économiques agricoles	2006
L'Agroindustriel, bulletin de la cellule d'intelligence économique : « État d'avancement des négociations à l'OMC ».	Avril 2006
Sites web : Nova Scotia Natural Products Marketing Council, British Columbia Farm Industry Review Board, Alberta Agricultural Products Marketing Council, Saskatchewan Agri-Food Council	2006

Experts consultés	
Organisme	Nom
Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation, Université Laval	Maurice Doyon
Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation	Michel Pitre
Fonds de développement de la transformation alimentaire (FDTA)	Claude M. Gauthier
Union des producteurs agricoles	Linda Poirier
Fédération des œufs de consommation	Louise Robitaille
Nova Scotia Department of Agriculture, Natural Products Marketing Council	Dave W. Livingstone

Membres de l'Alliance de la transformation agroalimentaire

Organismes	Représentant
Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ)	Jacques Boulanger, Président du Conseil de direction
Conseil de la boulangerie du Québec (CBQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Sylvie Cloutier, Vice-présidente Communication et Affaires publiques
Association Québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)	Yvan Lacroix, PDG
Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ)	Pierre Nadeau, PDG
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Jacques Légaré, PDG
Coopérative Fédérée du Québec (Montréal)	Paul Noiseux, Chef des finances
Conseil des viandes du Canada, section Québec (CVQ)	Sylvain Fournaise, Président

2. Finance et fiscalité

«Accroître la viabilité financière de la transformation agroalimentaire»

Table des matières

Problématique	17
Positions	28
Sources d'information et experts consultés	29
Membres de l'Alliance de la transformation agroalimentaire	31

Problématique

Sommaire exécutif

L'industrie de la transformation agroalimentaire est l'un des moteurs importants de l'économie québécoise :

- **1er expéditeur manufacturier au Québec** avec plus de 13 % des expéditions manufacturières en 2005;
- **1er employeur manufacturier** avec 74 600 emplois directs et 125 000 d'emplois indirects;
- **1er secteur manufacturier en termes de valeur ajoutée** avec 7,3 milliards de dollars
- **2e secteur manufacturier** avec 5,1 milliards de dollars de PIB;
- **Contribution significative à l'environnement et à la société**, notamment par la salubrité et la sécurité alimentaire, la revitalisation de produits et les systèmes de récupération.

Néanmoins, la **rentabilité du secteur est actuellement menacée** par plusieurs facteurs dont la **mondialisation**, l'**appréciation du dollar** canadien et la **concentration de la distribution**. De plus, les **marges nettes** des transformateurs québécois demeurent **inférieures** à celles des entreprises de l'Ontario et des États-Unis, ce qui est le résultat, entre autres, d'un **retard de productivité**. Les **investissements en immobilisations** quant à eux, **décroissent** depuis 2001, ce qui est un signe inquiétant pour l'avenir de l'industrie.

Parallèlement, le financement des **sociétés gouvernementales de financement** allouées à la transformation (ex. : SGF Soquia, Investissement Québec) ne représentent pas la part de l'industrie dans l'économie du Québec, c'est-à-dire 4-8 % du portefeuille d'investissement comparativement à 13,6 % des expéditions manufacturières.

De plus, il existe des sociétés en capital de risque qui ne répondent que partiellement à la demande des entreprises en transformation agroalimentaire. En effet, un nombre important de PME ont un bon potentiel de croissance, mais insuffisant pour intéresser les sociétés en capital de risque. Cela est dû à **une dichotomie entre les taux de rendement des capitaux propres acceptables par les sociétés en capital de risque** (minimum de 17 %) et les taux offerts par ces PME (maximum de 15 %) en transformation agroalimentaire. Il serait donc primordial d'aligner les aides de financement en revoyant les critères de rendement de certains fonds à la baisse, en créant des fonds de capital de risque dédiés aux PME de la transformations agroalimentaire et en mettant en place des programmes spécifiques pour intéresser des investisseurs privés à l'agroalimentaire.

Finalement, la **fiscalité québécoise se doit d'être améliorée** en éliminant la taxe sur le capital et en réintroduisant l'amortissement accéléré spécifique à la transformation agroalimentaire afin de renforcer les incitatifs d'investissement pour les entreprises.

Retombées économiques de l'industrie de la transformation agroalimentaire

La transformation agroalimentaire est le plus important secteur manufacturier en termes d'expéditions

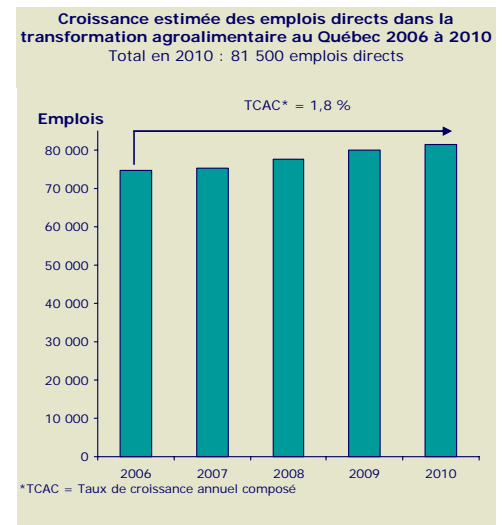
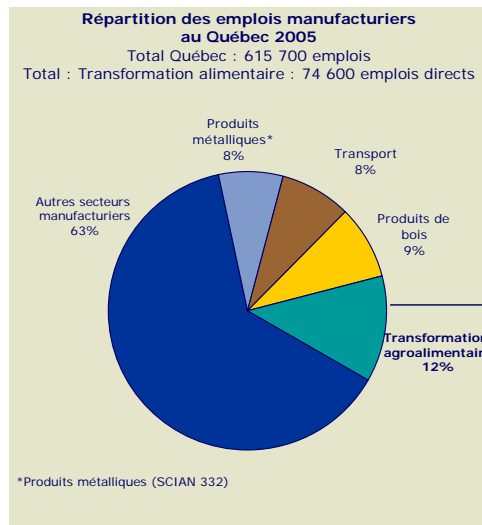
La transformation agroalimentaire génère des retombées économiques majeures pour le gouvernement provincial. Premièrement, ce secteur est **le plus important expéditeur manufacturier du Québec avec 19,5 milliards de dollars de livraisons**, qui croissent à un taux annuel moyen de 2,2 % depuis 5 ans selon les données de 2005. Ainsi, les expéditions du secteur de la transformation agroalimentaire constituent plus de 13,6 % de la valeur totale des expéditions manufacturières du Québec.

L'industrie de la transformation agroalimentaire est le deuxième plus important secteur manufacturier québécois générant plus de 5,1 milliards de dollars de PIB en 2005

Deuxièmement, l'industrie de la transformation agroalimentaire a généré plus de 5,1 milliards de dollars de PIB en 2005, ce qui représentait 11 % du PIB réel de l'industrie manufacturière québécoise. Il s'agit donc du **deuxième plus important secteur manufacturier québécois en termes de PIB**, après le secteur de première transformation des métaux et fabrication des produits métalliques.

Troisièmement, cette industrie est **le premier employeur du secteur manufacturier au Québec, avec 74 600 emplois directs en 2005 en plus des 125 000 emplois indirects**. Dans les prochaines années, Emploi-Québec prévoit que l'emploi dans la transformation agroalimentaire continuera sa croissance à un rythme de 1,8 % par an, ce qui représente la croissance la plus rapide dans le secteur de fabrication des biens non durables. Le secteur de la transformation agroalimentaire pourrait donc maintenir sa position de premier employeur manufacturier au Québec, suivi par le secteur des produits de bois et du transport.

L'industrie de la transformation agroalimentaire est le premier employeur du secteur manufacturier au Québec générant 74 600 emplois directs et 125 000 emplois indirects



Source : Emploi-Québec : Le marché du travail et l'emploi sectoriel au Québec 2006-2010

La transformation agroalimentaire génère le plus de valeur ajoutée de tous secteurs manufacturiers

Finalement, la transformation agroalimentaire est le secteur manufacturier qui génère **le plus de valeur ajoutée avec 7,3 milliards de dollars en 2005**, selon l'Institut de la statistique du Québec.

- La valeur ajoutée manufacturière correspond à la valeur des expéditions de produits de propre fabrication en tenant compte de la variation nette des stocks de produits en cours de fabrication et de produits finis, moins le coût des matières et fournitures utilisées et le coût du combustible et de l'électricité consommés ainsi que les montants versés à d'autres pour du travail à forfait.

En somme, l'industrie de la transformation agroalimentaire est l'un des moteurs les plus importants de l'économie québécoise. Toutefois, la transformation agroalimentaire fait face à des enjeux majeurs ayant un impact direct sur la

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire : Finance et fiscalité (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

rentabilité des entreprises et sur l'attractivité pour les investisseurs publics et privés.

Rentabilité des entreprises en transformation agroalimentaire

La rentabilité des entreprises, mesurée notamment par les marges bénéficiaires, illustre leur capacité à générer du rendement. Deux facteurs externes ont eu un **impact majeur sur la rentabilité** des transformateurs québécois et sur leurs marges au cours des dernières années : **la valeur du dollar canadien** et la **concentration de la distribution**.

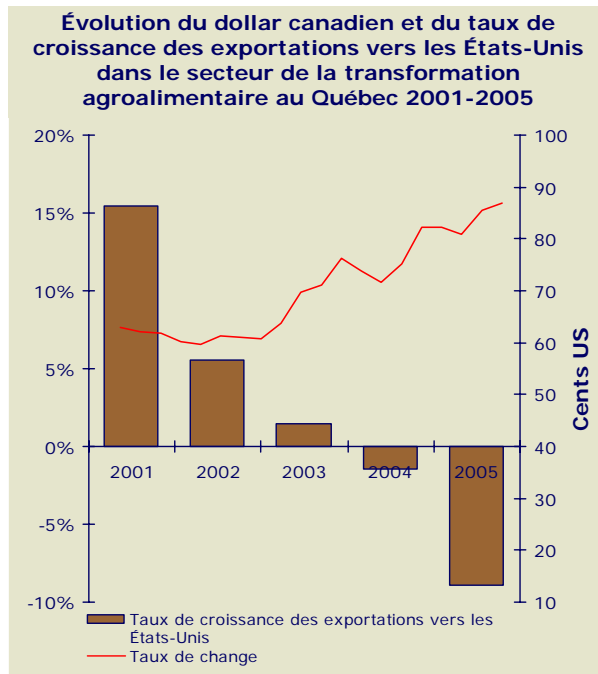
Depuis janvier 2003, la valeur du dollar canadien a augmenté de près de 40 %, à près de 85 cents US au 2 février 2007 et ne cesse d'augmenter depuis. Selon le Conference Board of Canada, les profits du secteur de la transformation agroalimentaire ont chuté de 20 % au cours de l'année 2005 à **leur plus bas niveau depuis 1998**, et ce, en grande partie à cause de la **hausse du dollar** qui a freiné les exportations. La légère hausse de profits de 2,6 % en 2006 n'a pas permis de recouvrir le terrain perdu en 2005.

Ainsi, la hausse du dollar canadien, de même que la forte concurrence de la Chine, ont eu un impact considérable sur la capacité du Québec à exporter ses produits et services sur le marché international. Cette réalité a touché particulièrement le secteur de la transformation agroalimentaire. En effet, **les exportations vers les États-Unis, qui représentaient 64 % des exportations québécoises en 2005, démontrent une décroissance significative depuis 2003**. En 2005 seulement, ces exportations ont chuté de près de 10 % par rapport à l'année 2004.

En 2005, les profits des entreprises agroalimentaires canadiennes sont tombés à leur plus bas niveau depuis 1998 et ce, en grande partie à cause de l'appréciation du dollar canadien

Les exportations québécoises vers les États-Unis démontrent une décroissance de près de 10 % en 2005

Les grandes entreprises ont subi une réduction drastique de leurs bénéfices nets des exportations



Source : MAPAQ, Activité bioalimentaire au Québec 2005; Statistique Canada, Commerce international de marchandises du Canada et Industrie Canada (Stratégis).

L'appréciation du dollar a freiné les exportations non seulement pour les PME en agroalimentaire, mais aussi pour de grandes entreprises québécoises qui ont vu leurs revenus d'exportations chuter :

- Les récentes difficultés de la société Olymel peuvent être partiellement attribuées à la rapide variation de la valeur du dollar canadien qui a eu pour effet de réduire de façon importante les marges brutes provenant de l'exportation, selon la Coop fédérée. Ces difficultés sont ressenties par

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Finance et fiscalité (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

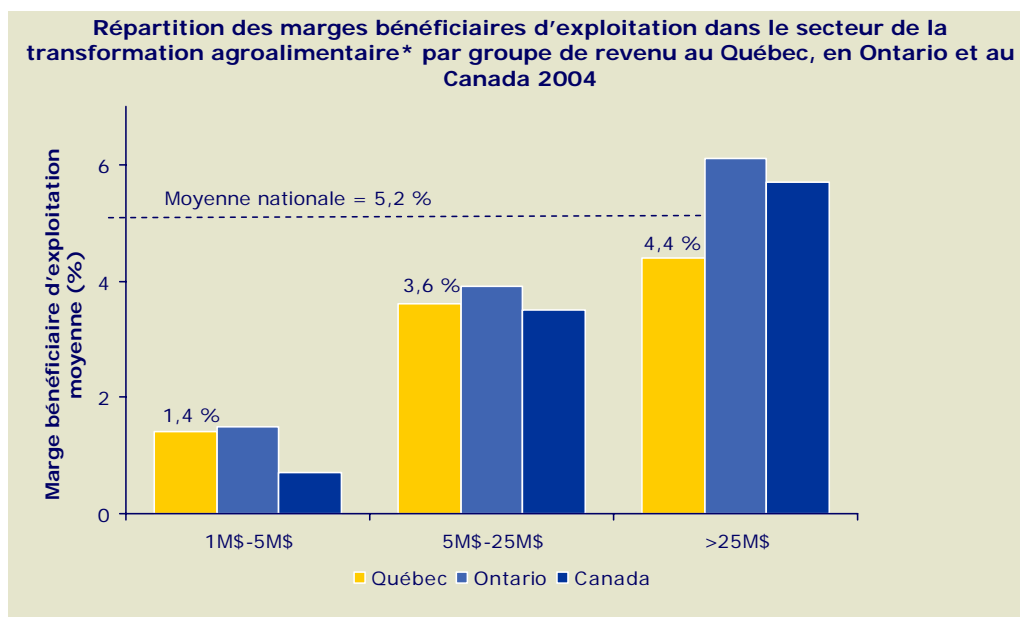
La concentration de la distribution alimentaire fait pression sur les prix des transformateurs

l'ensemble du secteur agroalimentaire car le secteur porcin est la plus grande source d'exportation au Québec avec 27,8 % des exportations bioalimentaires en 2004 (Source : MAPAQ).

La concentration de la distribution est un deuxième facteur ayant un impact important sur la rentabilité des transformateurs. Comme environ 90 % du marché des détaillants alimentaires au Québec étaient détenus par quatre gros détaillants en 2004, soit Métro et A&P, Loblaw's, Costco et Sobeys, leur **pression sur les prix des fournisseurs est aussi très significative**. Conséquemment, la rentabilité des transformateurs alimentaires québécois est négativement affectée, compte tenu de la pression sur les coûts et sur les prix de vente.

Bien que l'appréciation du dollar canadien et la pression sur les prix aient poussé les transformateurs québécois à réduire relativement leurs coûts de fabrication et à améliorer relativement leur productivité, leurs **marges nettes demeurent toujours inférieures à celles de l'Ontario et du reste de Canada**.

La marge nette des transformateurs québécois demeure toujours inférieure à celle de l'Ontario et du reste de Canada



*Inclut les codes NAICS 311 et 31211 (Fabrication des aliments et de boissons gazeuses)

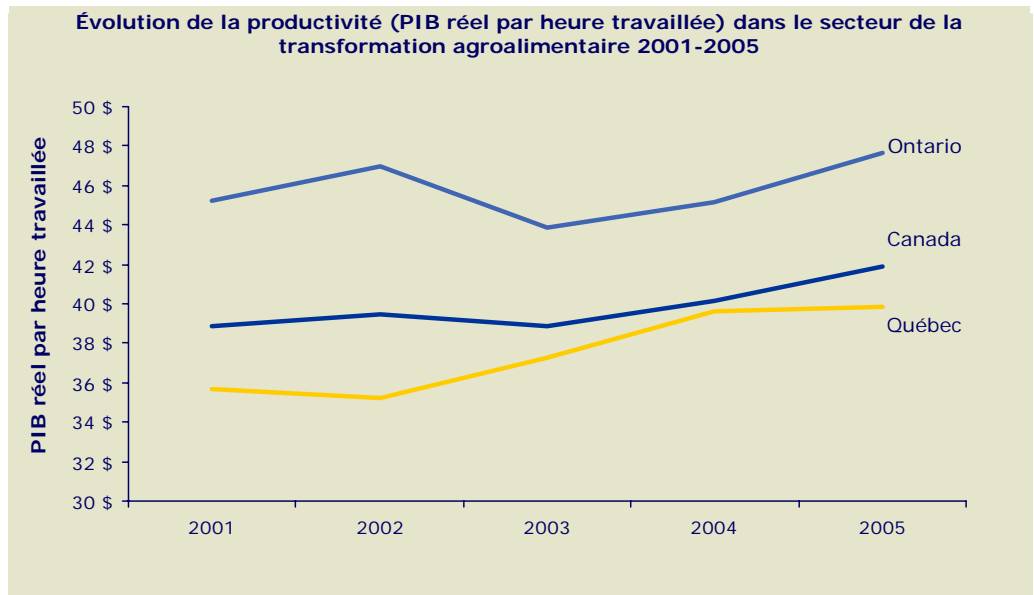
**L'information est tirée de la base de données annuelle (Statistiques financières et fiscales des entreprises) de Statistique Canada et représente les données moyennes pour toutes les entreprises. Les estimés proviennent de plusieurs sources de données administratives et enquêtes lesquelles contiennent divers niveaux d'imputation pour les non répondants.

Source : Statistique Canada, Compilation spéciale, Statistiques financières et fiscales des entreprises

La transformation agroalimentaire au Québec accuse un retard de productivité de 16,3 % par rapport à l'Ontario

La marge nette des transformateurs se doit d'être améliorée, entre autres par une meilleure productivité, ce qui impliquerait des investissements substantiels en équipements, en machineries et en technologie.

En effet, en mesurant la productivité comme étant le PIB réel par heure travaillée, la transformation agroalimentaire au Québec accuse un sérieux retard par rapport à l'Ontario et au Canada : 39,88 dollars au Québec par rapport à 41,86 dollars au Canada et 47,63 dollars en Ontario en 2005 selon Statistique Canada, soit près de 16,3 % de moins au Québec comparativement à l'Ontario.



Source : Statistique Canada CANSIM 383-0010 et Système des comptes économiques nationaux

Ce retard en termes de productivité peut s'expliquer par un niveau d'investissement insuffisant qui découle notamment d'un manque de financement disponible pour le secteur.

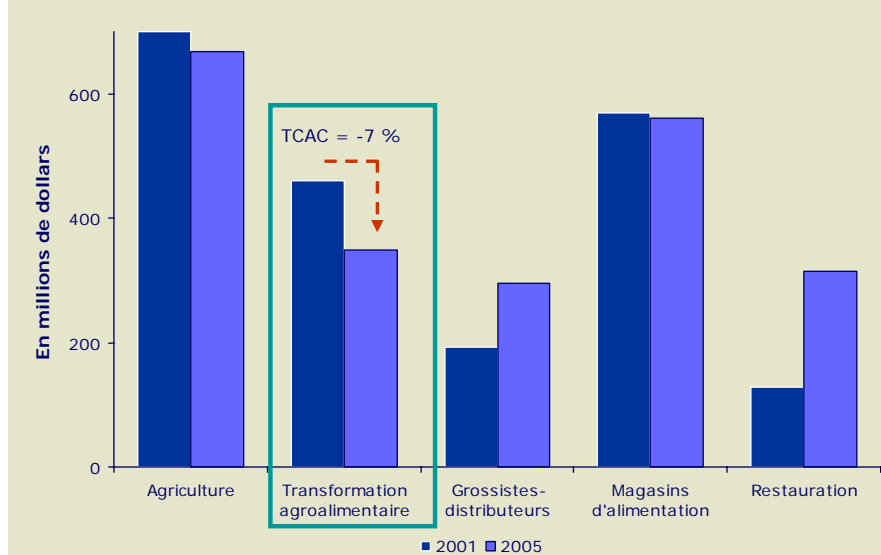
En effet, **le secteur de la transformation a démontré une forte décroissance de ses investissements en immobilisations depuis 2001**, soit -7 % en moyenne par an, alors qu'ils sont restés stables ou ont crû dans les autres secteurs agroalimentaires.

Société

Les investissements en immobilisations dans le secteur de la transformation sont en baisse depuis 2001 de 7 % en moyenne par an

Évolution des dépenses en immobilisations dans l'agroalimentaire au Québec 2001 à 2005

Total en agroalimentaire en 2005 : 2,1 milliards de dollars
Total en transformation agroalimentaire en 2005 : 348 millions de dollars



Source : Bottin statistique alimentaire au Québec, 2006; CANSIM 029-0005, 2 août 2006

Par ailleurs, lors du « **Rendez-vous des décideurs** » tenu à Québec en 1999, l'objectif fixé en termes d'investissements dans le plan d'action 1998-2005 était de

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire : Finance et fiscalité (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Il y a un besoin accru d'investissement pour améliorer la productivité et soutenir la rentabilité dans le secteur de la transformation alimentaire

400 millions de dollars par an pour la période 2000 à 2005 pour la transformation agroalimentaire. Or, en 2005, les investissements se sont avérés être de 348 millions de dollars, soit un manque de 52 millions de dollars par rapport à l'objectif établi.

Les transformateurs ont donc besoin d'investissements majeurs en équipements et en machineries permettant à long terme de compenser le retard de productivité et d'assurer la rentabilité.

Financement disponible par les sociétés gouvernementales de financement

Les sociétés comme la SGF-Soquia et Investissement Québec (IQ) constituent deux des principaux outils de financement gouvernementaux en capital-actions, en prêts et garantis de prêts. Bien que **la transformation agroalimentaire représente plus de 13 % de la valeur totale des expéditions du secteur manufacturier québécois**, la proportion des investissements des sociétés gouvernementales est inférieure à ce pourcentage :

Sociétés de financement gouvernementales	Part du portefeuille dans la transformation alimentaire
SGF-Soquia (secteur agroalimentaire en 2005)	8 %
Investissement-Québec (2005-2006)	4,1 %

Source : Rapport Annuel 2005 SGF-Soquia, Rapport Annuel 2005-2006 Investissement-Québec.

Sans investissements plus importants des sociétés gouvernementales de financement, le secteur de la transformation agroalimentaire ne pourra pas se positionner en tête de la concurrence canadienne et internationale.

Afin de soutenir le développement des entreprises de transformation agroalimentaire, le gouvernement provincial pourrait jouer un rôle de catalyseur en améliorant l'accès au capital en utilisant ces deux leviers financiers :

- Le Groupe Agroalimentaire de la SGF-Soquia propose un financement sous forme de participation au capital-actions (mise de fonds minimale: 2 millions de dollars sur l'horizon de 5 à 8 ans). Les **priorités** de la SGF-Soquia sont **les projets d'intégration des nouvelles technologies** visant l'amélioration des procédés et la commercialisation de nouveaux produits à valeur ajoutée (**ingrédients et aliments fonctionnels, probiotiques, nutraceutiques**, etc.). Ainsi, le montant investi par la SGF-Soquia s'élevait à 201,8 millions de dollars, soit 8 % du portefeuille d'investissements à la fin de 2005.
- Investissement Québec intervient dans les entreprises de la transformation sous forme de prêts et de garanties de prêts. Le montant investi s'élevait à 49,2 millions de dollars, soit 4,1 % du portefeuille d'investissement à la fin de 2005. Les priorités d'investissements sont les projets d'exportation (ex. : appui aux ventes hors Québec de Clic Import Export); d'innovation (ex. : produits de Biscuits Leclerc ne contenant pas de gras trans) et d'amélioration de la productivité (ex. : achat d'équipements fabriquant des pains préculés surgelés pour Boulangerie Première Moisson).

La part du portefeuille d'investissements de ces deux institutions dans les entreprises de la transformation agroalimentaire devrait atteindre la valeur totale de

la transformation dans les expéditions du secteur manufacturier québécois, soit 13%.

Il est également important de mettre en place une veille des projets pour détecter ceux qui sont potentiellement intéressants pour les institutions gouvernementales de financement (ex. : projets d'innovations et de nouvelles technologies, productivité). Cela permettrait d'assurer les fonds alloués à la transformation. Un des rôles de TRANSAQ pourrait être une telle veille.

Financement disponible par les fonds fiscalisés et les fonds privés

Concernant le financement disponible par le biais des fonds fiscalisés en transformation agroalimentaire, on constate que **l'offre actuelle répond partiellement à la demande des entreprises en transformation agroalimentaire**. Cependant, un nombre important de PME ont un bon potentiel de croissance, mais insuffisant pour intéresser les sociétés en capital de risque. Il s'agit de financement pour de petits projets à moindre rendement notamment. En effet, selon le Réseau Capital, les fonds fiscalisés sont majoritairement investis (55%) dans des projets oscillant entre 500 000 dollars et 5 millions de dollars, ce qui semble d'être une taille de projets souvent trop importante pour les PME.

Or, dans la transformation agroalimentaire, **la proportion des entreprises avec un chiffre d'affaires inférieur à 25 millions de dollars est de près de 95 %**, et plus de 75 % des entreprises en transformation comptent moins de 50 employés (source : MAPAQ, Statistique Canada).

À ce jour, la valeur moyenne des investissements dans des projets d'innovation et d'achat de nouveaux équipements est d'environ 3-4 millions de dollars pour les Fonds de solidarité FTQ et de 2-3 millions de dollars pour Desjardins Capital de risque. De plus, chaque dossier implique des coûts administratifs (ouverture et gestion de dossier) qui ne pourront être amortis que si le projet a une taille significative, ce qui ne répond donc pas aux attentes des PME.

Société de financement en capital de risque	Estimation de la valeur moyenne d'investissement (projets d'innovation, nouveaux équipements, etc.)
Fonds de solidarité de la fédération des travailleurs du Québec (FSFTQ)	Cible : 5 millions de dollars (minimum 1 million de dollars)
Desjardins Capital de risque	Cible : 2-3 millions de dollars
Fondation de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)	Investissements moyens de près de 1 million de dollars

Source : entrevues individuelles avec les représentants des Fonds de solidarité FSFTQ, de Desjardins capital de risque et de Fondation.

Par ailleurs, selon des experts en investissement dans l'agroalimentaire, l'offre de financement est suffisante pour des projets à faible risque de l'ordre de 300 000 à 2 millions de dollars, surtout par le biais de GE Capital et FSFTQ. Le capital de risque pour sa part, constitue un instrument de financement plus approprié pour les PME en démarrage ou en expansion. De manière générale (toutes industries confondues), **le capital de risque convient uniquement aux entreprises, peu nombreuses, qui peuvent générer un rendement proportionnel au risque inhérent à l'investissement dans du capital d'investissement privé**. Selon Industrie Canada, **les sociétés de capital de risque privées acceptent moins de 1 %**

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Finance et fiscalité (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

L'offre actuelle de fonds fiscalisés et de fonds privés répond partiellement à la demande des entreprises en transformation agroalimentaire

Les sociétés de capital de risque visent des projets d'investissement de l'ordre d'un million de dollars et plus

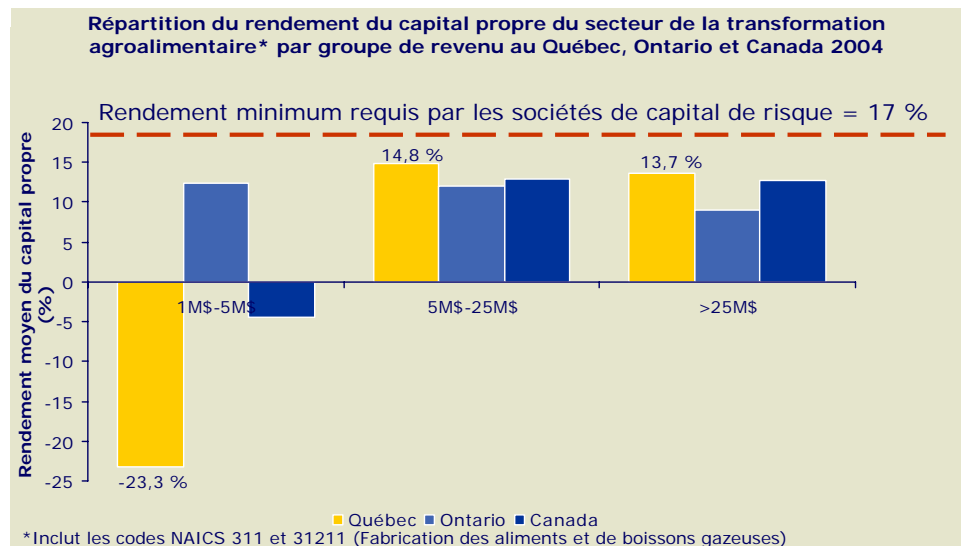
Les sociétés de capital de risque privées canadiennes acceptent moins de 1 % des propositions et cherchent une possibilité de rendement annuel de 30 à 40 % sur cinq ans

des propositions reçues et investissent en général uniquement dans les entreprises présentant certaines caractéristiques particulières :

- un potentiel de croissance élevé ;
- une équipe de gestion d'expérience ;
- la volonté de céder des titres de participation ;
- un engagement financier solide de la part du propriétaire ;
- **une possibilité de rendement annuel de 30 à 40 % sur cinq ans ;**
- une orientation fortement axée sur la recherche-développement, la technologie et le marché international.

Dans le contexte québécois, le taux de rendement des capitaux propres accepté par les capitaux de risque privés sont plus bas, compte tenu des projets à rendement plus faible en général dans le secteur manufacturier par exemple. De plus, la plupart des PME se tournent souvent vers les capitaux de risques privés lors d'un refus du projet par la banque, ce qui dès le départ implique un faible retour sur les investissements pour le projet. Elles ne sont donc **pas capables de garantir un taux de rendement des capitaux propres suffisant pour répondre aux attentes des sociétés de capital de risque**. Comme le montre le graphique suivant, cette réalité touche aussi les entreprises de la transformation agroalimentaire, qui ne peuvent garantir un maximum de 15 % de rendement des capitaux propres comparativement au minimum de 17 % recherché par les capitaux de risque.

Il existe une dichotomie entre les taux de rendements des capitaux propres acceptables par les capitaux de risque et les taux offerts par les PME québécoises



Sources : entrevues individuelles avec les experts en investissement par le biais de Capitaux de risque, analyse Deloitte; Statistique Canada, Compilation spéciale, Statistiques financières et fiscales des entreprises

Il existe donc une dichotomie entre les taux de rendements des capitaux propres acceptables par les capitaux de risque et les taux de rendement moyen des PME québécoises de la transformation agroalimentaire. De même, on peut constater que les bons projets en agroalimentaire trouvent facilement des investisseurs, ce qui n'est pas le cas pour des projets plus risqués, à plus faible rendement. Ces projets représentent actuellement la majorité des demandes du secteur de la transformation agroalimentaire au Québec, ce qui ne répond pas complètement au modèle des capitaux de risque.

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire : Finance et fiscalité (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Il est primordial d'améliorer les aides de financement en baissant les critères de rendement de certains fonds, en créant des fonds de capital de risque dédiés et en attirant des investisseurs privés

En somme, un nombre important des PME en transformation agroalimentaire avec un fort potentiel de croissance a **besoin d'une structure de financement plus flexible** permettant de financer leurs projets de plus petite taille et à plus faible rendement.

Dans ce contexte, il est souhaitable que le gouvernement influence les capitaux de risque et les fonds d'investissement au sujet des caractéristiques spécifiques à l'industrie de la transformation agroalimentaire, soit une taille plus petite des projets et un rendement plus faible. Il est donc primordial d'améliorer les aides de financement en :

- adaptant les critères de rendement de certains fonds à la baisse ;
- créant des fonds de capital de risque dédiés aux PME de la transformation agroalimentaire ;
- mettant en place des programmes spécifiques pour intéresser des investisseurs privés à l'agroalimentaire.

Fiscalité des entreprises

Les taxes constituent une autre barrière importante aux projets d'investissements. Le taux d'imposition au Québec est plus élevé que dans d'autres provinces, ce qui a un effet important sur la rentabilité des entreprises québécoises et donc de diminuer le désir d'investissement des entreprises dans la province. De plus, **la taxe sur le capital pénalise spécifiquement les investissements en immobilisations et ce**, selon le Conseil du Patronat du Québec, particulièrement ceux des petites et des moyennes entreprises.

La taxe sur capital pénalise spécifiquement les investissements en immobilisation

Présentement, toutes les entreprises québécoises doivent payer une taxe sur le capital de 0,525 % à Revenu Québec. Pour stimuler de nouveaux investissements, le Québec accorde aux entreprises implantées sur son territoire un congé de taxe sur le premier million de dollars de capital imposable. Le gouvernement du Québec a également annoncé une réduction de la taxe sur le capital pour l'ensemble des entreprises afin de les ramener à un niveau plus concurrentiel (0,49 % en 2007 ; 0,36 % en 2008 ; 0,29 % en 2009). Bien que cette tendance suive celles des autres provinces qui sont en voie d'éliminer leur taxe sur capital, cette dépense additionnelle n'encourage pas les entreprises à investir.

Comme l'illustre le tableau suivant, le Québec doit suivre l'exemple de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui n'exigent pas une telle taxe des entreprises.

**Taxe sur le capital 2006/2007
(pour les sociétés autres que les institutions financières)**

Enjeu 3 : La taxe sur le capital et l'absence de l'amortissement accéléré freinent les investissements en transformation agroalimentaire

Province	2006		2007	
	Taux de capital (%)	Exemptions (M de \$)	Taux de capital (%)	Exemptions (M de \$)
Alberta	0	N/A	0	N/A
Colombie-Britannique	0	N/A	0	N/A
Saskatchewan	0,30	10	0,15	10
Manitoba	0,50	5	0,50	5
Ontario	0,30	10	0,285	12.5
Québec	0,525	1	0,49	1
Nouveau-Brunswick	0,25	5	0,2	5
Nouvelle-Écosse	0,275	10	0,225	5
Île-du-Prince-Édouard	0	N/A	0	N/A
Terre-Neuve	0	N/A	0	N/A

Source : Divers ministères de revenus provinciaux au Canada, 2006

Par ailleurs, **l'amortissement accéléré** est une mesure fiscale qui, selon le Conseil du Patronat du Québec, «**encourage les entreprises à effectuer rapidement leurs dépenses d'investissements et ainsi à devenir plus compétitives** », ce qui est particulièrement important actuellement à cause de l'augmentation du dollar canadien et la concurrence accrue.

En effet, d'après une étude réalisée par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, à niveau d'investissement égal, l'amortissement accéléré ne change pas le montant total d'impôt économisé par le biais de l'amortissement mais il change l'échelonnement de ces économies dans le temps.

Impact de l'amortissement accéléré sur les impôts à payer

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Amortissement linéaire sur 10 ans	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
Économie d'impôt générée par l'amortissement linéaire	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	35
Amortissement accéléré sur 3 ans	33,3	33,3	33,3	0	0	0	0	0	0	0	100
Économie d'impôt générée par l'amortissement accéléré	11,7	11,7	11,7	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	35
Impact de l'amortissement accéléré sur l'impôt à payer	8,2	8,2	8,2	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	0

Source : Le développement économique et les disparités régionales : les politiques budgétaires et fiscales ont-elles un rôle à jouer? », Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke

Comme le montre le tableau précédent, **l'amortissement accéléré a un impact positif sur les capacités d'autofinancement à court terme et sur le nombre de projets financièrement attractifs** (la valeur actualisée nette d'un projet est positivement impactée par l'amortissement accéléré), ce qui devrait donc se traduire par une hausse des investissements.

Le gouvernement du Québec a supprimé le programme d'amortissement accéléré spécifique à la transformation agroalimentaire en 2003

Une telle hausse aura par contre un certain coût à court terme pour le gouvernement. Ainsi, dans le Rapport des dépenses fiscales 2005, l'amortissement accéléré a eu un coût évalué à 100 millions de dollars en 2002. Pour la transformation agroalimentaire, ce coût peut être évalué à moins de 2 millions de dollars en ramenant le coût de la mesure dans un secteur à la proportion des investissements du secteur dans l'économie. En effet, la transformation agroalimentaire représentait moins de 2 % des investissements en immobilisations de l'économie québécoise en 2002 (d'après Statistique Canada). **L'amortissement accéléré dans la transformation agroalimentaire aurait donc un faible coût** (moins de 2 millions de dollars) pour le gouvernement alors qu'un **nombre croissant de projets aurait un impact positif sur l'emploi et donc sur les impôts des travailleurs** qui rapportent nettement plus au gouvernement que l'impôt sur les sociétés.

Le gouvernement du Québec a supprimé ce programme fiscal en 2003. Aux États-Unis, le programme d'amortissement accéléré a eu beaucoup de succès et explique partiellement pourquoi la fiscalité américaine est plus compétitive que la fiscalité canadienne (Source : Institut C.D. Howe.). **Ainsi, le gouvernement doit absolument revoir à court terme la possibilité de réintroduire cette mesure fiscale incitative spécifique à l'industrie de la transformation agroalimentaire.**

Positions

Enjeux

- Le financement des sources gouvernementales allouées à la transformation (4-8 % du portefeuille d'investissement) ne représente pas la part de l'industrie dans l'économie du Québec (13,6 % en termes d'expéditions manufacturières).
- L'offre actuelle de fonds fiscalisés et de fonds privés répond partiellement à la demande des entreprises, en transformation agroalimentaire.
- Il existe une dichotomie entre les taux de rendements des capitaux propres acceptables par les capitaux de risque et les taux offerts par certaines entreprises en transformation agroalimentaire.
- La taxe sur le capital et l'absence d'amortissement accéléré freinent les investissements.

Positions	Interventions possibles du gouvernement provincial			
	Législation	Concertation	Soutien et assistance	Finance-ment
2.1 Assurer que les parts des portefeuilles d'investissements des sociétés gouvernementales (SGF Soquia, Investissement Québec) et des fonds fiscalisés sont au moins à la hauteur de la contribution de l'industrie de la transformation agroalimentaire, mesurée par sa part des livraisons manufacturières totales (13,6 % en 2005).		●		●
2.2 Améliorer les aides de financement disponibles par le biais de capitaux de risque et de fonds privés en : <ul style="list-style-type: none"> – adaptant les critères de rendement de certains fonds à la baisse ; – créant des fonds de capital de risque dédiés aux entreprises, PME comprises, de la transformation agroalimentaire ; – mettant en place des programmes spécifiques pour intéresser des investisseurs privés à l'agroalimentaire. 		●	●	
2.3 Mettre en place un allègement fiscal (l'industrie de la transformation agroalimentaire s'allie avec les positions du Conseil du Patronat du Québec à ces propos) en : <ul style="list-style-type: none"> – éliminant la taxe sur le capital; – réintroduisant un amortissement accéléré pour les investissements en technologies et équipements. 	●			●

Sources d'information et experts consultés

Documents consultés	
Document	Année
MAPAQ, Bottin statistique alimentaire au Québec	2006
Département d'économie agroalimentaire et consommation de l'Université Laval, « Économie de taille et marges bénéficiaires : le cas de l'industrie de la transformation agroalimentaire québécoise »,	2005
Investissement-Québec, Le Québec : Un milieu d'affaires dynamique et profitable : Agroalimentaire	2006
Gouvernement d'Alberta, Alberta Tax Advantage	2006
MAPAQ, BioClips +, Portrait récent des investissements en immobilisations dans l'industrie québécoise de la fabrication des aliments et boissons (1991-2002)	2004
Conference Board of Canada, Canada's Food Industry: Industrial Outlook, Summer 2006,	2006
Société Générale de Financement du Québec, Dépliant agroalimentaire	2006
Fonds de développement de transformation agroalimentaire, Rapport annuel 2005-2006	2006
Investissement-Québec, La fiscalité au Québec 2006 : Des mesures favorables à l'investissement	2006
MAPAQ, Investissements privés et public, Québec et ses régions, Perspectives 2006	2006
MAPAQ, Mesures financières disponibles pour les entreprises de transformation agroalimentaires	2006
Société générale de financement du Québec, Rapport Annuel	2005
Investissement-Québec, Rapport Annuel	2005
Table filière porcine du Québec, Statistiques principales du secteur porcin 2001-2004	2005
Institut C.D. Howe, « Taxing Investments: On the Right Track, But at a Snail's Pace », Backgrounder	2004
MAPAQ, Rendez-vous des décideurs, Plan d'action 1998-2005	2000
Investissement Québec, Allocution de Jean Houde, Président-directeur général : Faire la différence dans l'industrie de la transformation alimentaire (site Web d'IQ)	2005
Industrie Canada, Données sur les exportations (Strategis)	2006
Banque du Canada, Base de données des taux de change	2006

Documents consultés	
Document	Année
Olymel, Rapports annuels	2005-2006
MAPAQ, Les performances économiques de l'industrie bioalimentaire québécoise	2006
U.S. Census Bureau, Annual Survey of Manufactures	2006
Statistique Canada, CANSIM 304-0015, 383-0010	2006
Sites web des ministères de Revenu, divers provinces au Canada	2006
Thomson MacDonald et Réseau Capital, Site web	2005
Centre d'étude des niveaux de vie, Labour, Capital and Total Factor Productivity by Industry for Canada and the 10 Provinces	2005
Industrie Canada, MARCHÉ CANADIEN DU CAPITAL DE RISQUE : Analyse des tendances et des lacunes, Bulletin industriel sur la PMR	2004
Institut de la statistique du Québec, Base de données	2006
Emploi-Québec, Le marché du travail et l'emploi sectoriel au Québec 2006-2010	2006
MAPAQ, Activité bioalimentaire au Québec	2006
Statistique Canada, Statistiques financières et fiscales des entreprises	2006
Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke : Le développement économique et les disparités régionales : les politiques budgétaires et fiscales ont-elles un rôle à jouer?	2005
La Presse, Conseil du Patronat du Québec : « une taxe pernicieuse : la taxe sur le capital est perverse pour la prospérité du Québec ».	Mars 2005
Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, Rendez-vous de mi-parcours : Consensus et engagements	2001

Experts consultés	
Organisme	Nom
Fonds de Solidarité FTQ	Martin Ostiguy
Desjardins Capital de Risque	Jacques Julien
Fonds de développement de la transformation agroalimentaire (FDTA)	Claude M. Gauthier
Aliments Carrière Inc.	Robert Shareck
Conference Board of Canada	Louis Thériault
Deloitte, Financial Advisory Services	Sylvain Charbonneau
Deloitte, Financial Advisory Services	Marc-André Nadeau
Fonds de Solidarité FTQ	Hubert Carrier

Membres de l'Alliance de la transformation agroalimentaire

Organismes	Représentant
Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ)	Jacques Boulanger, Président du Conseil de direction
Conseil de la boulangerie du Québec (CBQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Sylvie Cloutier, Vice-présidente Communication et Affaires publiques
Association Québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)	Yvan Lacroix, PDG
Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ)	Pierre Nadeau, PDG
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Jacques Légaré, PDG
Coopérative Fédérée du Québec (Montréal)	Paul Noiseux, Chef des finances
Conseil des viandes du Canada, section Québec (CVQ)	Sylvain Fournaise, Président

3. Commercialisation

« Développer nos marchés et nos compétences de commercialisation »

Table des matières

Problématique	32
Positions	45
Sources d'information et experts consultés	46
Membres de l'Alliance de la transformation agroalimentaire	48

Problématique

Sommaire exécutif

Au cours des dernières années, l'industrie de la transformation alimentaire québécoise a subi de nombreuses mutations liées notamment à la **concentration du secteur de la distribution**, à la **croissance de la demande alimentaire dans les pays émergents** et à **l'intensification de la concurrence mondiale**. En conséquence, les pressions sur les prix des produits transformés sont plus importantes et l'accès aux tablettes pour les marques nationales devient de plus en plus difficile. De plus, les **produits importés** qui se retrouvent sur les tablettes de magasins québécois souvent **ne respectent pas les mêmes règles** de salubrité et d'étiquetage que les produits québécois, créant ainsi une concurrence non équitable.

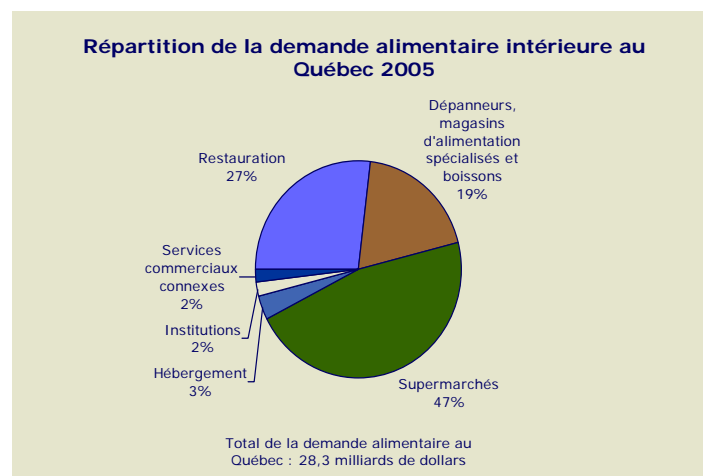
Les **marchés d'exportation** quant à eux, sont actuellement **peu diversifiés et dominés majoritairement par le marché des États-Unis**, qui d'ailleurs doit être davantage protégé et développé. La notoriété des produits québécois devient donc cruciale et ne pourra pas se faire autrement qu'avec des programmes du gouvernement supportant les initiatives déjà en place (ex. Aliments du Québec, Club Export). De plus, un nouveau programme marketing ciblant les PME est nécessaire pour supporter la diversification des marchés d'exportation vers certains pays émergents, qui sont présentement peu pénétrés.

Cependant, **le soutien du gouvernement sous forme de financement ou de programmes est en diminution, non récurrent, ou encore, est focalisé sur des commodités**. Un renforcement de ces programmes ainsi que le développement de nouvelles initiatives impliquant à la fois les transformateurs, les producteurs et le gouvernement seront donc primordiaux pour assurer l'accès des produits québécois aux marchés domestiques et internationaux.

Marché domestique

La demande alimentaire intérieure au Québec a connu une croissance importante en 2005, soit 7,8 % de plus qu'en 2004, affichant ainsi la plus forte augmentation des cinq dernières années. Cette augmentation est notamment le résultat d'une **forte progression (10,5 %) des ventes des supermarchés**, qui représentaient 47 % de la demande intérieure alimentaire au Québec en 2005.

La demande alimentaire intérieure a augmenté de façon importante

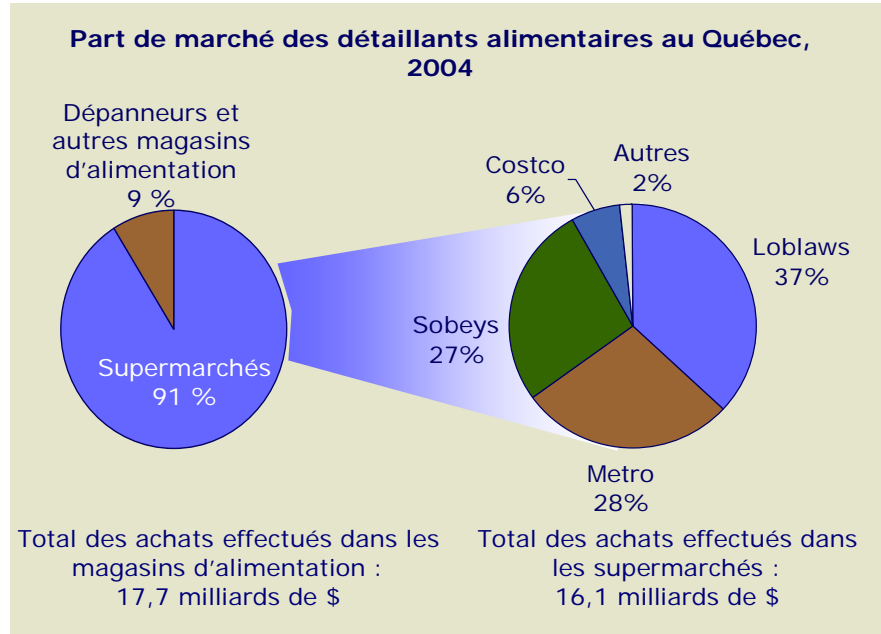


Source : MAPAQ, Bottin statistique de l'alimentation, 2006

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Commercialisation (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

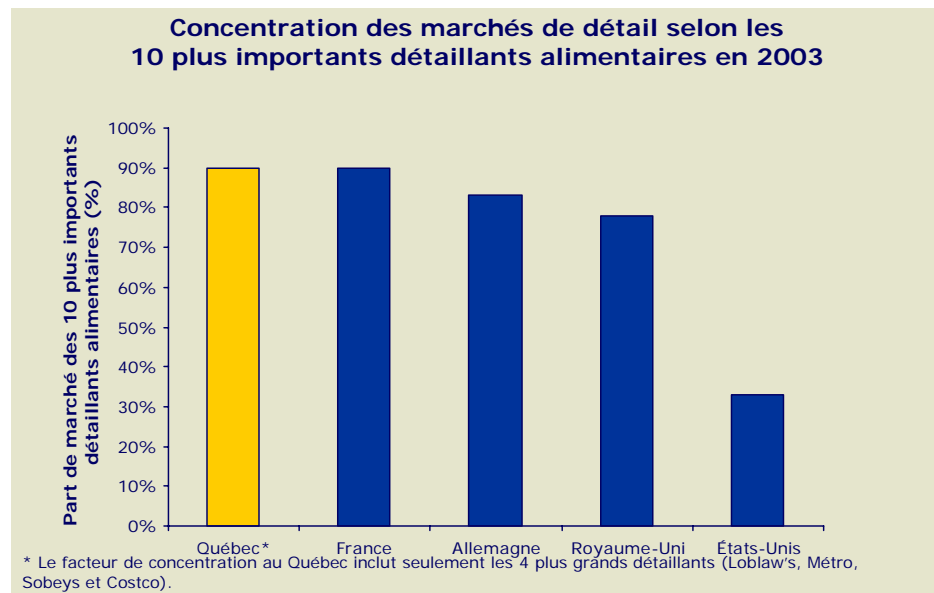
Par ailleurs, le marché de **la distribution alimentaire québécois est l'un des plus concentrés au monde**. Ainsi, 91 % du marché des détaillants alimentaires au Québec sont détenus par les supermarchés, dont trois distributeurs (Loblaw's, Sobeys et Métro) contrôlent 92 % des épiceries.

Le marché de la distribution alimentaire québécois est l'un des plus concentrés au monde



Source : Bottin statistique alimentaire au Québec 2004 et 2006, MAPAQ

En comparaison, les marchés d'alimentation dans d'autres pays sont beaucoup plus fragmentés. Aux États-Unis par exemple, les 10 plus importants détaillants alimentaires détenaient seulement environ 30 % du marché en 2003.



Source : Rabobank; MAPAQ, Bottin statistique de l'alimentation au Québec, 2006

La distribution alimentaire est en pleine mutation

Au cours des dernières années, les distributeurs présents au Québec ont été particulièrement actifs au niveau des activités d'**acquisitions**, de **diversification** et de **consolidation** des distributeurs :

- La plus grande acquisition récente est celle d'A&P par Métro en 2005, qui aura un impact important sur les opérations de Métro en Ontario.
- En même temps, le détaillant Loblaw's diversifie son offre de produits non alimentaires afin de se positionner par rapport à l'expansion prévue de Wal-Mart.
- Suite à l'acquisition de Provigo par Loblaw's, le pouvoir décisionnel a été transféré vers Toronto.
- Récemment, Provigo a annoncé la fermeture de 6 centres de distribution au Québec, qu'il remplace par un nouveau centre de distribution multithermique à la fine pointe de la technologie.

Les distributeurs sont en voie de rendre leur chaîne d'approvisionnement plus efficace avec la consolidation de leurs centres de distribution. Les pratiques commerciales des distributeurs rendent de plus en plus étanche l'accès au marché pour les produits québécois (ex. : 90 % de volume centralisé de par le contrat de franchise, la politique d' « *over and above* », la gestion par catégorie, la circulaire, les coûts de listing ou de tablettes, les marques privées, etc.). De plus, le Québec verra un développement continu et rapide des **concurrents non traditionnels** et plus particulièrement de **Wal-Mart qui prévoit faire une percée majeure dans le secteur alimentaire canadien**.

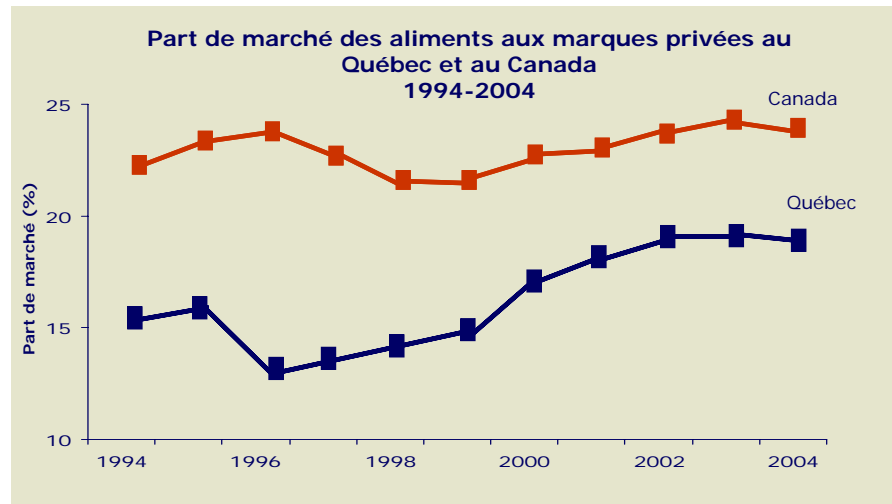
Les transformateurs québécois doivent conserver et accroître l'accès aux tablettes de leurs marques nationales dans les grandes surfaces

Dans ce contexte, les transformateurs québécois doivent s'adapter rapidement aux tendances de la distribution afin de conserver et d'accroître l'accès aux tablettes de leurs marques nationales dans les grandes surfaces. Ce défi sera surtout difficile à surmonter pour les petites et moyennes entreprises.

De même, **la vente de produits québécois au moyen de marques de distributeurs** (appelées marques privées) constitue un important **canal alternatif de vente** pour les transformateurs québécois. Le potentiel de croissance des marques privées offre donc des opportunités à saisir selon l'Agroindustriel (bulletin d'intelligence économique de l'Université de Laval) :

- La croissance des marques privées va de pair avec la force des grandes chaînes de distribution (ex. Sans Nom, Sélection Mérite, Choix du Président, Nos Compliments).
- Au Québec, la part de marché des marques privées était de 19 % en 2004, comparativement à 24 % au Canada et environ 42 % au Royaume-Uni et 38 % en Allemagne.

Le potentiel de croissance des marques privées offre des opportunités non négligeables



Source : George Morris Center, Private Brand Opportunities and Challenges for Manufacturers (AC Nielsen Market Track 1994-2004)

Il existe donc au Québec un **réel besoin de croissance des marques nationales auprès des grands distributeurs** et un **potentiel non négligeable** de croissance pour les **marques privées**.

De même, **le secteur des hôtels, restaurants et institutions (HRI) constitue un marché incontournable pour les petits et moyens transformateurs québécois**. Le secteur HRI représentait 34,3 % de la demande alimentaire intérieure en 2005, soit 9,7 milliards de dollars, et a crû de 4,5 % en moyenne par an entre 2001 et 2005. Selon le MAPAQ, le secteur des services alimentaires comptait 28 024 établissements en 2005, dont 61 % était des restaurants et 29 % était institutionnels. La plupart de ces établissements achètent leurs aliments à des distributeurs indépendants, ce qui crée un marché très important pour les petits transformateurs québécois qui ont moins de moyens pour percer les marchés plus importants, comme les grandes chaînes de distribution. Aussi, le gouvernement pourrait mettre en place **un programme d'achat québécois pour le secteur institutionnel** (hôpitaux, écoles, centres de détention, etc.).

En somme, les grandes chaînes de distribution alimentaire (marques nationales et marques privées), ainsi que les secteurs HRI constitueront des marchés importants pour les transformateurs québécois cherchant de la croissance. **Cependant, ils ne pourront être accessibles si les transformateurs québécois, surtout les PME, n'ont pas accès aux outils de promotion adéquats.**

Les transformateurs québécois renforcent actuellement leur positionnement auprès des consommateurs au moyen des **logos « Aliments du Québec » et « Aliments préparés au Québec »**, ce qui représente un de leurs outils de promotion. Il s'agit d'une initiative de « Aliments du Québec », organisme fondé en 1996 par un partenariat entre le Centre de Promotion de l'industrie agricole et alimentaire du Québec (CPIAAQ) et le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Son mandat consiste à faire la promotion des produits alimentaires du Québec, notamment en utilisant deux logos qui certifient :

- l'origine québécoise de la matière première d'un produit (Aliments du Québec);
- un produit préparé au Québec, dont la matière première provient de l'extérieur (Aliments préparés au Québec).

Les logos s'appliquent autant aux produits québécois sous une marque nationale que sous une marque de distributeur (privée).

Le secteur des hôtels, restaurants et institutions (HRI) constitue un marché incontournable pour les petits et moyens transformateurs québécois

Enjeu 2 : Le financement du MAPAQ pour Aliments du Québec est insuffisant et non récurrent

Outre la promotion des logos d'Aliments du Québec, les activités d'Aliments du Québec sont focalisées sur plusieurs axes, comme :

- **Campagne de sensibilisation auprès des consommateurs québécois** ayant pour objectif de bâtir une promesse autour des logos d'Aliments du Québec : produits locaux, conformité avec la réglementation canadienne rigoureuse, sécurité et salubrité alimentaire, impact économique (emplois locaux), etc.
- **Création de liens plus étroits avec les distributeurs** dans le but de les encourager à divulguer l'origine des produits de marques privées sur l'emballage. Présentement, un projet pilote d'enregistrement de l'origine du produit dans la base de données GS1 Canada est amorcé en collaboration avec les grands distributeurs.

Cependant, **les logos gérés par Aliments du Québec ne sont présentement pas exploités à leur plein potentiel faute d'un manque substantiel de fonds disponibles** pour les activités de promotion et **d'une reconnaissance officielle crédible**. Lors de sa création, le budget de fonctionnement d'Aliments du Québec était d'environ 400 000 dollars par an. Ce montant n'est actuellement pas récurrent et doit être justifié auprès du MAPAQ d'une année à l'autre.

On note que depuis 1999, les contributions de l'industrie sont des plus importantes. Par contre, le MAPAQ devrait continuer à supporter Aliments du Québec en lui allouant un financement plus significatif. En effet, la contribution du MAPAQ dans l'enveloppe totale d'Aliments du Québec représente seulement 20 % en moyenne pour les cinq dernières années. **Ce montant n'est pas suffisant pour répondre aux besoins liés à la promotion des produits québécois dans les grandes surfaces.**

De plus, un **nouveau programme marketing** d'envergure plus importante sera nécessaire pour **renforcer la notoriété des marques nationales**. Ce programme pourrait être chapeauté par Aliments du Québec et devrait **viser surtout les PME** en ciblant, entre autres, les activités suivantes :

- Subventions pour développer les compétences marketing chez les entreprises ;
- Lancement de nouveaux produits ;
- Financement et assistance au développement de marques nationales
 - Ex. : élaboration d'une stratégie de marque par le biais d'une politique de double marque : les entreprises québécoises pourraient envisager la commercialisation de produits sous deux marques simultanément : la marque nationale et privée (politique de double marque), ce qui impliquerait une collaboration étroite avec les grands distributeurs.
- Programme de sensibilisation des distributeurs à la qualité des produits québécois.
- Mise en place des chaînes de valeurs pour la commercialisation des produits alimentaires.

En conclusion, afin de réaliser davantage de programmes de promotion et de marketing de produits québécois, **environ 12-15 millions de dollars sont nécessaires pour financer les activités d'Aliments du Québec, élargies par un nouveau programme marketing ciblant les PME**. Le financement de ces initiatives pourrait être conjointement couvert par les trois intervenants principaux du secteur alimentaire :

- un tiers provenant des fédérations de producteurs, qui disposent actuellement de budgets promotionnels importants pour les commodités ;

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Commercialisation (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Entre 12 et 15 millions de dollars seraient nécessaires pour financer les activités d'Aliments du Québec et un nouveau programme marketing ciblant les PME

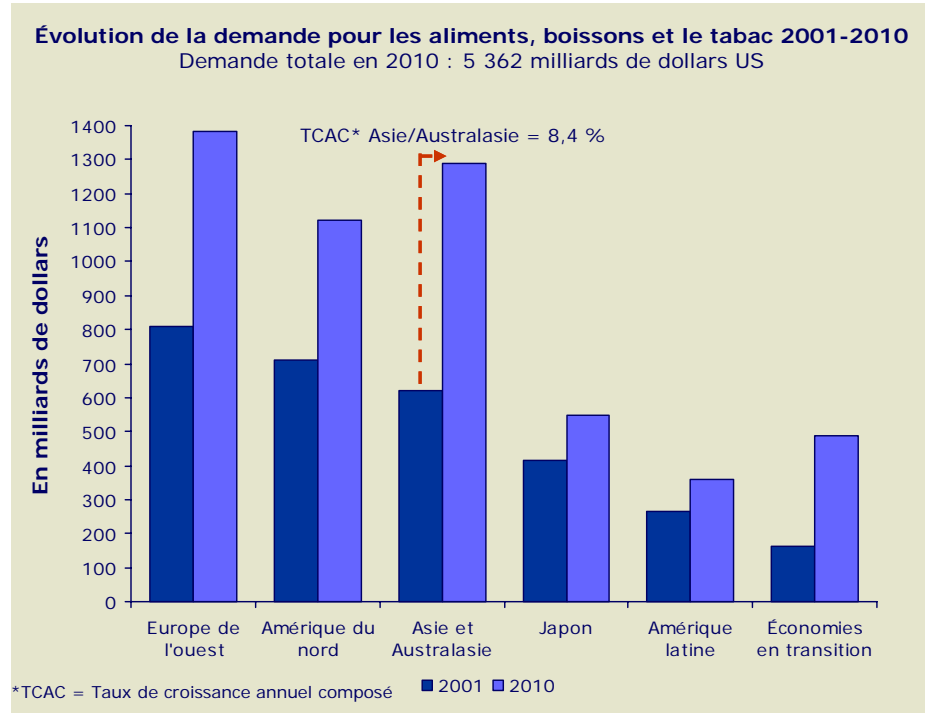
Le financement du nouveau programme devrait être assuré par les producteurs, les transformateurs et le gouvernement provincial

- Un tiers provenant des transformateurs ;
- Un tiers provenant du gouvernement provincial.

Les exportations

Actuellement, **le marché mondial des aliments est en pleine mutation** avec la forte croissance des économies chinoises et indiennes. En effet, la demande alimentaire de l'Asie et de l'Australie qui augmente de 8,4 % en moyenne par année depuis 2001, dépassera celle de l'Amérique du Nord avant 2010.

La demande alimentaire de l'Asie et l'Australie qui augmente de 8,4 % en moyenne par année depuis 2001, dépassera celle de l'Amérique du Nord en 2010



Source : Economist Intelligence Unit, Prévisions de l'industrie agroalimentaire, 2006

De plus, le marché mondial des produits agroalimentaires en 2020 sera modifié de façon suivante :

- Les marchés asiatiques domineront le marché mondial (de 33% en 2003 à 41% en 2020).
- L'Asie du Sud, l'Asie Pacifique et l'Europe de l'Est constitueront les pôles de croissance majeurs.
- Les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Inde et la Russie seront les 5 premiers marchés mondiaux.
- Le marché chinois représentera 15 % du marché mondial (8% en 2003).

Les négociations OMC sont estimées à réduire l'aide de l'état aux agriculteurs d'entre 60 % et 80 % et les tarifs douaniers d'entre 40 et 60 % d'ici 2012

Parallèlement, les négociations de commerce récentes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) diminueront les tarifs et l'aide de l'État, ce qui libéralisera les échanges commerciaux. En effet, **les négociations OMC pourraient réduire l'aide de l'état aux agriculteurs entre 60 % et 80 % et les tarifs douaniers entre 40 et 60 % d'ici 2012**. Ceci rendra le marché québécois plus accessible aux autres pays et donc intensifiera la concurrence internationale.

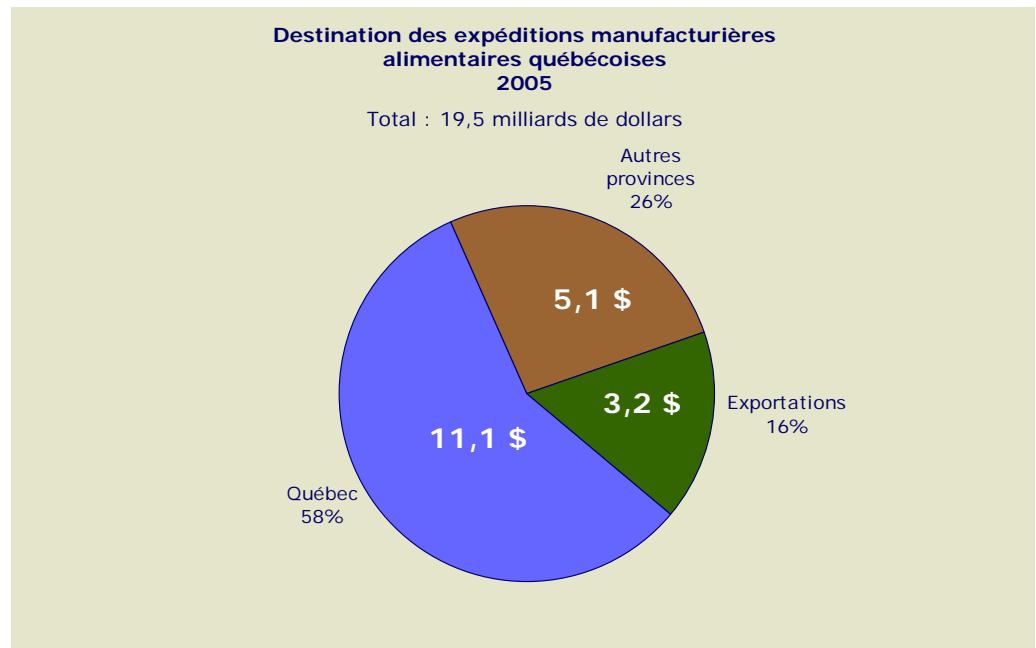
En somme, cette mutation économique créera de nouvelles opportunités de croissance à l'international pour les transformateurs agroalimentaires québécois, qui

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Commercialisation (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

sont déjà menacés par la concentration accrue des distributeurs et auront donc plus de difficulté à croître en visant le marché intérieur. Ils devront donc se diversifier en cherchant leur part des nouveaux marchés à l'extérieur. Ils devront également intensifier leurs efforts de promotion et de marketing, d'autant plus que la force du dollar canadien désavantage significativement les exportations du Québec.

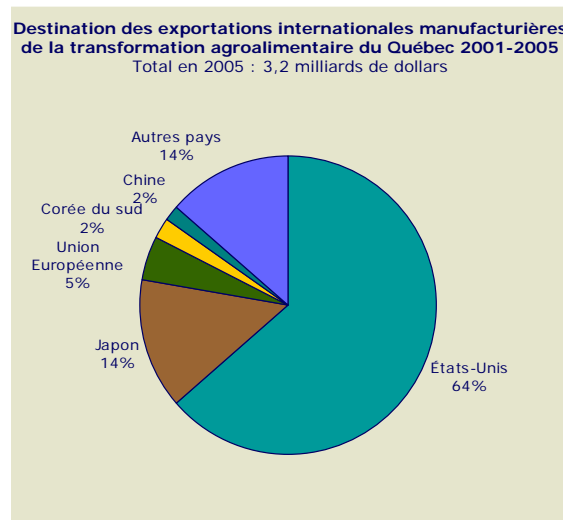
Actuellement, **près de 43 % des livraisons de la transformation québécoise sont destinées au marché extérieur, dont seulement 16 % vers l'international**, soit 3,2 milliards de dollars (2005). Près de la moitié des transformateurs agroalimentaires québécois sont présents sur les marchés internationaux.

Seulement 16 % des livraisons québécoises sont destinées vers l'international



Source : MAPAQ, Activité bioalimentaire au Québec 2005

Les exportations québécoises croissent de 3 % en moyenne par an depuis 2001. Les États-Unis représentent le principal marché à l'étranger, totalisant plus de 64 % des exportations québécoises. Par ailleurs, le Japon représente 14 % des produits exportés par le Québec, suivi par l'Union européenne avec 5 %.



Les exportations n'ont augmenté que de 3 % par année depuis 2001

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire : Commercialisation (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Néanmoins, **le Québec a actuellement une capacité concurrentielle d'exportations plus faible que d'autres pays développés**. Comme l'indique le tableau suivant, les autres provinces canadiennes, la France, l'Australie et les Pays-Bas exportent plus de 22 % de leur production comparativement à seulement 16 % par le Québec. Ces pays sont donc mieux positionnés pour saisir de nouvelles opportunités du marché mondial et constituent une concurrence importante pour le Québec.

Comparaison des indicateurs de l'industrie de la transformation agroalimentaire 2005

Région	Population en millions d'habitants	PIB par habitant en \$ can	Valeur des expéditions de la transformation agroalimentaire	% des expéditions manufacturières représenté par la transformation agroalimentaire	Nb emplois en transformation agroalimentaire	% de la production exportée à l'international
Québec (2005)	7,6	29 481 \$	19,5 G \$	13,6 %	74 600	16,5 %
Canada (2005)	32,6	32 870 \$	80,3 G \$	13,1 %	276 100	23,4 %
France (2005)	62,7	37 639 \$	174,9 G \$	14,5 %	567 000	24,2 %
Australie (2005)	20,7	32 900 \$	60,5 G \$	24,1 %	190 692	22,7 %
Pays-Bas (2003)	16,3	42 823 \$	58,4 G \$	27,2 %	94 900	41 %

Comparativement aux autres pays, le Québec a actuellement une capacité concurrentielle d'exportations plus faible que d'autres pays développés

Les produits québécois ont une bonne réputation dans le monde

Source : Statistique Canada, Institut national de la Statistique et des Études Économiques (France) Australian Bureau of Statistics; Australian Food Statistics 2005 ; Netherlands Department of Agriculture, Fisheries, and Forestry.

En parallèle, **les avantages des produits du Québec** reposent sur leur **bonne réputation dans le monde**, leur image de marque « naturelle » et les réserves en matière première, énergie et eau du Canada. Ainsi, les produits en accord avec l'image de marque du Canada, à savoir les produits biologiques, du terroir et certains produits ethniques sont en forte croissance au Canada et dans les autres pays développés. Les transformateurs québécois ont intérêt à continuer à développer cette image de marque à son plein potentiel.

Dans ce contexte, le Club Export, organisme regroupant environ 400 exportateurs québécois, a déjà identifié quelques **marchés stratégiques pour le Québec** :

- Les **États-Unis représentent actuellement 64 % des exportations** québécoises avec une faible décroissance (-1 % en moyenne depuis l'année 2001) et ne sont pas exploités à leur plein potentiel. Il s'agit d'un marché à développer compte tenu que les exportations du Québec ne représentent que 0,3 % des 535 milliards de dollars de ventes aux États-Unis en 2005, selon le Département de commerce des États-Unis. De plus, la population américaine croît de 1 % par an en moyenne et stimule une demande importante pour les aliments à valeur ajoutée. Par contre, les frais d'entrée très élevés sur ce marché et l'établissement d'une notoriété des marques constituent les défis importants pour les transformateurs.
- La **Chine et l'Asie du Sud** peuvent s'avérer être des marchés intéressants pour les entreprises québécoises, mais il est coûteux de s'y lancer prématurément. Selon des analyses approfondies du Club Export, **le Japon** et surtout la ville d'Osaka, représentent des choix stratégiques pour le Québec.
- Le marché de **l'Europe continentale** pour sa part, semble difficile à percer compte tenu de son offre complète et extrêmement diversifiée. De ce fait, les membres du Club Export se concentrent surtout sur le **Royaume-Uni** et son

Les États-Unis représentent un marché à protéger compte tenu de la forte demande pour les aliments à valeur ajoutée

Le Japon et le Royaume-Uni sont également des marchés stratégiques pour le Québec

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Commercialisation (document confidentiel, version 11.06.2007)
 Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

secteur de service (HRI - hôtels, restaurants, institutions), ainsi que les grandes surfaces. Plusieurs présentations et dégustations de produits québécois ont déjà eu lieu auprès d'environ 100 chefs britanniques.

Les transformateurs québécois sont donc prêts à concentrer davantage leurs efforts sur les marchés d'exportation stratégiques identifiés par le Club Export ainsi que sur les autres marchés diversifiés pour soutenir leur croissance. Dans un contexte où les dépenses des PME pour la mise en marché à l'étranger (frais de représentation, de promotion, d'étiquetage et d'administration de permis et de normes, ...) augmentent chaque année, une aide structurée et récurrente du gouvernement est essentielle, voire cruciale pour soutenir leur succès à l'étranger.

Enjeu 3 : Les programmes d'aide gouvernementaux à l'exportation ont été réduits pour des produits non-génériques

Cependant, le financement des **programmes offerts par les gouvernements fédéral et provincial a diminué substantiellement au cours des dernières années** :

- Le financement du programme **Québec Export 2006** du MAPAQ, qui vise le développement des marchés d'exportation par la mise en valeur de l'offre québécoise et par la promotion et le positionnement du Québec sur le marché d'exportation, a diminué d'environ 1,8 millions de dollars sur 3 ans pour les produits non-génériques.
 - Coupure de 558 713 dollars du Programme Québec Export 2005 par rapport à son budget initial approuvé qui s'élevait à 5,5 millions de dollars sur 3 ans. Ce programme s'est terminé le 31 mars 2005;
 - Lors du renouvellement du partenariat pour 3 ans (se terminant le 31 mars 2008), l'enveloppe annuelle provinciale du fonds alloué à Québec Export a été revue à 1,2 millions de dollars, soit une diminution annuelle de 630 000 dollars.
- Le budget fédéral pour le Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA), qui dispose d'un budget annuel d'environ 2,4 millions de dollars pour le Québec, a également diminué pour les produits non-génériques, ce qui laisse encore moins d'outils de financement des exportations pour les PME. En effet, le montant du budget du gouvernement fédéral est resté le même, mais les sommes coupées du volet non-générique ont été transférées au volet générique.

Par ailleurs, le budget total pour faire la promotion de l'ensemble des commodités du Québec à l'international (lait, porc, poisson, blé) a été maintenu pour le Club Export avec un budget 2006-2007 approuvé de 1,2 millions de dollars. Il faut aussi noter que les produits non-génériques (à valeur ajoutée) sont de plus en plus demandés sur les marchés d'exportation stratégiques. **Il est donc opportun de considérer une réallocation des fonds pour la promotion des commodités vers la promotion des produits non-génériques (marques nationales).**

Il est opportun de considérer une redistribution des fonds pour la promotion des commodités vers la promotion des produits non-génériques

De plus, la nouvelle Loi québécoise sur les appellations réservées et les termes valorisants, qui est entrée en vigueur en avril 2006, sera soutenue avec des investissements de près de 11,5 millions de dollars par le gouvernement répartis sur les trois prochaines années. Il faudrait prévoir une partie de ces fonds pour le développement des marchés d'exportation de produits du terroir (non-générique).

En conclusion, il est crucial de conserver les programmes de soutien pour la promotion des produits non-génériques afin de **diversifier et d'accroître la présence sur les marchés d'exportation** des transformateurs québécois. Il est également essentiel de mettre en place **un programme gouvernemental de promotion et de marketing des produits québécois** pour supporter la diversification des marchés d'exportation vers certains pays émergents, qui sont présentement peu pénétrés.

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Commercialisation (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Les importations internationales de produits alimentaires transformés sont estimées à près de 2,6 milliards de dollars en 2005, soit 9 % de la demande alimentaire intérieure

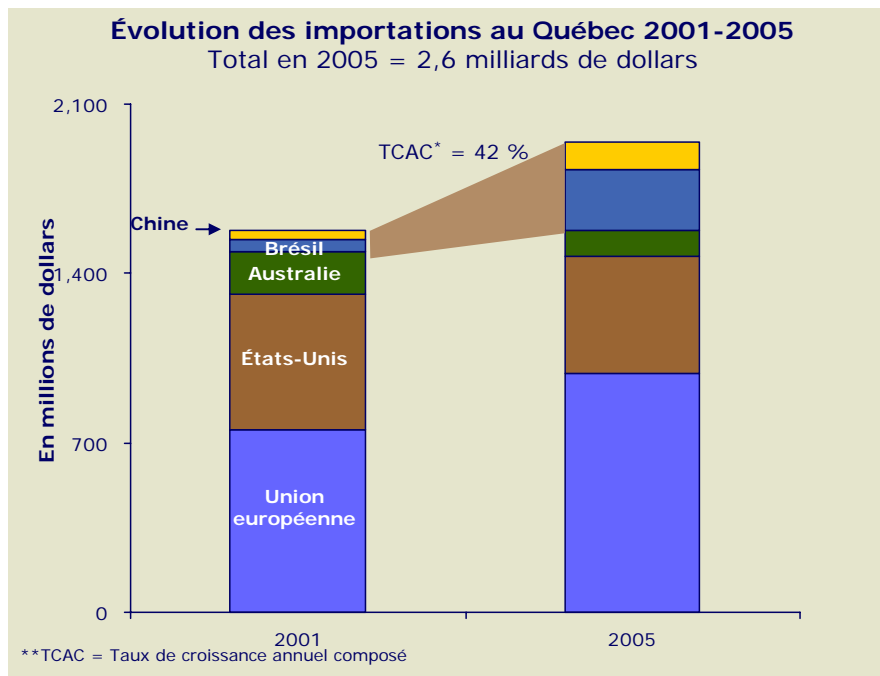
Les importations

Au Québec, les fournisseurs étrangers qui approvisionnent le marché intérieur final représentent 22,5 % des 28,3 milliards de dollars de la demande intérieure, dont 13,5 % représentent les fournisseurs des autres provinces (2005). **Les importations internationales de produits alimentaires transformés sont estimées à près de 2,6 milliards de dollars en 2005, soit 9 % de la demande alimentaire intérieure.** Au Québec, les importations se sont accrues plus rapidement qu'au Canada, soit un taux de croissance de 6,1 % en moyenne par année entre 2001 et 2005.

Le Québec a enregistré un taux de croissance des ses importations de 6,2% en moyenne par année entre 2001 et 2005, ce qui est plus élevé qu'au Canada

Les États-Unis dominent les importations

Les importations du Brésil sont celles qui croissent le plus rapidement



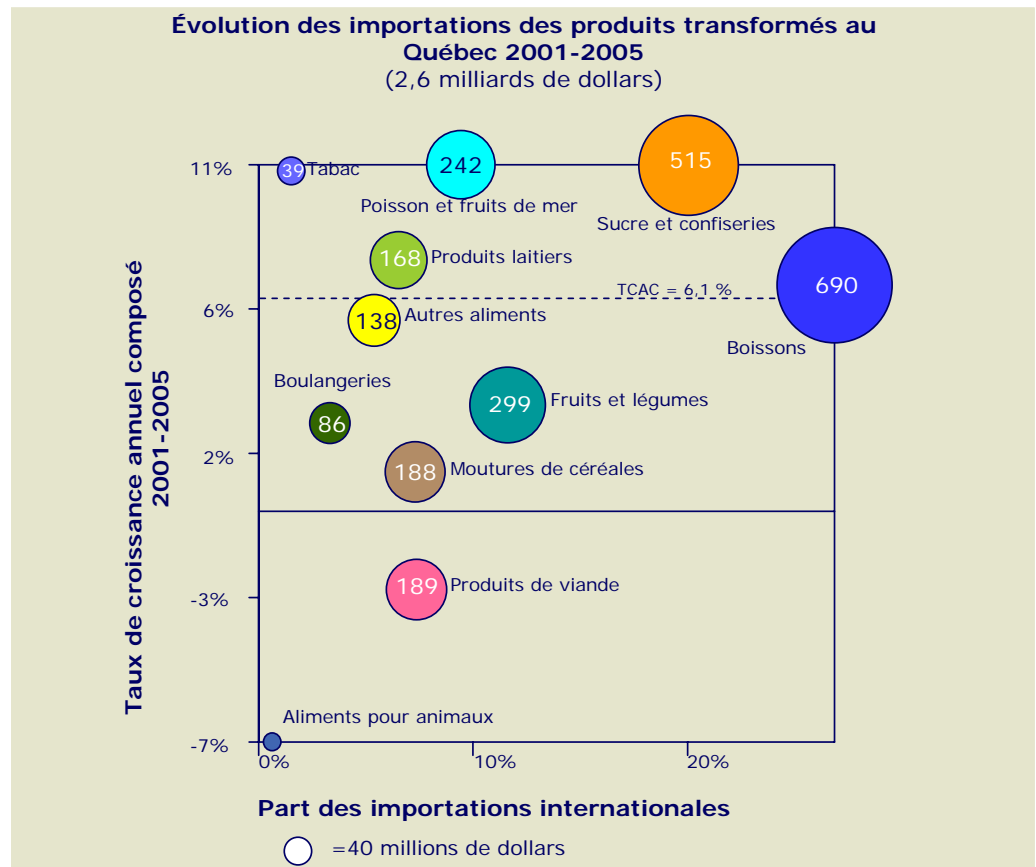
Source : Industrie Canada, 2006

L'Union européenne est le plus grand importateur au Québec avec 989 millions de dollars d'importations, soit 39 % des importations totales. Cependant, pour les pays individuels, les **États-Unis** dominent les importations québécoises avec 17 % du volume importé, soit 478 millions de dollars, suivi par la France et le Brésil avec 14 % et 10 % respectivement. Les autres importations proviennent de nombreux pays. **Les importations provenant du Brésil ont le taux de croissance annuel le plus élevé depuis 2001, soit 51 %.**

Cette hausse des importations au Québec peut s'expliquer par les préférences alimentaires des immigrants et par l'exposition de la population à de nouveaux aliments et à de nouveaux modes de préparation. En effet, d'ici à 2017, Statistique Canada prévoit que 22 % des Canadiens seront nés à l'étranger.

Comme l'indique le graphique suivant, les boissons, le sucre et les confiseries sont les plus importants groupes de produits importés au Québec, qui croissent aussi le plus rapidement (6 % et 11 % par année respectivement entre 2001 et 2005).

Les boissons, le sucre et les confiseries et les produits laitiers sont parmi les plus importants groupes de produits importés au Québec et ils croissent aussi le plus rapidement



Enjeu 4 : Les produits importés ne sont pas soumis aux mêmes règles que les produits québécois

Plus de 85 % des rappels d'aliments en raison de dangers de santé en 2006 concernaient des produits fabriqués à l'extérieur du Québec

Source : Industrie Canada, 2006

Les transformateurs québécois sont favorables aux règles d'un marché libre et sont prêts à faire face aux concurrents étrangers sur leur marché domestique. Cependant, les produits importés disponibles sur les tablettes de magasins ne respectent souvent pas les mêmes règles de salubrité et d'étiquetage que les produits québécois.

Par ailleurs, l'Agence Canadienne d'inspection des aliments, qui publie un avis sur les **rappels d'aliments en raison de dangers de santé**, identifie une grande proportion de cas (**environ 85 % sur 31 rappels**) où les aliments **fabriqués à l'extérieur du Québec** et disponibles sur les tablettes québécoises contiennent, par exemple, des contaminants microbiologiques, ou des allergènes non identifiés.

Exemples de rappels d'aliments en raison de dangers de santé au Canada en 2006

Aliment	Provenance	Raison d'avis
Épinards	États-Unis	Contaminés par la bactérie salmonella
Cantaloups	Mexique	Contaminés par la bactérie salmonella
Olives vertes sarignolas	Italie	Contaminées par la bactérie responsable pour botulisme

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire : Commercialisation (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Aliment	Provenance	Raison d'avis
Produits de jambons et de dinde cuits	États-Unis	Contaminés par la bactérie <i>Listeria monocytogenes</i>
Épinards	États-Unis	Présence de la bactérie e.Coli
Jus de carottes	États-Unis	Contaminés par la bactérie responsable pour du botulisme
Chair de crabe	États-Unis	Contaminée par la bactérie responsable pour du botulisme

Source : Agence Canadienne d'inspection des aliments, Rappels d'aliments et alertes à l'allergie, en date du 12 décembre 2006.

Afin de protéger la confiance des consommateurs, l'entrée de produits importés non conformes aux exigences et standards québécois et canadiens doit être empêchée

- L'eau embouteillée importée de différents pays est régulièrement non conforme aux exigences canadiennes et québécoises en matière d'information nutritionnelle sur les étiquettes. De plus, les échantillons de l'eau embouteillée au Québec sont vérifiés par des inspecteurs à la source, ce qui n'est pas le cas pour l'eau embouteillée importée.

La qualité des produits québécois ayant une très bonne réputation au Québec et à l'étranger, les transformateurs québécois sont d'avis que le gouvernement du Québec doit absolument **mettre les efforts nécessaires pour empêcher l'entrée de produits importés non conformes** aux exigences et standards québécois et canadiens.

Le Québec et le Canada ont un bon système d'inspection des importations, basé sur le risque, dont l'objectif est de garantir un approvisionnement sain. De plus, les systèmes provinciaux et fédéraux sont généralement harmonisés et complémentaires ce qui facilite le commerce.

Toutefois, le **système actuel d'inspection des importations** est basé sur un **régime de bonne conduite** et privilégie les importateurs et manufacturiers qui se sont dotés de systèmes de contrôle efficaces et efficients. Il est cependant incomplet dans le cas d'importateurs délinquants ou peu soucieux des bonnes pratiques. Dans ce cas, des inspections plus fréquentes et approfondies devraient être effectuées avant la commercialisation. Elles doivent être aussi améliorées par le biais des actions complémentaires suivantes :

- **Élargissement des programmes d'enregistrement et de licenciement des importateurs** afin de couvrir des denrées largement importées et présentement exclues de ces programmes (ex. : l'eau, chocolat, confiseries, biscuits, épices, ...). Actuellement, seulement les produits laitiers, les produits d'animaux, érable, miel et fruits et légumes sont couverts par les programmes d'enregistrement. Il faut noter que ces programmes sont complémentaires aux inspections, car ils garantissent une meilleure connaissance des importateurs ainsi que plus de communication des exigences canadiennes en matière de norme de salubrité et d'étiquetage.
- **Développement des ententes avec des pays importateurs** (ex. : Chine, Japon) afin d'avoir **l'accès à leurs données d'inspection des aliments**. Ces ententes pourraient être basées sur un échange d'information visant une meilleure connaissance des systèmes d'inspection de pays d'origine.

Les programmes d'enregistrement et de licenciement des importateurs devraient être élargis pour compléter les inspections

Il semble également opportun de **sensibiliser les grands distributeurs alimentaires au sujet de la conformité aux normes de salubrité et de santé des produits importés** par le biais d'une communication régulière. Ainsi, des chaînes de valeur pourraient être mises en place avec les distributeurs afin que ces derniers puissent favoriser les produits québécois de qualité supérieure. Enfin, une campagne de sensibilisation auprès des consommateurs vantant la qualité des produits québécois pourrait être mise en place de façon complémentaire.

Positions

Enjeux

- Le financement pour des programmes d'aides gouvernementales de promotion et de marketing des produits québécois (particulièrement non-génériques) tels Aliments du Québec est insuffisant et non récurrent.
- Les produits importés ne respectent souvent pas les mêmes règles de santé et d'étiquetage que les produits québécois.

Positions	Interventions possibles du gouvernement provincial			
	Législation	Concertation	Soutien et assistance	Financement
3.1 Mettre en place un programme de soutien à la commercialisation d'envergure (environ 12-15 millions de dollars) et ayant pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> – Renforcer le rôle d'Aliments du Québec en assurant un financement récurrent et beaucoup plus large de la part du gouvernement (en partenariat avec l'industrie) et en lui accordant une reconnaissance officielle d'origine. – Mettre en place un nouveau programme de promotion ciblant les PME (développement de marques nationales, compétences marketing, etc.). – Augmenter les incitatifs stimulant le développement des marchés d'exportation à l'extérieur de l'Amérique du Nord, surtout pour les PME (outils de financement, programmes). – Mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des distributeurs et des consommateurs par rapport à la qualité des produits québécois comparativement aux produits importés. 		●		●
3.2 Assurer que les règles en termes d'étiquetage, de salubrité, de santé, etc. qui sont imposées aux produits québécois, soient équivalentes à celles exigées des produits importés. <ul style="list-style-type: none"> – Effectuer des inspections plus fréquentes et approfondies avant la commercialisation au Québec. – Développer de programmes d'enregistrement et de licenciement des importateurs de certaines denrées présentement non couverts (ex. : l'eau, chocolat, confiseries, biscuits,...). – Développer des ententes avec des pays importateurs (ex. : Chine, Japon) afin d'avoir l'accès à leurs données d'inspection. 	●		●	
3.3 Implanter un contrôle gouvernemental plus étroit des pratiques commerciales des distributeurs.	●			
3.4 Mettre en place un programme gouvernemental d'achat québécois pour le secteur institutionnel (hôpitaux, écoles, centres de détention, etc.)	●	●		

Sources d'information et experts consultés

Documents consultés	
Document	Année
MAPAQ, Activité bioalimentaire au Québec : Bilan 2005	2006
Université Laval, L'agroindustriel, vol 4 numéro 2	2006
MAPAQ, Bottin statistique de l'alimentation	2006
MAPAQ, Bottin statistique de l'alimentation	2004
Industrie Canada, Données sur le commerce en direct (Strategis)	2006
Statistique Canada, Base de données	2006
Agriculture et Agri-Food Canada, An Overview of the Canadian Agriculture and Agri-Food System	2005
Economist Intelligence Unit, Food, Beverage and Tobacco Industry Briefing	2006
Assemblée nationale, Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants,	2006
La Terre de Chez Nous, Québec refuse de restreindre le mot terroir	16 mars 2006
MAPAQ, Communiqué de presse, Le ministre Yvon Vallières annonce l'adoption de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants	13 avril 2006
Agence canadienne d'inspection des aliments, Base de données des rappels d'aliments et alertes à l'allergie	2006
Mergent, The North America Food and Beverage Sectors	2006
Groupe d'études et de recherche sur l'Asie contemporaine, La Chine, un marché d'avenir pour les transformateurs québécois ?	2005
George Morris Center, Private Brand Opportunities and Challenges for Manufacturers (AC Nielsen Market Track 1994-2004)	2005
University of Guelph, Karl Meilke, The Current State of the WTO Negotiations	2004
Institut national de la Statistique et des Études Économiques, France, Base de données	2006
Australian Bureau of Statistics, Base de données	2006
Netherlands Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, Facts and Figures of the Dutch Agri-Sector 2005/2006	2006

Experts consultés

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
 Commercialisation (document confidentiel, version 11.06.2007)
 Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Organisme	Nom
Aliments du Québec	Lyne Gagné
Club Export agroalimentaire Québec-Canada	André Coutu
Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation, Université Laval	Maurice Doyon
Agriculture Canada (division OMC)	Shane Cambell

Membres de l'Alliance de la transformation agroalimentaire

Organismes	Représentant
Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ)	Jacques Boulanger, Président du Conseil de direction
Conseil de la boulangerie du Québec (CBQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Sylvie Cloutier, Vice-présidente Communication et Affaires publiques
Association Québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)	Yvan Lacroix, PDG
Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ)	Pierre Nadeau, PDG
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Jacques Légaré, PDG
Coopérative Fédérée du Québec (Montréal)	Paul Noiseux, Chef des finances
Conseil des viandes du Canada, section Québec (CVQ)	Sylvain Fournaise, Président

4. Recherche et développement - Innovation

« Maximiser nos capacités d'innovation »

Table des matières

Problématique	49
Positions	58
Sources d'information et experts consultés	59
Membres de l'Alliance de la transformation agroalimentaire	61

Problématique

Sommaire exécutif

Pour rester compétitif à l'échelle mondiale, l'innovation et la R-D seront parmi les facteurs clés de succès les plus importants de la transformation agroalimentaire québécoise. De plus, les attentes du marché de consommation sont de plus en plus complexes, voire même parfois divergentes et la transformation agroalimentaire doit rapidement **mettre l'emphase sur l'innovation** pour évoluer au même rythme que son marché.

Cependant, l'intensité d'investissement en recherche et développement (R-D) est plus faible dans la transformation agroalimentaire que dans le secteur de la fabrication en moyenne. Une des causes est **un faible niveau d'investissement direct du gouvernement provincial** dans ce secteur comparativement à l'Ontario par exemple. Or, le gouvernement québécois a annoncé début décembre 2006 une **aide à l'innovation et à la recherche de plus de 1,2 milliards de dollar sur 3 ans**. Ces fonds doivent bénéficier équitablement aux industries québécoises. De par son importance dans l'économie québécoise, la transformation agroalimentaire doit donc s'assurer **d'avoir une part significative de ces aides**.

Les mesures fiscales comme les crédits d'impôts sont un outil d'aide privilégié du gouvernement du Québec. Cependant, **les crédits d'impôts ne couvrent pas tous les besoins des transformateurs agroalimentaires** car ils ne sont pas assez accessibles et ne soutiennent pas ou peu le développement de nouveaux produits.

De plus, **la R-D et l'innovation au Québec affichent une efficacité moindre par rapport à l'Ontario**. En effet, les entreprises au Québec consacrent autant de leurs ressources à la R-D qu'en Ontario et introduisent au moins autant d'innovations de produits et de procédés. Cependant, ces efforts portent moins leurs fruits qu'en Ontario en termes de productivité et de ventes de produits innovants dont les marges sont supérieures.

Enfin, de par son importance croissante dans le succès de la transformation agroalimentaire, **l'innovation doit être approchée de façon stratégique**, avec une vision claire du gouvernement. Or il apparaît que l'offre de soutien gouvernemental est fragmentée, ce qui la rend moins efficace. Aussi, une certaine centralisation de l'information concernant les aides en R-D et innovation semble intéressante.

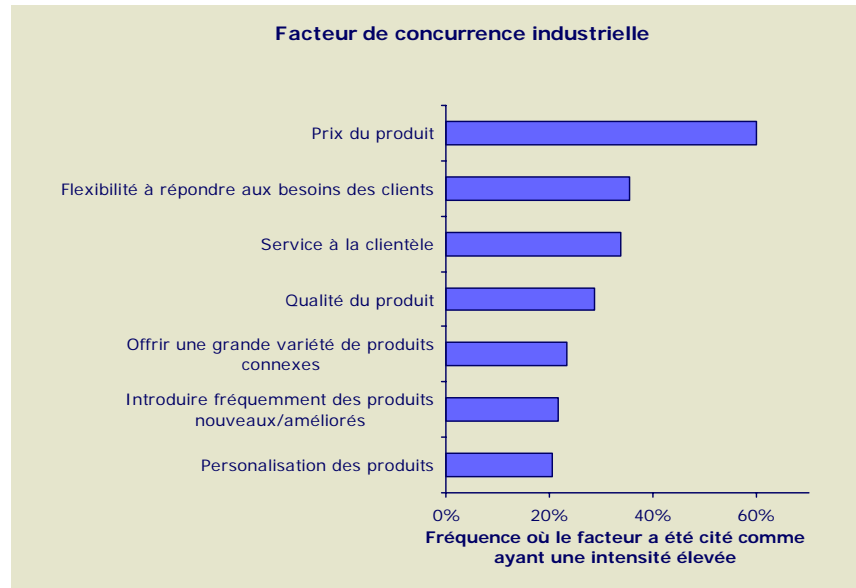
L'innovation, stratégie offensive et défensive

Comme pour de nombreuses industries, une réponse appropriée à la mondialisation dans la transformation agroalimentaire au Québec est l'innovation (à savoir de nouveaux produits ou processus mais aussi de nouveaux services, procédés et de nouvelles approches marketing et logistique par exemple). En effet, l'innovation permet **le développement de marchés de niche à forte valeur ajoutée et à faible concurrence**. Un exemple concret d'un tel marché de niche est l'essor des aliments fonctionnels (marché estimé à 2,7 milliards de dollars au Canada en 2004) et des nutraceutiques.

Cependant, la transformation agroalimentaire québécoise ne peut se cantonner aux marchés de niche à forte valeur ajoutée et doit **aussi défendre ses marchés de commodités**. Or, et en particulier pour les commodités, le prix demeure le critère

L'innovation permet le développement de marchés de niche à forte valeur ajoutée

de décision le plus important et est donc le facteur où la concurrence industrielle est la plus intense.



Source : Enquête sur l'innovation dans l'industrie de la transformation des aliments, Statistique Canada, 2004

L'innovation des procédés de fabrication peut permettre d'atteindre un niveau de productivité assurant la compétitivité au niveau international, et ce, malgré le faible coût de la main-d'œuvre dans certains pays. Il faut toutefois différencier ici la quantité d'investissements dans les équipements (qui ne sont pour autant pas innovants mais simplement une mise à niveau) et l'innovation, qui elle apporte réellement un saut technologique qui fait évoluer et avancer l'état de l'art. Ainsi, l'innovation des procédés de fabrication permet la diminution des coûts de production en augmentant la productivité et la flexibilité.

Complémentairement, l'innovation en termes logistique ou de tout autre processus ayant un impact direct sur les coûts directs et indirects des produits, peut permettre d'accroître la compétitivité des entreprises de transformation agroalimentaire québécoises.

Aussi, **l'innovation** a un rôle majeur à jouer pour permettre aux entreprises québécoises non seulement **d'avoir une stratégie offensive de conquête de nouveaux marchés mais aussi de protéger leurs marchés face à la concurrence accrue** résultant de la mondialisation.

Innovation et tendances économiques, démographiques et sociales

De plus, le leitmotiv du besoin d'innovation face à la mondialisation est particulièrement vrai dans le cas de la transformation agroalimentaire car le **marché de consommation vit une mutation rapide**. Ainsi, les tendances principales identifiées sont les suivantes :

- La croissance économique du Canada a permis aux canadiens d'augmenter leurs revenus discrétionnaires ;
- La croissance démographique sera relativement faible au cours des quinze prochaines années ;

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire : Recherche et développement - Innovation (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

L'innovation permet de réduire les coûts directs et indirects et donc d'accroître la compétitivité

Les attentes des consommateurs sont complexes et parfois divergentes

- D'ici à 2017, Statistique Canada prévoit que 22 % des Canadiens seront nés à l'étranger ;
- Le portrait de la famille canadienne « typique » a beaucoup changé depuis les 20 dernières années. Le pourcentage de femmes qui travaillent à temps plein a augmenté de 11 % et la proportion de ménages sans enfants de 5 %.
- Les citoyens-consommateurs sont de plus en plus sensibles aux problématiques de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les aspects de la production et de la manipulation au long de la chaîne alimentaire sont considérés lors de la prise de décision.

Ainsi, depuis quelques années, **le marché de la transformation agroalimentaire doit s'adapter** aux tendances économiques, démographiques et sociales qui impactent directement les critères de décision d'achat des consommateurs. Ainsi, en plus du rapport qualité prix, les consommateurs basent leur décision sur la valeur ajoutée du produit en termes de santé, de salubrité et de praticité.

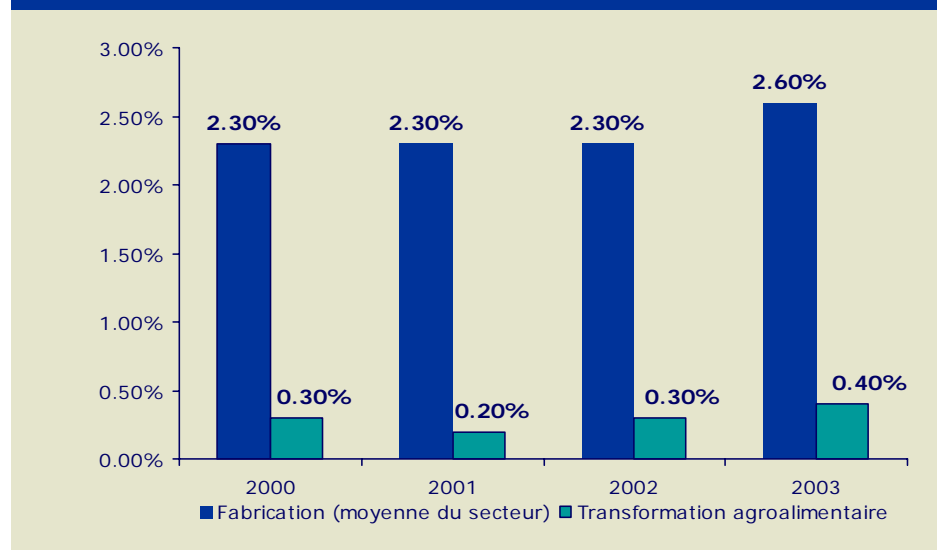
Enfin, les changements rapides des consommateurs créent parfois des **attentes contradictoires** (par exemple la demande d'aliments naturels et la forte hausse des ventes d'aliments préparés), ce qui se traduit par une **forte diversité des produits disponibles** sur les tablettes.

En conclusion, toutes ces tendances peuvent être vues comme des opportunités de développement d'affaires ou comme des contraintes d'adaptation aux consommateurs de demain. Dans les deux cas, **l'innovation permettra aux transformateurs de répondre aux attentes complexes et diverses des consommateurs.**

Investissements en R-D

Dans ce contexte, il est inquiétant de constater, en comparant l'intensité des dépenses de R-D intra-muros des sociétés qui réalisent plus de 50 % de leurs dépenses de R-D au Québec, que la transformation agroalimentaire au Québec a investi beaucoup moins que le secteur de la fabrication en moyenne entre 2000 et 2003.

**Intensité des dépenses de R-D intra-muros des sociétés qui réalisent 50 % et plus de leurs dépenses de R-D au Québec
2000-2003**



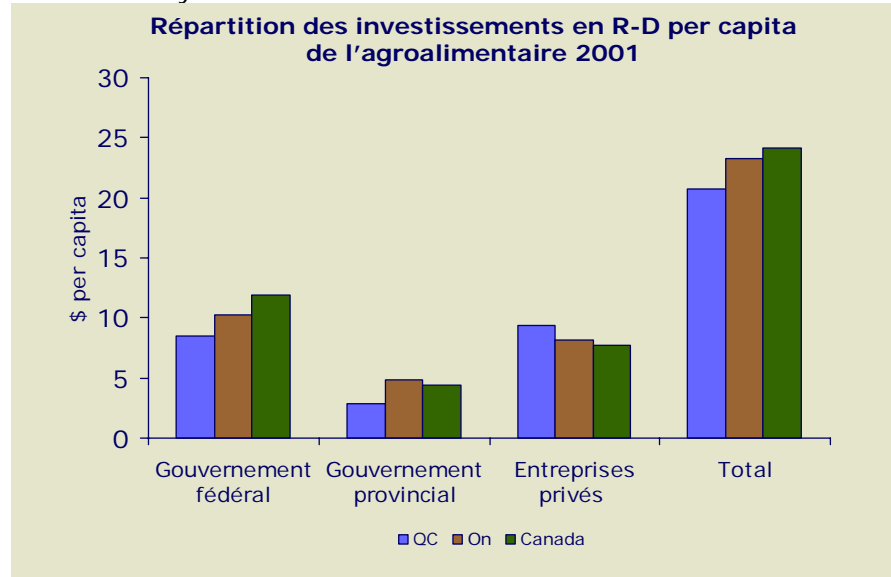
Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire : Recherche et développement - Innovation (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Seule l'innovation permettra à la transformation agroalimentaire d'évoluer au même rythme que son marché

Enjeu 1 : Le gouvernement provincial doit investir davantage dans la R-D de la transformation agroalimentaire

Source : Indicateurs de l'activité scientifique et technologique au Québec

De plus, une comparaison interprovinciale nous montre que l'investissement en R-D de l'agroalimentaire par habitant est plus faible au Québec qu'en Ontario et qu'au Canada en moyenne en 2001.



Source : La recherche, la science et l'innovation en agroalimentaire 1997-2001, MAPAQ

Cette différence s'explique en bonne partie par le **niveau d'investissement direct du gouvernement provincial dans la transformation agroalimentaire plus faible au Québec par rapport aux autres provinces**. Inversement, les entreprises privées investissent plus en R-D au Québec qu'ailleurs.

Toutefois, le Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a publié début décembre 2006 la stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. Une aide supplémentaire de près de 900 millions de dollars a été annoncée pour un montant total de 1,2 milliards de dollars répartis sur 3 ans provenant du gouvernement du Québec pour financer les initiatives en matière de recherche et d'innovation.

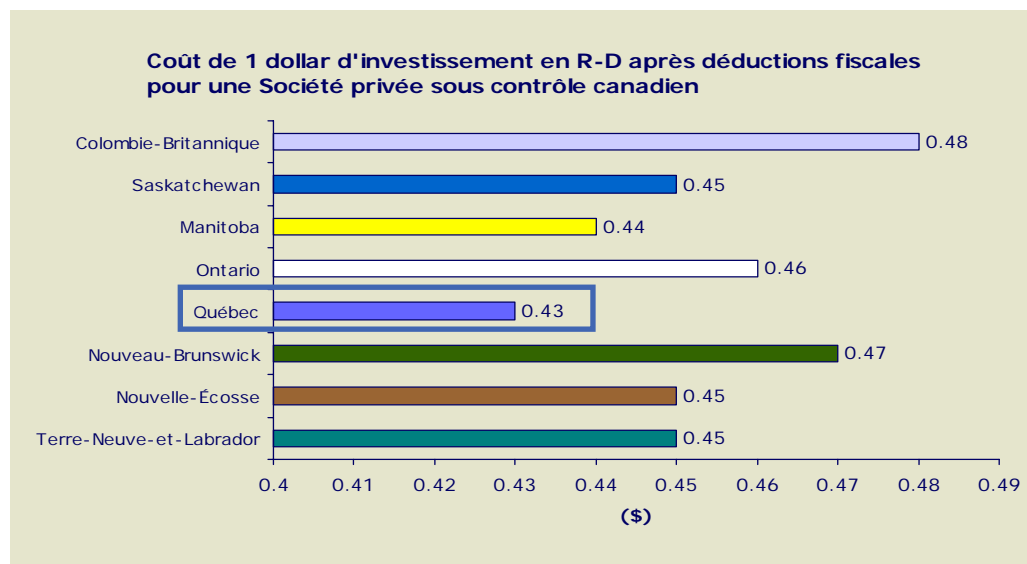
Cette annonce est une excellente nouvelle et la transformation agroalimentaire veut s'assurer de bénéficier équitablement de ces fonds (soit au moins 13 %, l'équivalent des expéditions manufacturières agroalimentaires), et ce au même titre que d'autres industries telles la pharmaceutique et l'aéronautique. En effet, le profil innovateur de l'industrie de la transformation agroalimentaire devrait être plus reconnu par le gouvernement provincial et se traduire par un soutien adéquat des activités innovantes. Aussi, **la transformation agroalimentaire souhaiterait une place prépondérante dans la stratégie de recherche et d'innovation du Québec en phase avec son poids économique**.

Crédits d'impôts

Pour compenser un niveau d'investissement direct plus faible, le coût après impôt de l'innovation au Québec est très compétitif par rapport aux autres provinces grâce aux crédits impôts lorsque ceux-ci peuvent être utilisés:

La transformation agroalimentaire souhaiterait une place dans la stratégie de l'innovation québécoise en phase avec son importance économique

Enjeu 2 : Les crédits d'impôts ne répondent pas complètement aux besoins de support en R-D de la transformation agroalimentaire



Source : Analyse Deloitte

Les crédits d'impôts sont un pilier de la politique de R-D au Québec mais ne sont que peu utilisés par la transformation agroalimentaire

Cependant, une situation paradoxale s'est instaurée au Québec et doit être résolue : **les crédits d'impôts, pilier de la politique gouvernementale provinciale d'aide à la R-D, ne sont que peu utilisés par son industrie de transformation la plus importante**, la transformation agroalimentaire. Les causes principales de cette situation sont le processus administratif lourd et la définition restrictive de l'innovation dans le cadre des crédits d'impôts.

En effet, l'admissibilité d'un projet aux crédits d'impôts à la R-D est soumise à trois critères : l'avancement technologique, l'incertitude technologique et la démarche systématique. Or, le développement de nouveaux produits est un risque d'affaires, non un risque technologique, et n'est pas de fait couvert par cette définition. Ainsi, **le développement de nouveaux produits n'est pas supporté directement par les crédits d'impôts à la R-D**. Cela est critique dans la transformation agroalimentaire où beaucoup de projets de R-D sont le développement de nouveaux produits.

Si la modification de la loi sur les crédits d'impôts à la R-D est une démarche probablement trop complexe car elle touche de nombreuses industries, il est souhaitable de soutenir le financement de nouveaux produits dans la transformation agroalimentaire.

Dans le cas des biotechnologies, le développement de nouveaux produits est déjà soutenu car dans les Centres de Développement des Biotechnologies (CDB), il existe un crédit d'impôts spécifique qui permet de soutenir les coûts d'achat, de location ou d'utilisation d'équipements ou d'installations spécialisés.

De même, il existe des crédits d'impôts spécifiques au sein des centres collégiaux de transfert de la technologie (CCTT) comme Cintech Agroalimentaire qui encouragent le développement de nouveaux produits. Ainsi, les sociétés qui reçoivent certains services de Cintech agroalimentaire peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable sur:

- Les frais d'honoraires sur des services de transfert de technologie ;
- Les frais de participation à des activités d'information et de formation.

Ces deux types particuliers de crédit d'impôts sont un apport nécessaire à la transformation agroalimentaire mais ne soutiennent pas la majorité des entreprises car ils ont un cadre trop restreint. Aussi, il est souhaitable que le **gouvernement**

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire : Recherche et développement - Innovation (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Le gouvernement devrait soutenir financièrement plus fortement le développement de nouveaux produits

soutienne par une mesure fiscale le développement de nouveaux produits dans la transformation agroalimentaire, et ce dans un cadre plus large et moins restrictif.

La transformation agroalimentaire au Québec va d'ailleurs dans le même sens que la coalition des manufacturiers du Canada qui demande au gouvernement fédéral l'élargissement des crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (en y incluant les coûts de brevetage, prototypage, testage de produits et autres activités de pré-commercialisation).

De plus, certaines entreprises ne demandent pas les crédits d'impôts auxquelles elles ont droit. En effet, les **crédits d'impôts présentent une lourdeur administrative qui rebute bien des PME**. Or les PME de moins de 50 employés représentaient 78 % des entreprises en transformation agroalimentaire au Québec en 2004, ce qui rend critique cette difficulté administrative dans le cas de la transformation agroalimentaire. Ainsi, la transformation agroalimentaire ne représentait que 3,6 % des crédits d'impôts versés par le gouvernement en 2003 au secteur manufacturier, selon Statistique Québec.

Par ailleurs, une étude réalisée en 2004 par Zins Beuchesne a mis en avant le besoin de simplicité et de centralisation des aides gouvernementales. Le gouvernement lui-même reconnaît ce besoin car lors du budget 2006-2007, il a alloué des fonds pour accroître l'accessibilité aux crédits d'impôts à la R-D. Ces mesures doivent être accélérées pour **rendre plus accessibles les crédits d'impôts, en particulier pour les PME**.

Effacité de la R-D

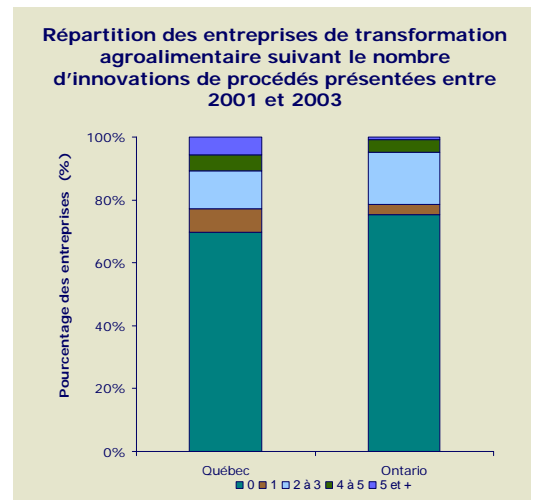
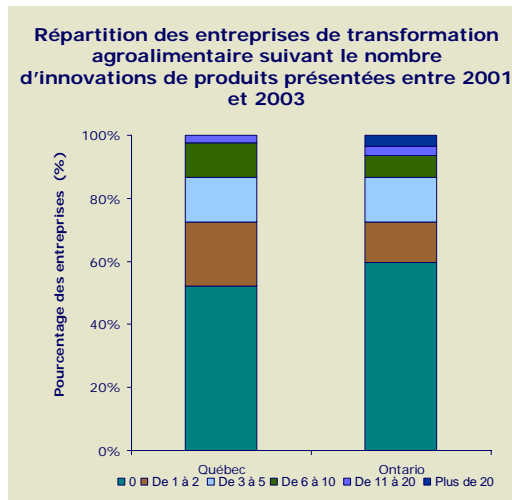
Au delà des dépenses en R-D, **la chaîne de l'innovation de la transformation agroalimentaire au Québec doit accroître son efficacité**, notamment comparativement à sa voisine ontarienne. En effet, les entreprises de la transformation agroalimentaire au Québec investissent dans la R-D une part de leurs ressources financières et humaines comparable aux entreprises ontariennes avec toutefois moins de résultats sur les indicateurs de performances des entreprises.

Ainsi, la proportion des employés qui effectuent de la R-D dans les entreprises est supérieure au Québec qu'en Ontario. Près de 30 % des entreprises de transformation agroalimentaire québécoises ont consacré plus de 3 % de leurs employés à des activités de R-D en 2003, comparativement à 25 % en Ontario. De plus, tel que mentionné précédemment, les entreprises de transformation agroalimentaire privées au Québec investissent plus en R-D qu'en Ontario.

Aussi, comme le montrent les graphiques ci-dessous, **la transformation agroalimentaire au Québec développe au moins autant d'innovation de produits et de procédés qu'en Ontario** :

Les crédits d'impôts devraient être plus accessibles aux PME

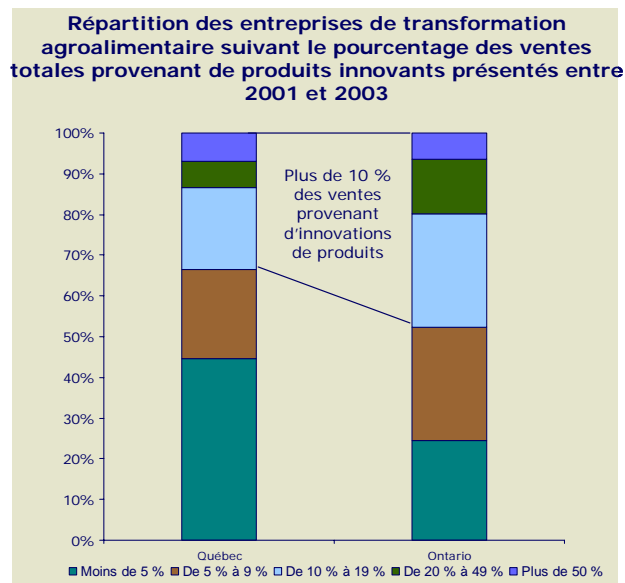
Enjeu 3 : La chaîne de l'innovation est moins efficace au Québec qu'en Ontario



Source : Enquête sur l'innovation dans l'industrie de la transformation des aliments, Statistique Canada, 2004

Cependant, les entreprises ontariennes montrent une meilleure capacité à produire des résultats financiers provenant de leurs efforts de R-D. Ainsi, une plus grande partie des ventes des entreprises en Ontario provient de nouveaux produits, indiquant que, même si elles n'introduisent pas autant de produits innovants, **l'innovation des entreprises ontariennes répond mieux aux attentes des consommateurs**. Cela est d'autant plus important que les marges des produits innovants sont souvent supérieures à celles des produits traditionnels.

L'innovation et la R-D au Québec ont moins d'impact sur les indicateurs de performances des entreprises qu'en Ontario



Source : Enquête sur l'innovation dans l'industrie de la transformation des aliments, Statistique Canada, 2004

Complémentaire, la transformation agroalimentaire est 16,3 % moins productive au Québec qu'en Ontario. Bien que la quantité d'investissement en immobilisations ait aussi un impact sur la productivité, le retard de productivité au Québec nous pousse à croire que les innovations en procédés pourraient avoir plus d'impact sur la performance des entreprises, et en particulier leur productivité.

La culture québécoise semble avoir une inclinaison plus faible aux risques que ses voisines et concurrentes ontariennes et américaines par exemple car les activités à forte incertitude comme la R-D et l'entrepreneuriat sont moins développées au Québec. **Une culture de l'innovation grandissante rendrait donc plus**

Une culture de l'innovation grandissante rendrait donc plus attractive la transformation agroalimentaire

L'amélioration de l'efficacité de la chaîne de l'innovation passe par le renforcement des liens entre tous les intervenants de la chaîne de l'innovation, incluant le consommateur

Le transfert de technologie doit être amélioré, notamment par le biais de Cintech Agroalimentaire dont la notoriété pourrait être plus grande

La transformation agroalimentaire souhaiterait développer des partenariats avec les producteurs et les distributeurs

attractive la transformation agroalimentaire aux yeux des investisseurs, ce qui est fondamental pour que l'industrie reste compétitive

En conclusion, pour développer la R-D et l'innovation au sein de la transformation agroalimentaire au Québec, il faut **améliorer l'efficacité de la chaîne de l'innovation** pour que celle-ci ait un impact fort sur les indicateurs de performances des entreprises, et qu'ainsi l'innovation ait une forte valeur ajoutée. Cela passe **par le renforcement des liens entre tous les intervenants de la chaîne de l'innovation, incluant le consommateur**, par le biais :

- D'une valorisation et d'un transfert de technologie encore plus efficace ;
- De la mise en place de chaînes de valeur.

D'ailleurs, dans sa nouvelle stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, le gouvernement abonde dans ce sens car un des axes de cette stratégie est le développement de la valorisation et du transfert avec 124 millions de dollars alloués sur 3 ans. La transformation agroalimentaire souhaite donc bénéficier d'un de ces fonds pour que le **transfert de technologie dans la transformation agroalimentaire soit plus efficace à l'avenir au Québec**.

Par exemple, 12,6 millions de dollars ont été alloués sur 3 ans au financement accru des activités des CCTT. CINTECH Agroalimentaire est le CCTT dédié à la transformation agroalimentaire. La transformation agroalimentaire souhaite donc voir **Cintech Agroalimentaire se voir allouer une partie significative de cette somme** pour améliorer son accès pour les PME en région qui représentent une part importante de la transformation agroalimentaire au Québec.

Complémentairement, **les chaînes de valeur sont une source d'innovation efficace** car elles sont basées sur les besoins du consommateur et donc soutiennent une innovation qui sera valorisée par des ventes importantes. Ainsi, les chaînes de valeur encouragent une innovation qui est non seulement moins risquée car orientée vers le consommateur mais qui a aussi une plus forte valeur ajoutée avec un impact supérieur sur les ventes.

Or, il est clairement établi, d'après de nombreux experts et l'étude « Optimisation de la chaîne de valeur dans la filière porcine québécoise : Analyse comparative des modèles hollandais, anglais et québécois » qu'il n'y a que **peu d'initiatives de chaînes de valeur au Québec**, en particulier comparé au Pays-Bas, l'Angleterre ou bien même l'Alberta.

Aussi, la transformation agroalimentaire souhaiterait **développer des partenariats avec les producteurs et les distributeurs pour que les chaînes de valeur** fleurissent au Québec dans les années à venir.

Un organisme soutenant une telle démarche pourrait être créé en se basant sur l'expérience de l'Alberta. Le « Value Chain Initiative », l'initiative de chaîne de valeur en Alberta, mise en œuvre en 1998, a pour buts d'éduquer les compagnies d'agroalimentaire albertaines concernant l'importance des chaînes de valeur et de fournir du service conseil dans la conceptualisation et le démarrage de projets pilotes de chaînes de valeur. Ainsi, en 2006, l'initiative a supporté le développement de dix projets de chaînes de valeur. Plus précisément, au cours de la deuxième moitié de 2006, plus de 5 nouveaux produits créés en collaboration entre des détaillants, des transformateurs, et des producteurs ont été lancés. Les résultats pour les entreprises participantes sont positifs puisque certaines entreprises ayant participé à l'initiative ont reconnu un doublement de leurs ventes dans la première année d'exploitation. **Un tel organisme au Québec pourrait stimuler le développement de partenariats** entre les intervenants de la chaîne de valeur.

Fragmentation de l'offre de soutien gouvernementale

Enfin, il est clair que le développement de la R-D et de l'innovation ne peut générer un maximum de valeur aux consommateurs et à l'industrie que si une vision d'ensemble est mise en place et soutenue par le gouvernement. En effet, il apparaît dans deux rapports (Études sur les besoins dans le domaine de la transformation agroalimentaire au Québec et Optimisation de la chaîne de valeur dans la filière porcine québécoise : Analyse comparative des modèles hollandais, anglais et québécois) **qu'une faiblesse du support gouvernemental à la transformation agroalimentaire est la fragmentation de l'offre**, en particulier dans le domaine de la R-D.

Cela apparaît clairement dans le cas des crédits d'impôts par exemple où, suivant l'organisme (CDB, CCTT par exemple), le soutien n'est pas le même. Sans pour autant uniformiser cette offre, il apparaît que la diffusion de l'information concernant l'innovation et la R-D est une clé du succès, en particulier pour offrir un meilleur support aux PME.

Ainsi, **une stratégie de l'innovation de la transformation agroalimentaire est requise** pour assurer une innovation grandissante dans ce secteur et pourrait être orchestrée par un organisme gouvernemental. De plus, il est évident que pour avoir à définir une stratégie et une vision de la R-D et de l'innovation, le gouvernement aura besoin d'un état des lieux exhaustif de l'existant. Cette stratégie devra donc commencer par une étude complète de la situation actuelle.

Positions

Enjeux

- Le gouvernement provincial, qui a annoncé en décembre 2006 sa nouvelle stratégie de recherche et d'innovation, doit investir davantage dans la R-D de la transformation agroalimentaire.
- Les crédits d'impôts ne répondent pas complètement aux besoins de support en R-D de la transformation agroalimentaire car ils ne soutiennent pas le développement de nouveaux produits et sont administrativement trop complexes.
- La chaîne de l'innovation est moins efficace au Québec qu'en Ontario.
- Le soutien en R-D et innovation du gouvernement est fragmentée.

Positions	Interventions possibles du gouvernement provincial			
	Législation	Concertation	Soutien et assistance	Financement
4.1 Intégrer la transformation agroalimentaire dans la stratégie d'innovation québécoise à la mesure de son importance économique.				●
4.2 Mettre en place une mesure fiscale pour supporter le développement de nouveaux produits.	●			●
4.3 Simplifier les démarches administratives pour les crédits impôts.			●	
4.4 Améliorer l'efficacité de la chaîne de l'innovation au Québec par le biais : <ul style="list-style-type: none"> - d'un transfert de technologie encore plus efficace ; - de la mise en place de chaînes de valeur. 		●		
4.5 Coordonner l'offre de R-D par le biais d'une stratégie de l'innovation dans la transformation agroalimentaire claire orchestrée par un organisme gouvernemental.			●	
4.6 Une culture de l'innovation grandissante rendrait donc plus attractive la transformation agroalimentaire		●	●	●

Sources d'information et experts consultés

Documents consultés	
Document	Année
Analyse Deloitte	2006
Agriculture et Agroalimentaire Canada, Tendances Alimentaires au Canada d'ici à 2020 : Perspectives de la consommation à long terme	2005
MAPAQ, Les brevets dans l'agroalimentaire 1980-1999	2002
Conseil de la science et de la technologie, Pour une gestion stratégique de l'innovation dans le secteur manufacturier	2006
Zins Beauchesne, Etudes sur les besoins dans le domaine de la transformation agroalimentaire au Québec,	2004
FDTA, Josée Vincelette, Qu'est-ce qu'une chaîne de valeur?	2006
FDTA, Josée Vincelette, Optimisation de la chaîne de valeur dans la filière porcine québécoise : Analyse comparative des modèles hollandais, anglais et québécois	2006
Institut de la statistique du Québec, Indicateurs de l'activité scientifique et technologique au Québec,	2006
MAPAQ, La recherche, la science et l'innovation en agroalimentaire 1997-2001	2002
Statistique Canada, Enquête sur l'innovation dans l'industrie de la transformation des aliments	2004
Office de la propriété intellectuelle de Canada, Site web	
Harvard Business School Press, Managing Creativity and Innovation,	2003
MDEIE, Un Québec innovant et prospère	2006
Investissement Québec, Les mesures fiscales pour favoriser la R-D au Québec 2003-2004,	2003
Agriculture et Agroalimentaire Canada, Site internet	2006
ADRIQ, Site internet	2006
Saint Hyacinthe Technopole, Site internet	2006
Ministère des Finances, Budget 2006-2007	2006
Statistique Canada, Recherche et développement industriel	2005
Gouvernement d'Ontario, Budget 2006	2006
HEC Montréal et Sauder School of Business, Global Entrepreneurship Monitor, Rapport Canadien 2005,	2005

Université Laval, Site internet	2006
Université de Guelph, Site internet	2006

Experts consultés	
Organisme	Nom
Cintech Agro-alimentaire	Johanne Tanguay
Deloitte	Julien Lassonde
Deloitte	Lyne Gosselin
Novalait	Danielle Rivard
Technopole Saint-Hyacinthe	Mario De Tilly
Alberta Value Chain Initiative	Laura Lee Billings

Membres de l'Alliance de la transformation agroalimentaire

Organismes	Représentant
Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ)	Jacques Boulanger, Président du Conseil de direction
Conseil de la boulangerie du Québec (CBQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Sylvie Cloutier, Vice-présidente Communication et Affaires publiques
Association Québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)	Yvan Lacroix, PDG
Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ)	Pierre Nadeau, PDG
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Jacques Légaré, PDG
Coopérative Fédérée du Québec (Montréal)	Paul Noiseux, Chef des finances
Conseil des viandes du Canada, section Québec (CVQ)	Sylvain Fournaise, Président

5. Environnement, santé et sécurité alimentaire

« Valoriser notre leadership en environnement et sécurité alimentaire »

Table des matières

Problématique	62
Positions	69
Sources d'information et experts consultés	70
Membres de l'Alliance de la transformation agroalimentaire	72

Problématique

Sommaire exécutif

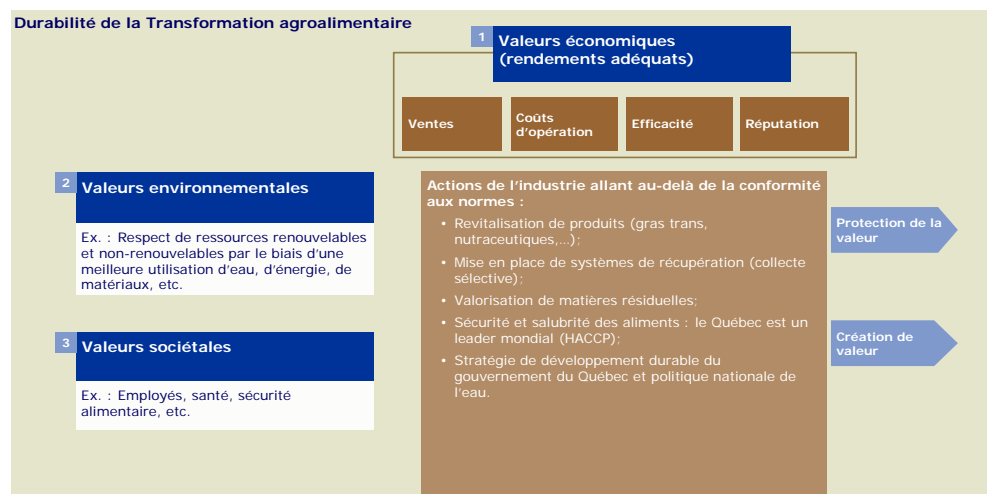
Les consommateurs d'aujourd'hui sont de plus en plus préoccupés par la qualité, la salubrité et l'impact sur l'environnement des aliments qu'ils achètent. Cette sensibilisation du consommateur à la santé va de pair avec les changements démographiques, les problèmes de santé et une prise de conscience de l'importance du choix des aliments face aux problématiques comme les OGM, les gras trans et la sécurité alimentaire. En réponse à ces enjeux, les transformateurs québécois prennent des actions proactives afin de protéger l'environnement et d'assurer la sécurité alimentaire. Grâce à leur effort, **la réputation des aliments produits au Québec est excellente en termes de qualité et de salubrité.**

Le gouvernement québécois pour sa part, est souvent à l'avance des autres provinces en tentant de mettre en place des réglementations obligatoires, alors que leur **harmonisation est une condition essentielle pour maintenir la compétitivité des entreprises québécoises et éviter des coûts additionnels.** En effet, parmi tous les défis d'adaptation auxquels l'industrie est confrontée, les exigences en matière d'environnement, de qualité et de sécurité alimentaire sont parmi les facteurs ayant le plus d'impact sur la compétitivité de l'industrie en particulier pour les PME.

La gestion de la perception du consommateur des problématiques d'environnement et de santé est un autre défi important, qui doit être adressé par le gouvernement. Finalement, les transformateurs québécois qui tiennent à protéger la santé du consommateur et l'image de la sécurité alimentaire au Québec sont continuellement préoccupés par la qualité, la salubrité et la sécurité alimentaire des aliments importés qui ne sont souvent pas conformes aux exigences canadiennes.

Contributions de la transformation agroalimentaire à l'environnement et à la sécurité alimentaire au Québec

Les transformateurs québécois sont sensibilisés à la protection de l'environnement et à la sécurité alimentaire, notamment en respectant les valeurs sociétales (ex. : création d'emplois, santé publique et sécurité alimentaire) et environnementales (ex. : rareté de ressources naturelles) tout en assurant un rendement adéquat.



Source : Entrevues individuelles; analyse Deloitte.

Enjeux communs de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Environnement, santé et sécurité alimentaire (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

De plus, les problématiques environnementales et de santé touchent directement l'industrie de la transformation agroalimentaire, dans de nombreux cas tels :

- La consommation de l'eau dans les procédés de production ;
- L'utilisation d'énergie propre (réduction de la dépendance aux combustibles fossiles non-renouvelables) ;
- L'utilisation de plastique, de papier et de verre dans les emballages ;
- L'alimentation santé liée au vieillissement de la population et à l'obésité (gras trans, sel, sucres, gras saturés) ;
- La salubrité et la sécurité alimentaire ;
- L'augmentation de surfaces cultivées d'OGM contaminant des récoltes non OGM;
- Les changements climatiques (ex : protocole de Kyoto) ;
- Les droits de l'homme liés à l'approvisionnement en matière première dans les pays à bas coûts (ex. cacao, sucre, café).

Les entreprises de la transformation agroalimentaire prennent au sérieux toutes les préoccupations environnementales et de santé. C'est ainsi grâce aux **contributions de l'industrie à l'environnement** et à la sécurité alimentaire que les **aliments québécois** ont acquis une **excellente réputation en termes de qualité et de salubrité**. Ces réalisations de l'industrie de la transformation peuvent être illustrées, notamment, par les points suivants :

- Revitalisation de produits
 - Ex. : Gras trans : depuis plusieurs années, les fournisseurs d'ingrédients québécois s'activent à développer de nouveaux shortenings sans gras trans adaptés à différentes utilisations pour les transformateurs. Certains offrent déjà une alternative aux gras trans, tels Biscuits Leclerc, Les mets du Commensal, Voortman, Boulangerie Première Moisson, Saputo division boulangerie pour n'en nommer que quelques-uns. D'autres entreprises continuent également de travailler à l'élimination des gras trans.
- Mise en place de systèmes de récupération
 - Ex. : Collecte sélective : l'industrie de la transformation agroalimentaire se prépare pour être conforme à la Loi 102 et la collecte sélective comme moyen pour la récupération des matières résiduelles municipales.
- Valorisation de matières résiduelles
 - Ex. : Valorisation des fumiers de porc, de vache et de bœuf (ex. : production d'énergie); l'épandage des boues d'usine; etc.
- Salubrité et la santé des aliments : le Québec est un leader mondial
 - Ex. : Mise en œuvre de programmes de salubrité des aliments basés sur les principes du HACCP (Hazard Analysis and Critical Control Point), un système reconnu mondialement. Au Québec, les groupes des transformateurs alimentaires ont déjà amorcé une démarche d'amélioration et de contrôle de la qualité et de la salubrité pour répondre aux signaux du marché, notamment au travers d'une formation technique du CTAC disponible pour les PME depuis 1998. De même, environ 75-80 % des fabricants d'aliments pour les animaux ont installé le système HACCP (depuis 1990). La conformité à HACCP augmente l'avantage concurrentiel des transformateurs sur les marchés internationaux.

Les aliments québécois ont acquis une excellente réputation de qualité et de salubrité

L'industrie de la transformation agroalimentaire répond de façon proactive aux préoccupations environnementales, de santé et de salubrité

Les entreprises de la transformation veulent une industrie qui respecte les valeurs économiques, environnementales et sociétales à travers leurs activités

- Stratégie de développement durable du gouvernement du Québec et Politique nationale de l'eau
 - La transformation agroalimentaire québécoise a non seulement adhéré, mais surtout démontré une volonté de participation active dans ces initiatives. Il s'agira maintenant de mettre sur pied un Groupe de travail de l'agroalimentaire québécois afin de contribuer dans l'élaboration du plan d'action pour le développement durable de l'industrie de la transformation agroalimentaire.

En somme, les **entreprises de la transformation agroalimentaire misent sur les valeurs économiques, environnementales et sociétales à travers leurs activités**. De ce fait, l'industrie est grandement impliquée dans le mandat de protection de l'environnement et de la santé publique. Elle est aussi d'avis que son mandat est de garder la confiance des consommateurs, tout en maintenant sa capacité concurrentielle, tant sur le marché domestique qu'international.

Harmonisation de toute nouvelle réglementation

Ainsi, l'industrie supporte les projets de réglementation du gouvernement du Québec en matière, entre autres, d'étiquetage des OGM, d'étiquetage nutritionnel, de gras trans et de traçabilité. Cependant, les transformateurs québécois souhaitent **harmoniser la nouvelle réglementation au niveau canadien, nord-américain et international avant son application au Québec**. En effet, cette harmonisation est fondamentale pour assurer la compétitivité et des rendements adéquats pour les transformateurs québécois.

Par ailleurs, il existe une norme-référence volontaire au niveau international, la commission du **Codex Alimentarius** créé en 1963 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Son objectif est d'élaborer des normes alimentaires, des définitions et des critères applicables aux aliments, de contribuer à leur harmonisation et donc de faciliter les échanges internationaux. La Commission canadienne du Codex Alimentarius joue un rôle prépondérant dans la normalisation alimentaire mondiale et a été reconnue à ce titre par les accords de l'OMC. Ainsi, **le Codex Alimentarius va éventuellement devenir une norme internationale de référence largement appliquée**. De ce fait, les efforts de réglementation des gouvernements provincial et fédéral du Canada touchant la santé, la salubrité et l'environnement devraient promouvoir l'harmonisation au moyen de la Commission.

Étiquetage

À titre d'exemple, dans le cas de **l'étiquetage obligatoire des OGM au Québec**, les transformateurs sont d'avis que **les consommateurs ont le droit à la transparence** concernant les ingrédients des produits qu'ils achètent. Par contre, ils sont défavorables à un étiquetage obligatoire pour le Québec tel que le recommande la Commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation. Les raisons sont multiples, par exemple :

- L'infrastructure agricole canadienne n'a pas les moyens en place permettant la ségrégation des cultures de manière à se conformer à 100 % à un étiquetage obligatoire sur la présence ou l'absence d'OGM.
- L'achat de certains ingrédients, garantis sans OGM, augmenterait inévitablement les coûts des aliments.
- L'information sur les OGM n'est actuellement pas disponible à la fin de la chaîne alimentaire.

- L'obligation d'instaurer les systèmes de traçabilité nécessaires au suivi des lots sans OGM nuirait également aux PME, qui n'ont pas encore acquis de systèmes de traçabilité fiables et fonctionnels.
- En Europe, les superficies consacrées à la culture issue du génie génétique tel que le maïs représentent un très faible pourcentage et sont localisées dans deux pays, soit l'Espagne et l'Allemagne. Au Québec et en Ontario, environ 50 % de la culture du maïs destinée à la nourriture animale et du soya proviennent de semences issues du génie génétique.

En conséquence, il vaut mieux avoir une **norme volontaire au Québec** avec un seuil de tolérance de 5 % plutôt que d'attendre d'avoir un consensus sur un taux inférieur de 0,9 %, comme en Europe. De plus, le seuil de 5 % s'harmonise au Codex Alimentarius et aux normes internationales d'étiquetage alimentaire.

Le principe d'harmonisation au niveau canadien devrait également être appliqué à l'étiquetage nutritionnel. Avec l'information nutritionnelle additionnelle sur les étiquettes, les consommateurs pourront faire un choix éclairé quant aux aliments qu'ils achètent et mangent. Le nouveau règlement de Santé Canada, publié le 1^{er} janvier 2003, rend obligatoire l'étiquetage nutritionnel pour la plupart des aliments préemballés.

Traçabilité

Dans le cas de la **traçabilité**, la sécurité alimentaire est essentielle et l'industrie a le devoir de garantir que les produits contaminés soient rapidement identifiés et retirés du marché. Les producteurs de différentes allégations (bio, appellation contrôlée) doivent déjà, par des mécanismes de traçabilité, en assurer la validité, ou encore, dans le cas des organismes génétiquement modifiés (OGM), en prouver l'absence. L'industrie alimentaire, suite à la crise récente de la vache folle, est déjà sensibilisée à l'importance d'assurer la traçabilité. De plus, les échanges commerciaux hors du Québec inciteront les intervenants de la chaîne alimentaire à considérer la traçabilité non seulement comme un outil de gestion de crise, mais aussi dans certains cas, comme une exigence commerciale.

Cependant, il n'y a **aucun avantage à ce que le Québec se dote d'un système de traçabilité différent de ce qui existe ailleurs au Canada.** Au contraire, l'harmonisation est le mot clé et chacune des démarches vers un processus de traçabilité dans l'agroalimentaire, doit être exécutée afin que les systèmes mis en place soient interopérables entre tous les maillons "canadiens" de la chaîne alimentaire. Les efforts devraient donc continuer d'être concentrés sur l'élaboration des **normes minimales dans toute la chaîne d'approvisionnement** par le biais de l'initiative canadienne Can-Trace. Cette initiative a également l'avantage de créer un groupe de travail qui se penchera sur les besoins spéciaux des petites et moyennes entreprises.

HACCP

Le projet **d'application obligatoire des normes HACCP au Québec** pour les transformateurs agroalimentaires pourrait servir comme autre exemple. Les transformateurs sont conscients que l'implantation d'un système de qualité basé sur les exigences HACCP est inévitable. La prise de conscience des consommateurs des enjeux de l'innocuité alimentaire ainsi que les demandes des marchés d'exportation nord-américains ou internationaux ont déjà incité certains transformateurs à se conformer à ces exigences. De plus, la pression des acheteurs est le facteur décisif incitant les entreprises à mettre en place ce système.

Néanmoins, pour les **secteurs de transformation à risques plus faibles** qui n'adhéraient à aucun système de qualité, le **passage vers le HACCP est plus coûteux**, surtout à cause de la nécessité de mettre à niveau les installations et de les maintenir. Cette réalité s'adresse particulièrement aux PME qui constituent la majorité des entreprises de ces secteurs. La meilleure façon d'augmenter le nombre

Enjeux communs de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Environnement, santé et sécurité alimentaire (document confidentiel, version 11.06.2007)
 Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Toute autre exigence concernant l'étiquetage nutritionnel doit être également harmonisée au niveau canadien

La meilleure façon d'augmenter le nombre d'entreprises avec les normes HACCP est de multiplier l'aide et les incitatifs

Enjeu 1 :
L'harmonisation à l'échelle canadienne, nord-américaine (normes d'équivalence) et internationale (norme de référence) est une condition essentielle lors de l'implantation de nouvelles réglementations

d'entreprises conformes aux normes HACCP est de multiplier l'aide et les incitatifs afin que la majorité puisse assurer sa place dans un marché exigeant ces normes.

En conclusion, **une réglementation environnementale et de santé purement québécoise n'aiderait en rien les transformateurs. L'harmonisation à l'échelle canadienne, états-unienne (normes d'équivalence) et internationale (norme de référence) est une condition essentielle lors de l'implantation de nouvelles réglementations.**

Perception du consommateur

Certains enjeux liés aux impacts des aliments sur la santé et l'environnement découlent d'une **perception négative du consommateur, basée sur des impressions et non sur des faits prouvés scientifiquement**. Le consommateur a souvent des préjugés négatifs quant à « tous les OGM » et « tous les gras trans », ce qui se traduit par une opinion publique défavorable à l'industrie de la transformation.

Par exemple, dans le cas des OGM, les consommateurs sont certainement en droit d'obtenir l'information sur la qualité et la provenance des aliments de façon à pouvoir les choisir, mais ils doivent aussi être informés des impacts réels, démontrés scientifiquement, des OGM sur leur santé. Le consommateur québécois a tendance à favoriser l'approche européenne obligeant l'étiquetage des OGM à partir d'une concentration de 0,9 %. Par contre, aucune source scientifique n'a démontré que les OGM représentent un risque réel pour la santé des consommateurs.

Dans le cas des **gras trans**, il s'agit de transmettre aux consommateurs l'information qui lui permettra de faire des choix éclairés. Ainsi, **l'étiquetage nutritionnel obligatoire** de 2005 à 2007 simplifiera le choix car le consommateur n'aura qu'à consulter la liste des ingrédients pour détecter la présence de gras trans. La **sensibilisation et l'éducation du public sur l'utilisation** de cet étiquetage inciteront le consommateur à choisir des produits santé.

En conclusion, le gouvernement provincial devrait jouer un rôle plus proactif dans la gestion de la perception des problématiques courantes par les consommateurs. **Il serait donc opportun pour un organisme gouvernemental représentant la transformation agroalimentaire de clarifier les messages destinés au consommateur** par rapport aux enjeux d'environnement, de santé et de sécurité alimentaire. Ainsi, le gouvernement doit jouer un rôle dans la démystification de préjugés non fondés en communiquant de façon plus proactive au consommateur les vérités scientifiques.

Coûts des nouvelles réglementations

Le gouvernement québécois doit être davantage sensibilisé au fait que chaque nouvelle réglementation imposée à l'industrie de la transformation agroalimentaire implique des coûts d'application importants qui influenceront la compétitivité des produits québécois.

Si on prend comme exemple le **projet de l'étiquetage obligatoire des OGM** pour le Québec, l'impact en termes de coûts additionnels du nouvel étiquetage pourrait être équivalent à **9-10 % d'augmentation du prix de détail** des produits transformés, selon l'étude d'impact économique de KPMG (2000).

Par ailleurs, la nouvelle **Loi 102 sur la collecte sélective** pour l'industrie alimentaire décrit le principe de responsabilité partagée des entreprises et des municipalités dans le financement de la collecte sélective des emballages municipaux. Le régime prévoit que **l'ensemble des entreprises** assujetties **Enjeux communs de l'Alliance de la transformation agroalimentaire : Environnement, santé et sécurité alimentaire (document confidentiel, version 11.06.2007)** Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Enjeu 2 : La perception négative du consommateur des problématiques d'environnement et de santé doit être mieux gérée par le gouvernement

Le consommateur doit être informé et éduqué sur les impacts réels des aliments sur leur santé

Chaque nouvelle réglementation imposée à l'industrie implique des coûts d'application importants

50 % des coûts de la collecte sélective sont assumés par les entreprises

doivent **assumer 50 % des coûts nets** de la collecte sélective. La contribution totale des entreprises sera de 26,2 millions de dollars en 2005, et de 32 millions de dollars en 2006 (comprenant des frais d'administration, de développement et de maintien du programme). Chaque entreprise alimentaire est donc obligée de comptabiliser les quantités de matière d'emballage utilisées (plastique, verre, papier, etc.) et de payer Eco Entreprise selon les tarifs préétablis.

Cependant, **les municipalités envisagent actuellement de proposer, que les entreprises assument 100 % des coûts de la collecte sélective, ce qui aurait un impact négatif majeur sur la compétitivité des transformateurs.** Selon l'industrie, il faut étudier l'impact en termes de coûts de la collecte sélective sur tous les maillons de la chaîne de valeur avant de proposer une nouvelle répartition des coûts.

Plusieurs autres exemples démontrent que **l'addition de multiples exigences, tant au niveau de l'environnement que de la santé, génère des coûts additionnels importants pour les transformateurs du Québec, par exemple :**

- les exigences supplémentaires et particulières sur les étiquettes ;
- la valorisation des matières résiduelles (champs et compostage) ;
- l'imposition d'une redevance sur l'eau (Politique nationale de l'eau).

Toute nouvelle réglementation sur l'environnement spécifique à l'industrie alimentaire (santé, sécurité et environnement) proposée par le gouvernement du Québec devrait être accompagnée par une étude d'impact économique sur l'industrie réalisée à l'échelle québécoise et mesurant :

- l'impact sur les systèmes d'achat, d'entreposage, d'étiquetage, et de vente du produit ;
- les coûts d'application de la norme pour les entreprises de la transformation agroalimentaire (ex. augmentation des coûts d'approvisionnement) ;
- les impacts croisés sur le secteur de la production et du détail ;
- l'impact sur une éventuelle hausse de prix ;
- les impacts sur les échanges interprovinciaux et internationaux, particulièrement avec les États-Unis ;
- les ressources nécessaires et la capacité du gouvernement à assurer une application et un contrôle, incluant les aliments importés.

Des solutions ponctuelles, comme le changement d'étiquettes aux deux ans par exemple, aideraient les entreprises à minimiser les coûts.

De plus, il est essentiel pour le gouvernement du Québec de prévoir des programmes d'adaptation et d'aide financière pour les transformateurs agroalimentaires. Présentement, il existe des programmes de soutien du MAPAQ, mais ils sont spécifiques à la production agricole :

- Le programme PRIME-VERT : minimisation des risques de pollution liés aux opérations agricoles (budget de 26,7 millions de dollars en 2005-2006);
- Le programme de développement des bioénergies pour l'industrie acéricole (5 millions de dollars sur 3 ans).

En revanche, **le soutien du gouvernement du Québec spécifique à l'industrie de la transformation agroalimentaire semble actuellement insuffisant.** Cette aide devrait être accompagnée par une vigie sur toute nouvelle réglementation touchant le Canada et le Québec dans le but d'en informer et sensibiliser les

Enjeux communs de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Environnement, santé et sécurité alimentaire (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Toute nouvelle réglementation sur l'environnement spécifique à l'industrie alimentaire proposée par le gouvernement du Québec devrait être accompagnée par une étude d'impact économique sur l'industrie

Des solutions ponctuelles, comme changement d'étiquettes aux deux ans aideraient les entreprises à minimiser les coûts.

Il est essentiel pour le gouvernement du Québec de prévoir des programmes d'adaptation et d'aide financière pour les transformateurs agroalimentaires

transformateurs agroalimentaires. Les impacts du plan de développement durable que l'industrie doit se doter au cours de 2007 et de la Politique nationale de l'eau pourraient servir d'exemples à cet effet.

Inspection des aliments importés

Les transformateurs québécois se préoccupent de toutes les questions relatives aux procédés de transformation, au contrôle de la qualité, aux technologies alimentaires, ainsi qu'à l'ensemble des réglementations et normes gouvernementales régissant l'industrie de la transformation agroalimentaire, notamment sur le plan de l'inspection et de l'étiquetage des aliments importés.

L'inspection complétée à l'entrée du pays par divers programmes d'échantillonnage et de vérification de la salubrité des aliments permet trop facilement l'entrée de produits non conformes aux standards canadiens et québécois.

Cette situation renforce non seulement l'image négative des aliments disponibles sur les tablettes des épiceries au Québec, mais aussi désavantage les transformateurs québécois qui assument des coûts additionnels liés à la conformité aux normes canadiennes et québécoises.

L'inspection complétée à l'entrée du pays par divers programmes d'échantillonnage et de vérification de la salubrité des aliments permet trop facilement l'entrée de produits non conformes aux standards canadiens et québécois

Positions

Enjeux

- L'harmonisation de nouvelles réglementations est une condition essentielle d'implantation.
- Les nouvelles réglementations ont un impact majeur sur la compétitivité et les coûts.
- Il existe un manque de gestion de la perception négative du consommateur des problématiques d'environnement et de santé.
- Les aliments importés non conformes aux exigences canadiennes environnementales, d'étiquetage et de salubrité, désavantagent les entreprises québécoises.

Positions	Interventions possibles du gouvernement provincial			
	Législation	Concertation	Soutien et assistance	Financement
5.1 Harmoniser les réglementations obligatoires au Québec d'abord au niveau fédéral, ensuite au niveau nord-américain (selon les normes d'équivalence) et finalement au niveau international (selon les normes de référence).	●	●		
5.4 Étudier les impacts de nouvelles réglementations sur la compétitivité des entreprises : <ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place des programmes de soutien technologique et financier pour les transformateurs face aux nouvelles législations; – Prévoir des délais d'application réalistes, surtout pour les PME; – Mettre en place des groupes de travail pour régler les problématiques particulières découlant d'une nouvelle réglementation (ex. : valorisation des déchets). 			●	
5.3 Mettre en place un programme de vigie sur les grandes tendances mondiales affectant le secteur agroalimentaire.			●	

Sources d'information et experts consultés

Documents consultés	
Document	Année
Agence Canadienne d'inspection des aliments, Base de données des rappels d'aliments et alertes à l'allergie	2006
CTAC, Projet de Mémoire sur les nouveaux enjeux de l'agroalimentaire au Québec	2005
CTAC, Lettre au Secrétariat aux graisses tran	2005
CTAC, Suivi et commentaires suite au rapport de la Commission parlementaire sur les nouveaux enjeux de l'agroalimentaire au Québec	2005
CTAC, Dossiers environnement	
FDTA, Étiquetage obligatoire de la viande porcine selon le pays d'origine et ses implications pour l'industrie québécoise	2004
Fonds Québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires, Étude sur la traçabilité dans l'industrie de la transformation agroalimentaire au Québec	2003
Innovest, Food Industry Sector Report	2006
KPMG, Economic Impact Study : Potential Costs of Mandatory Labelling of Food Products Derived from Biotechnology in Canada	2000
Mémoire de CTAC, Consultation publique sur le plan développement durable du Québec	2005
CTAC, UPA, ADAQ, CCDA, Lettre au premier ministre du Québec,	2006
Transformer l'approvisionnement alimentaire	2006
Cintech Agroalimentaire, Rapport final : évaluation du potentiel de valorisation des boues d'usines d'abattage et de découpe	2005
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, « La sécurité alimentaire : un enjeu de société, une responsabilité de tous les intervenants de la chaîne de valeur ».	2004
MAPAQ, Industrie bioalimentaire au Québec – bilan 2005	2006
Industrie Canada, Données sur les importations	2006
Statistique Canada, Enquête sur l'innovation dans l'industrie de la transformation des aliments	2006

Experts consultés

Organisme	Nom
Agence Canadienne d'inspection des aliments	Karla Berry, Ottawa Jean Lamoureux, Québec
Le Comité du Codex Alimentarius, International and Interagency Affairs, Food Directorate, Health Products and Food Branch, Health Canada	Alan McCarvel
Conseil de la transformation agroalimentaire (CTAC)	Christine Jean
Éco Entreprises	Mathieu Gimet Marie-Julie Begin
MAPAQ, Environnement et développement durable	Denis Sansfaçon Elene Dodrige
Chaire Bombardier, Chaire du département de marketing, Université de Sherbrooke	François Coderre
TRANSAQ	Gilles Bourget Gilles Hains

Membres de l'Alliance de la transformation agroalimentaire

Organismes	Représentant
Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ)	Jacques Boulanger, Président du Conseil de direction
Conseil de la boulangerie du Québec (CBQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Sylvie Cloutier, Vice-présidente Communication et Affaires publiques
Association Québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)	Yvan Lacroix, PDG
Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ)	Pierre Nadeau, PDG
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Jacques Légaré, PDG
Coopérative Fédérée du Québec (Montréal)	Paul Noiseux, Chef des finances
Conseil des viandes du Canada, section Québec (CVQ)	Sylvain Fournaise, Président

6. Main-d'œuvre

« Assurer l'accès à une main-d'œuvre compétente et suffisante »

Table des matières

Problématique	73
Positions	79
Sources d'information et experts consultés	80
Membres de l'Alliance de la transformation agroalimentaire	82

Problématique

Sommaire exécutif

Les tendances démographiques vont avoir un impact majeur sur l'industrie, notamment la transformation agroalimentaire, dans les années à venir :

- A compter 2008, la quantité de main-d'œuvre va diminuer au Québec ;
- L'immigration ne compense pas pour le vieillissement de la population ;
- Les problématiques d'attraction et de rétention de **la main-d'œuvre pourraient devenir un facteur limitant la croissance.**

Dans un contexte où de nombreuses industries vont se concurrencer pour attirer et retenir la main-d'œuvre, la transformation agroalimentaire a un défi car elle est **perçue comme une industrie aux conditions de travail exigeantes**. Or les conditions de travail dépendent notamment de la modernité des équipements, ce qui implique des besoins accrus d'investissement en équipement et en technologie de l'industrie.

De plus, la transformation agroalimentaire a aussi un défi qualitatif en termes de main-d'œuvre car les besoins complexes et divergents des consommateurs ainsi que la mondialisation demandent **une main-d'œuvre aux compétences de plus en plus pointues** pour permettre à l'industrie de rester compétitive. Ainsi, la formation et le niveau de compétence seront des clés du succès pour l'avenir.

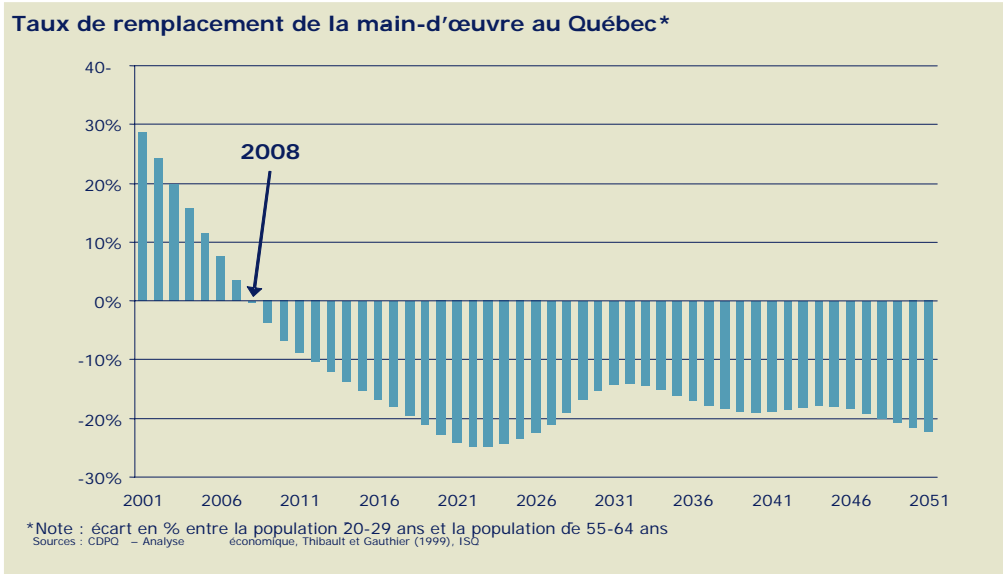
Enfin, le **nombre d'inscriptions dans des programmes spécifiques de formation diminue significativement** depuis plusieurs années, ce qui amplifie les enjeux de relève dans la transformation agroalimentaire. Il s'agit donc de promouvoir non seulement la transformation agroalimentaire, mais l'industrie bioalimentaire dans son ensemble et de façon très particulière les emplois qu'on y trouve. Nous croyons qu'il est très important de parler de la valorisation des carrières et des opportunités que le secteur offre pour gagner en efficacité de recrutement.

Tendance démographique

Le vieillissement de la population est une conséquence mathématique de la pyramide des âges. Ainsi, le nombre de canadiens âgés de 45 à 64 ans a augmenté de près de 35,8 % entre 1991 et 2001 pour s'établir à 7,3 millions, selon le recensement de la population en 2001. De plus, la population québécoise vieillit plus vite que la moyenne nationale : la population âgée doublera au Québec en moins de trente ans (elle pourrait constituer près de 30 % de la population totale en 2041).

La conséquence directe est un taux de renouvellement de la main-d'œuvre négatif à partir de l'an prochain (2008) au Québec, c'est-à-dire que le nombre de travailleurs diminuera.

Le vieillissement de la population affectera de façon majeure la transformation agroalimentaire



L'immigration au Québec
pourra difficilement
compenser le
vieillessement de la
population

Ce phénomène sera encore plus marqué dans la transformation agroalimentaire au Québec. En effet, le pourcentage de salariés âgés de plus de 45 ans dans la transformation agroalimentaire au Québec est actuellement de 31 %, comparativement à 28,8 % en moyenne dans le secteur manufacturier.

Or, le flux migratoire peut aider à compenser le vieillissement de la population. Toutefois, **le Québec attire moins d'immigrants que le reste du Canada** pour des raisons linguistiques notamment. Ainsi, le Québec comptait en 2001 un peu moins de 400 000 immigrants soit 10,5 % de la population active par rapport à 29,1 % en Ontario et 19,9 % en moyenne au Canada.

Avec le vieillissement de la population et un flux migratoire limité, la transformation agroalimentaire québécoise va faire face à des difficultés structurelles et non cycliques en termes d'accès et de relève de la main-d'œuvre.

En parallèle, Emploi-Québec a évalué à 1,8 % le taux de croissance annuel moyen de l'emploi dans l'industrie de la transformation agroalimentaire entre 2005 et 2010 par rapport à seulement 1,0 % pour l'ensemble des secteurs économiques et 0,4 % pour le secteur de la fabrication. Cela correspondra à **une création nette de 7 000 emplois** dans le secteur de transformation agroalimentaire.

Si les **tendances démographiques** sont à la baisse, les **tendances de l'emploi** dans l'industrie de la transformation agroalimentaire sont elles à la hausse. Ces deux phénomènes **rendent critiques les problématiques d'attraction et de relève de la main-d'œuvre** pour les années à venir.

Attraction et relève

Pour pallier le manque de main-d'œuvre qui pourrait devenir une limite à la croissance, trois nouvelles sources principales pourraient être utilisées à l'avenir :

- Les femmes dans la mesure où leur importance dans la main-d'œuvre active est croissante (le pourcentage de femmes dans la population active était de 46,7 % en 2005). Par contre, le secteur de la transformation agroalimentaire est encore dominé par les hommes, avec un pourcentage de salariés masculins de plus de 70 %. Il est donc clair que les femmes sont un vivier de main-d'œuvre que la transformation agroalimentaire doit savoir intéresser.

- L'immigration provenant de pays francophones (en particulier les pays d'Afrique du nord), d'Amérique latine et du Mexique, peut être une source importante de main-d'œuvre, notamment pour le besoin d'ouvriers et de saisonniers.
- La réhabilitation de la main-d'œuvre venant d'autres industries qui vont perdre des emplois dans les années à venir. En effet, Emploi-Québec s'attend à ce que certaines industries diminuent quantitativement leur main-d'œuvre:
 - L'industrie de la foresterie et de l'exploitation forestière devrait diminuer son nombre d'emplois de 18 000 d'ici 2010;
 - Les industries textiles (usines de textiles et de produits textiles ainsi que la fabrication de vêtement et de produits en cuir) vont subir une perte additionnelle de 10 000 emplois d'ici 2010.

De plus, une étude réalisée par le Groupe Ageco dans le secteur des viandes en 2004 a révélé que la principale cause des difficultés de recrutement dans ce secteur est, selon les employeurs, la difficulté physique au travail. Cela a été confirmé comme étant général à la transformation agroalimentaire lors d'entretiens avec des experts. Avec une **image d'industrie aux conditions de travail exigeantes**, la transformation agroalimentaire aura le défi d'attirer une proportion significative des nouvelles sources de main-d'œuvre.

Par ailleurs, les **investissements en équipement et en automatisation / robotisation des usines** permettraient de faire évoluer positivement les conditions de travail dans la transformation agroalimentaire. En effet, cela permettrait d'améliorer l'ergonomie des postes de travail ou de robotiser certains postes de travail aux conditions trop exigeantes, ce qui augmenterait de plus le besoin de maintenance et donc créerait des postes à plus forte valeur ajoutée et aux meilleures conditions de travail. Ainsi, les transformateurs souhaitent vivement **la remise en place de l'amortissement accéléré** pour soutenir et stimuler les investissements en équipement.

Une piste complémentaire pour résoudre l'enjeu de la quantité de main-d'œuvre disponible est la rétention du personnel en âge de prendre sa retraite qui pourrait rester en poste quelques années supplémentaires. L'amélioration des conditions de travail est encore une fois un facteur facilitant. Toutefois, il faut aussi que les entreprises soient capables d'offrir des conditions particulières de semi-retraite par exemple. Ainsi, le gouvernement devrait aider les entreprises en transformation agroalimentaire **à mettre en place des plans de rétention pour le personnel en âge de prendre sa retraite**. Il y a aussi lieu de différencier les types d'emplois faisant appel à différentes formations de base (niveaux secondaire, collégial et universitaire)

Compétences

Pour être capable d'intégrer de nouvelles sources de main-d'œuvre, la transformation agroalimentaire doit se doter de solides outils de formation pour intégrer des employés qui ne sont pas nécessairement diplômés dans l'industrie.

De plus, la transformation agroalimentaire est une industrie de plus en plus technologique exigeant **des compétences techniques de plus en plus pointues** comme la biochimie et l'informatique tant aux niveaux secondaire que collégial. L'innovation grandissante impose le développement de nouvelles compétences et le rythme de cette même innovation impose que cela se fasse aussi sous forme de formation continue.

Enfin, un **besoin de compétences de gestion se fait ressentir**. En effet, les gestionnaires des entreprises de transformation agroalimentaire font face à de nouveaux enjeux qui demandent de nouvelles compétences pour être résolus. Par

Enjeu 1 : Les conditions de travail est un facteur compliquant le recrutement et la rétention

La modernisation et l'automatisation / robotisation des usines devrait être stimulés par l'amortissement accéléré

Le gouvernement devrait aider les entreprises en transformation agroalimentaire à mettre en place des plans de rétention pour le personnel en âge de prendre sa retraite

Enjeu 2 : les compétences requises sont de plus en plus pointues aussi bien d'un point de vue technique que d'un point de vue gestion

exemple, la compétition croissante des pays émergents accroît la pression sur les prix. Aussi, les transformateurs doivent notamment savoir lever les fonds nécessaires aux investissements permettant d'accroître la productivité et avoir un regard critique quant au type de fonds levés pour optimiser l'utilisation des outils financiers disponibles.

Des programmes existent déjà au niveau d'Emploi-Québec pour encourager la formation. Par exemple, le programme "La mesure de formation pour la main-d'œuvre " accorde aux entreprises une aide technique ou financière afin de définir ses besoins de formation, de réaliser ses projets, et d'évaluer l'efficacité de la formation reçue. L'aide est négociée en fonction de la situation financière de l'entreprise, et peut atteindre un maximum de 50 % des coûts encourus. Les entreprises privées, les coopératives, les travailleurs autonomes et d'autres organismes sont admissibles, tant que l'activité de formation a pour but de maintenir l'employabilité et accroître la performance et est transférable afin d'augmenter la mobilité au sein de l'entreprise.

Cependant, **les programmes d'Emploi-Québec ne sont pas assez utilisés par le secteur de la transformation agroalimentaire.** En 2005-2006, près de 645 000 dollars du Fonds national de formation de la main-d'œuvre (fonds du 1%) étaient consacrés aux entreprises de transformation agroalimentaire par Emploi-Québec, ce qui ne représentait que 1,1 % des subventions totales du fonds, alors que le secteur représentait durant la même période 2 % des emplois au Québec. Ainsi, si des programmes d'aide existent, il faut encourager les entreprises de la transformation à y participer, car le besoin en formation est indéniable.

Or, la participation plus faible des entreprises de la transformation agroalimentaire peut s'expliquer par la grande proportion de PME dans cette industrie. En effet, les problématiques du quotidien prennent souvent la mesure sur la formation car, au sein des PME, il est parfois difficile de remplacer un employé pendant la durée d'une formation. Aussi, le Comité Sectoriel de Main-d'œuvre en Transformation Alimentaire (CSMOTA) a développé, en plus de formations traditionnelles, **une initiative appropriée** pour répondre à cette problématique des PME : **le développement d'outils de formation virtuelle.**

Toutefois, avec un budget d'environ 300 000 dollars par an venant d'Emploi-Québec, le CSMOTA est un organisme qui manque encore de visibilité et de notoriété au sein de la transformation agroalimentaire. **L'offre de services du CSMOTA devrait donc être élargie** pour répondre de façon plus complète aux besoins de la transformation agroalimentaire.

Nombre d'inscriptions dans les programmes de formation

Force est de constater que la multiplication d'offres en formation technique (plus de 140 programmes différents offerts au collégial dont les nuances entre les programmes ne sont pas toujours évidentes pour les élèves quand ils ont à faire leur choix) ajoutée au réflexe compréhensif d'employeurs en manque de main-d'œuvre qui préfèrent compenser par l'entrée d'employés de formation apparentée n'aident pas le secteur à plus long terme.

Ainsi, une personne s'orientera vers un programme apparenté pour des motifs autres (proximité du lieu de résidence...) en sachant que le même emploi leur sera offert de toute façon même s'ils n'ont pas suivi le programme de formation dédié. La multiplication des programmes crée une dilution factice qui peut laisser croire à un intérêt moindre et une rareté à appréhender. Cela peut être le cas en transformation des aliments où les finissants en diététique se voient offrir les mêmes emplois aux mêmes conditions que les élèves spécialisés dans une formation en technologie de la transformation des aliments. L'analyse de la

**Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Main-d'oeuvre (document confidentiel, version 11.06.2007)**
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

La transformation agroalimentaire ne fait pas assez appel aux programmes de soutien à la formation

Le CSMOTA doit avoir plus de moyens pour élargir son offre de services notamment en information, outils de formation, etc..

Enjeu 3 : Les programmes de formation spécifique à la transformation agroalimentaire voient leur nombre d'inscription diminuer malgré l'ajout d'un tel programme au Cégep régional de Lanaudière et au campus de l'ITA à La Pocatière en plus du campus de l'ITA à St-Hyacinthe

clientèle semble démontrer que cette perception rejoint la réalité. EN 7 ans, le programme TTA a connu une hausse de 11,5% des inscriptions (165 à 184) mais démontre une variation annuelle importante (2003=175; 2004=222; 2005=202; 2006=184)

Plus préoccupant à moyen terme, le déficit d'image de la transformation alimentaire se traduit aussi au sein de la communauté étudiante. La transformation alimentaire s'appuie sur des bases scientifiques. Or, l'intérêt des jeunes pour les sciences est en diminution. **Ainsi, les programmes de formation spécifique à la transformation agroalimentaire voient leur nombre d'inscription diminuer malgré l'ajout d'un tel programme au Cegep régional de Lanaudière et au campus de l'ITA à La Pocatière en plus du campus de l'ITA à St-Hyacinthe:**

- Le nombre d'inscriptions dans les programmes de formation technique du domaine agroalimentaire conduisant au diplôme d'études collégiales (excluant la formation en technique diététique) est en forte baisse depuis 1999 : 2 065 en 1999 par rapport à 1 414 en 2006, soit une baisse de plus de 31 % en 7 ans.

Cela se traduit par un retournement complet en termes d'offre et de demande. Par le passé, les organismes de formation avaient un nombre de demandes d'inscription supérieur aux nombres de places offertes. Actuellement, la situation est inversée et oblige les organismes de formation à faire des efforts de recrutement.

L'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) a cité plusieurs pistes pour accroître le nombre d'inscriptions aux centres de formations en transformation agroalimentaire :

- **L'image de la transformation agroalimentaire** qui a été relayée depuis quelques années dans la presse est entachée de scandales (le H5N1 et la vache folle par exemple) et **doit être changée**. Plusieurs entreprises ont déjà amorcé des changements importants dans le choix des ingrédients utilisés dans les recettes (moins de gras, moins de sucre, etc..) et le respect de l'environnement. L'industrie alimentaire a tout avantage à mettre en valeur de telles pratiques, ce qui contribuera à rehausser son image. Le discours santé est en pleine progression et ce sera un facteur déterminant dans l'attraction de la clientèle étudiante. Il faut miser sur le lien positif à établir entre transformation des aliments et santé.
- Le maillage entre les entreprises et les centres de formations pourrait se faire dès le secondaire pour accroître l'intérêt des jeunes en les informant du potentiel de l'industrie de la transformation agroalimentaire.

Ainsi, le déficit d'image est une faiblesse de l'industrie de la transformation agroalimentaire vis-à-vis de ses industries concurrentes dans un cadre d'attraction des étudiants.

Concernant le maillage entre les organismes de formation et les industriels, les industriels souhaitent effectivement renforcer ce lien en particulier pour assurer l'adéquation entre les programmes offerts par les organismes de formation et les besoins de l'industrie.

De plus, le CSMOTA entreprend des actions dans le domaine de la communication et a rencontré en 2005 près de 3 500 personnes lors de 18 événements publics de promotion des possibilités de carrière dans le secteur de la transformation agroalimentaire. Ce type **d'actions de promotion devrait être encouragé**.

Enfin, une vision à long terme des enjeux de main-d'œuvre doit être développée par le biais d'une **vigie**. En effet, cela permettrait d'anticiper autant que possible les enjeux de main-d'œuvre et de retirer des meilleures pratiques d'expériences conduites par d'autres industries ou par d'autres pays. Une telle vigie devrait être basée sur la concertation entre les industriels, les centres de formation tel l'ITA et le

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Main-d'oeuvre (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Il faut donc renforcer le rayonnement de la transformation agroalimentaire dans le milieu étudiant et la population

Une vigie concernant les enjeux de main-d'œuvre devrait être mise en place et pourrait être organisée par le CSMOTA

gouvernement. L'organisation de cette vigie pourrait être un élargissement de la mission du CSMOTA, qui d'adresse autant aux employeurs qu'aux travailleurs.

Enjeu 4 : les enjeux de main-d'œuvre demandent une approche concertée

Approche stratégique et concertée

Enfin, il faut **avoir une approche concertée des enjeux de main-d'œuvre** comme la relève, l'attraction et la formation. En effet, ces défis concernent non seulement les transformateurs mais aussi les autres maillons de l'industrie bioalimentaire, et ce, pour plusieurs raisons :

- Les enjeux de relève, de rétention et de formation ne sont pas spécifiques à l'industrie de la transformation agroalimentaire car le vieillissement de la population est un enjeu global.
- Les producteurs, les transformateurs et les distributeurs sont des maillons ayant une très forte interdépendance au Québec où 73 % des recettes agricoles proviennent de la vente aux transformateurs et 55 % des achats du réseau de distribution au Québec proviennent des transformateurs québécois.
- Il faut attirer et retenir la main-d'œuvre à l'échelle de l'industrie bioalimentaire car il y a des interdépendances d'emplois, c'est-à-dire des mobilités entre les différents secteurs bioalimentaires.

Aussi, il est crucial que les transformateurs, les producteurs et les distributeurs deviennent partenaires pour promouvoir les carrières disponibles dans l'industrie bioalimentaire et pour ensemble faire face aux enjeux de main-d'œuvre qui s'annoncent. **L'industrie bioalimentaire a bien conscience de cela car elle a commencé ce rapprochement** très récemment par le biais d'une table ronde avec :

- l'Université Laval ;
- le CSMOTA ;
- le MAPAQ ;
- le Comité Sectoriel de Main-d'œuvre (CSMO) de la production agricole (AGRIcarrières) ;
- le CSMO de la pêche maritime ;
- le CSMO du commerce de l'alimentation.

L'initiative de rassemblement des acteurs les plus importants de la main-d'œuvre du secteur bioalimentaire doit être continuée, intensifiée et soutenue par le gouvernement après avoir validé que tous les intervenants majeurs sont présents à une telle table ronde.

Le partenariat entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs pour promouvoir l'industrie bioalimentaire devrait être fortement soutenu par le gouvernement du Québec

Positions

Enjeux

- Les conditions de travail exigeantes compliquent le recrutement et la rétention dans l'industrie de la transformation agroalimentaire.
- Les compétences requises sont de plus en plus pointues aussi bien d'un point de vue technique que d'un point de vue de gestion.
- Le nombre d'inscriptions dans les programmes de formations diminue car la transformation agroalimentaire manque de visibilité et d'attrait auprès des étudiants.
- Les enjeux de main-d'œuvre demandent une approche concertée.

Positions	Interventions possibles du gouvernement provincial			
	Législation	Concertation	Soutien et assistance	Financement
6.1 Supporter la modernisation des équipements par le biais de la remise en place des mesures fiscales d'amortissement accéléré afin d'améliorer les conditions de travail.				●
6.2 Mettre en place un plan de rétention pour le personnel en âge de prendre sa retraite.			●	
6.3 Renforcer le rôle du Comité Sectoriel de Main-d'œuvre en Transformation Alimentaire (CSMOTA) en lui allouant plus de moyens pour élargir son offre de service : <ul style="list-style-type: none"> – Sensibilisation des transformateurs aux enjeux de formation; – Organisation d'une vigie pour anticiper les enjeux de main-d'œuvre; – Promotion de la transformation agroalimentaire renforcée auprès des étudiants. 		●	●	●
6.4 Soutenir le partenariat de l'industrie bioalimentaire visant la connaissance et la valorisation de ses métiers.		●		●

Sources d'information et experts consultés

Documents consultés	
Document	Année
Rapports Annuels de MAPAQ et TRANSAQ	2005/2006
CDPQ, Thibault et Gauthier, Analyse macroéconomique	1999
Emploi-Québec, Le marché du travail et l'emploi sectoriel au Québec 2006-2010	2006
Groupe AGECO, Analyse des difficultés de recrutement et de la rétention de la main-d'œuvre dans l'abattage et la transformation des viandes et des volailles	2004
Fonds national de formation de la main-d'œuvre, Rapport Quinquennal 2001-2005	2005
Les Affaires et les Comités sectoriels de main-d'œuvre : Cahier Spécial	2005
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire, Analyse des conditions de travail dans les entreprises syndiquées de l'industrie de la transformation alimentaire	2005
Ministère de l'Éducation, de Loisir et du Sport (MELS), Évolution de la diplomation et des inscriptions en transformation et distribution alimentaire	2005
Statistique Canada, Base de données	2006
Conseil national du secteur des produits de mer, Aperçu de l'industrie de la transformation des aliments	2005
MELS, Rapport d'inscriptions, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs	2006
Deloitte, Nous sommes en 2008 : Savez-vous où se trouve votre talent?	2006
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire, Plan d'action 2006-2007	2006
CTAC, Pierre Bernier, Les nouvelles réalités : subir ou conquérir	2006
MAPAQ, La main-d'œuvre du bioalimentaire	2000
MAPAQ, Industrie bioalimentaire au Québec : Bilan 2005	2006
MAPAQ, Évolution de l'emploi et de la rémunération dans l'industrie de la transformation des aliments	2004
Fonds national de formation de la main-d'œuvre, Rapport d'activités	2005 -2006

Experts consultés

Organisme	Nom
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Bernard Matte
Conseil sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA)	Lise Perron
Groupe Ambition	Pierre Bernier
Institut de technologie agroalimentaire (ITA)	Jean-Pierre Lessard

Membres de l'Alliance de la transformation agroalimentaire

Organismes	Représentant
Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ)	Jacques Boulanger, Président du Conseil de direction
Conseil de la boulangerie du Québec (CBQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Sylvie Cloutier, Vice-présidente Communication et Affaires publiques
Association Québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)	Yvan Lacroix, PDG
Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ)	Pierre Nadeau, PDG
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Jacques Légaré, PDG
Coopérative Fédérée du Québec (Montréal)	Paul Noiseux, Chef des finances
Conseil des viandes du Canada, section Québec (CVQ)	Sylvain Fournaise, Président

7. Représentation et alignement gouvernemental

« Aligner l'allocation des ressources
gouvernementales à l'importance de l'industrie de la
transformation agroalimentaire »

Table des matières

Problématique	83
Positions	87
Intervenants clés	88
Sources d'information et experts consultés	89
Membres de l'Alliance de la transformation agroalimentaire	90

Problématique

Sommaire exécutif

Le secteur de la transformation agroalimentaire a une contribution importante au revenu du gouvernement québécois grâce à une forte valeur ajoutée qui en fait le 1^{er} créateur de valeur manufacturière.

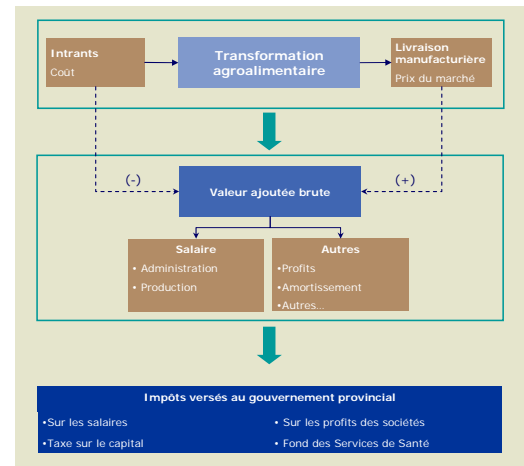
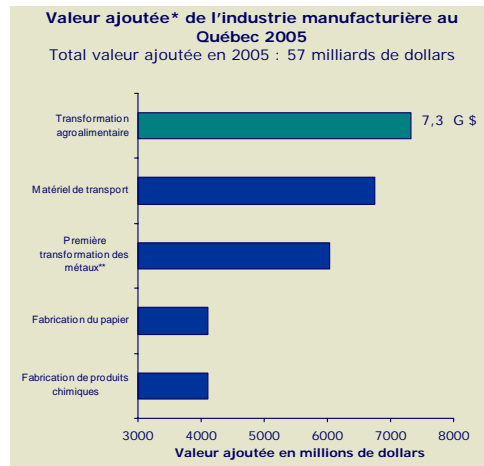
De plus, la transformation agroalimentaire est le deuxième secteur manufacturier en termes de contribution au PIB du Québec et le premier employeur manufacturier de la province. Plus encore, c'est un maillon essentiel de la chaîne de valeur de l'agroalimentaire qui joue un rôle majeur dans l'économie québécoise.

Cependant, les problématiques de la transformation agroalimentaire sont de plus en plus transversales et complexes. Ainsi, **le gouvernement devrait jouer un rôle de catalyseur** pour supporter la transformation agroalimentaire. Or, il apparaît que la transformation agroalimentaire est **une industrie au profil de plus en plus exportateur et innovateur**. Aussi, **Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) devrait être sous la responsabilité du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)** pour que le soutien du gouvernement soit aligné avec les besoins de la transformation agroalimentaire.

Complémentairement, le nombre croissant de parties prenantes demande l'instauration d'un leader gouvernemental fort. En 2005, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a reconnu cela en créant Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) qui a pour mission « d'appuyer le développement de l'industrie de la transformation alimentaire au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec ». Il faut donc tout mettre en œuvre pour que **TRANSAQ**, organisme créé récemment, **s'impose comme le leader gouvernemental de la transformation agroalimentaire**.

Valeur ajoutée de la transformation agroalimentaire

La transformation agroalimentaire est l'un des moteurs économiques principaux du Québec car elle a d'excellentes retombées économiques en termes de PIB, d'emplois et d'expéditions manufacturières. Plus encore, la transformation manufacturière crée de la valeur et est ainsi la 1^{ère} industrie manufacturière en termes de valeur ajoutée avec 7,3 milliards de dollars en 2005. Or, le niveau de contribution d'une industrie au revenu du gouvernement par le biais des impôts est proportionnel à la valeur ajoutée que crée cette industrie, tel qu'illustré dans le schéma suivant :



*Valeur ajoutée manufacturière : correspond à la valeur des expéditions de produits de propre fabrication en tenant compte de la variation nette des stocks de produits en cours de fabrication et de produits finis, moins le coût des matières et fournitures utilisées et le coût du combustible et de l'électricité consommée ainsi que les montants versés à d'autres pour du travail à forfait.

Source : Institut de la Statistique du Québec

La transformation agroalimentaire est l'un des moteurs principaux de l'économie québécoise

Ainsi, il est clair que, par sa forte valeur ajoutée, la transformation agroalimentaire est **un contributeur majeur au revenu du gouvernement provincial**.

De plus, les maillons de l'industrie agroalimentaire sont fortement interdépendants au Québec et la santé économique de chaque maillon est donc fortement corrélée à celle des autres maillons. Par exemple, 73 % des recettes agricoles proviennent directement de la vente aux transformateurs. Ainsi, la performance de la transformation agroalimentaire a un impact sur l'ensemble de l'agroalimentaire au Québec, soit plus de 450 000 emplois et 14,3 milliards de PIB en 2005.

Soutien gouvernemental de la transformation agroalimentaire

La transformation agroalimentaire doit surmonter des défis majeurs, tels la concurrence mondiale, la concentration de la distribution et les besoins complexes et changeants des consommateurs. **Les enjeux qui s'annoncent demandent donc de la part de l'industrie de la transformation agroalimentaire une hausse significative de ses investissements**, aussi bien en marketing et formations qu'en équipements et en R-D par exemple.

Pour aider le succès de l'industrie, le gouvernement provincial a un rôle déterminant à jouer car il peut devenir un catalyseur. Pour encourager et pérenniser l'un de ses fleurons industriels, **le gouvernement provincial doit donc joindre ses efforts aux industriels et investir davantage dans la transformation agroalimentaire**.

De plus, la transformation agroalimentaire est une industrie manufacturière qui **s'oriente de plus en plus vers les technologies de pointe et les marchés internationaux**. Ce virage stratégique est fondamental pour assurer le succès futur de la transformation agroalimentaire. Or, d'après la répartition de son budget notamment, il apparaît que le MAPAQ est un ministère plus orienté vers le côté primaire de l'agroalimentaire.

Enjeu 1 : La transformation agroalimentaire nécessite un meilleur soutien du gouvernement

Le gouvernement provincial doit investir davantage dans la transformation agroalimentaire

Répartition des dépenses du MAPAQ et les organismes affiliés 2005-2006

Catégorie	Dépenses (en millions dollars)
Producteur*	136,3
TRANSAQ	2,3
Autres	40,8
Transferts – MAPAQ	179,4
Transferts - Financière Agricole	305
Coûts administratifs (MAPAQ, RMAAQ, CPTAQ)	174,3
Total des dépenses	658, 7

*95,6M de dollars ont servi au remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles, 26,7M de dollars au programme Prime-Vert et 14M de dollars à l'amélioration de la santé animale.

Source : Rapport annuel MAPAQ 2005-2006

Le TRANSAQ devrait être sous la responsabilité du MEDEIE

Le Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) est, quant à lui, par définition le ministère le plus à même de soutenir les efforts d'exportations et d'innovation d'une industrie. Cela est vrai non seulement en terme de budget, mais aussi en termes de programmes d'assistance. Ainsi, pour supporter adéquatement le développement industriel de la transformation agroalimentaire, il faut **transférer TRANSAQ**, organisme voué au développement de la transformation agroalimentaire, **sous la responsabilité du MDEIE**.

Une des conséquences concrètes et nécessaires de cette modification est que la transformation agroalimentaire serait incluse dans la stratégie d'innovation du gouvernement publiée en décembre 2006 par le MDEIE pour soutenir son profil innovateur.

Rôle de TRANSAQ

De plus, par sa complexité grandissante, la transformation agroalimentaire compte un nombre croissant d'intervenants clés (voir une liste non exhaustive en annexe) car elle fait face à des enjeux de plus en plus pointus comme la salubrité des aliments et l'innovation. Aussi, la transformation agroalimentaire touche maintenant des problématiques concernant plusieurs ministères et organismes gouvernementaux en plus du MAPAQ parmi lesquels le MDEIE et le ministère des Finances.

Les problématiques modernes de la transformation agroalimentaire sont non seulement de plus en plus complexes mais aussi **de plus en plus transversales, ce qui nécessite donc une concertation accrue d'un nombre important d'intervenants**.

Une telle concertation ne peut être obtenue de façon efficace **qu'en instaurant un leader dans l'industrie** qui créera le ralliement autour de lui. Le gouvernement a d'ailleurs reconnu cette nécessité en 2005 en créant TRANSAQ, agence vouée au développement de la transformation agroalimentaire et qui a pour objectifs :

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire :
Représentation et alignement gouvernementale (document confidentiel, version 11.06.2007)
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

- D'offrir aux entreprises de la transformation alimentaire un accès intégré aux différents services et programmes gouvernementaux qui leur sont destinés;
- De mettre à contribution de manière coordonnée et active, les agents gouvernementaux concernés par les besoins et les projets des entreprises;
- D'offrir, en raison de son expertise, les produits et services gouvernementaux propres à l'industrie.

Toutefois, ce mouvement n'en est qu'à **ses premiers pas et l'effort doit être soutenu et intensifié** à l'avenir pour avoir une valeur ajoutée forte. A titre d'exemple, notons que le budget du TRANSAQ est encore limité (6,4 millions de dollars en incluant les salaires en 2005-2006) et qu'il ne soutient directement que deux programmes :

- L'amélioration de la compétitivité de l'industrie québécoise des boissons alcooliques artisanales : 6 millions de dollars sur 3 ans dont 1 million de dollars en 2005-2006.
- La mise en œuvre du plan d'action pour la mise en valeur des produits régionaux et de niche : 3 millions de dollars sur 3 ans dont 1 million de dollars en 2005-2006.

A titre de comparaison, le budget total du MAPAQ en 2005-2006 était de 658,7 millions de dollars dont 305 furent versés à la Financière Agricole. Aussi faut-il se demander si le budget de TRANSAQ est à la mesure de ses objectifs et à la mesure des enjeux auxquels la transformation agroalimentaire va faire face.

En conclusion, **TRANSAQ devrait jouer un rôle de leader au sein du gouvernement** du Québec pour l'industrie de la transformation agroalimentaire et aider à créer les synergies nécessaires entre les différentes parties prenantes et devrait donc **avoir les moyens financiers nécessaires à un tel rôle.**

Enfin, la gouvernance de TRANSAQ et de l'État doit être garante de la juste représentation de l'industrie de la transformation agroalimentaire pour assurer un équilibre entre les différents intervenants et notamment l'adhésion, la reconnaissance de TRANSAQ. En effet, pour que TRANSAQ joue le rôle de leader décrit précédemment de façon viable à long terme, il faut s'assurer qu'il soit écouté et respecté par l'industrie de la transformation agroalimentaire dans son ensemble ainsi que par les autres intervenants gouvernementaux. **La mise en place de règles de gouvernance claires, transparentes, et soucieuses de l'équilibre des forces recherchées est un enjeu s'appliquant aussi à la Financière agricole et à la Régie des marchés agricoles entre autres.**

Le rôle de leader gouvernemental de TRANSAQ devrait être supporté par un budget plus conséquent

La mise en place de règles de gouvernance claires, transparentes, et soucieuses de l'équilibre des forces recherchées est un enjeu s'appliquant aussi à la Financière agricole et à la Régie des marchés agricoles entre autres

Positions

Enjeux

- Les investissements dans la transformation agroalimentaire doivent augmenter.
- L'industrie de la transformation agroalimentaire nécessite un meilleur soutien et assistance du gouvernement (ex. : MDEIE) pour renforcer son profil exportateur et innovateur.
- TRANSAQ doit assurer la juste représentation de la transformation agroalimentaire.

Positions	Interventions possibles du gouvernement provincial			
	Législation	Concertation	Soutien et assistance	Financement
7.1 Soutenir la transformation agroalimentaire à la hauteur de son importance économique par les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – Hausse générale des investissements du gouvernement dans la transformation agroalimentaire; – Transfert de TRANSAQ sous la responsabilité du Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) afin de soutenir fortement son profil exportateur et innovateur. 		●	●	●
7.2 Renforcer le rôle de TRANSAQ en : <ul style="list-style-type: none"> – Augmentant le budget de TRANSAQ, et ce en phase avec l'importance de l'industrie dans l'économie québécoise ; – Transférant TRANSAQ sous la responsabilité du MDEIE. 			●	●
7.3 Mettre en place des règles de gouvernance claires, transparentes, et soucieuses de l'équilibre des forces recherché au sein de la Financière agricole et de la Régie des marchés agricoles entre autres.	●	●		

Intervenants clés

- Le **Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation** (MDEIE), car l'innovation, la recherche et la productivité sont des sources de croissance et donc de succès à long terme, en particulier avec la compétition accrue des pays émergents. Notons à ce titre que le MDEIE a publié récemment sa nouvelle stratégie concernant l'innovation au Québec, intitulée « Un Québec innovant et prospère » qui représente un investissement supplémentaire de 888 millions de dollars en recherche et innovation sur la période 2007-2010 pour un budget total de 1,166 millions de dollars. Si cette initiative est louable, il faut toutefois s'assurer que toutes les industries en bénéficieront équitablement et que les industries de pointe telles l'aéronautique, la pharmaceutique et la biotechnologie ne seront pas les seules grandes gagnantes de cette initiative.
- le **Ministère de la Santé et des Services Sociaux**, car la problématique de salubrité des aliments est plus que jamais au centre des discussions.
- Le **Ministère des Transports**, car dans un contexte de mondialisation, la chaîne de valeur de la transformation prend une ampleur géographique mondiale, ce qui implique aussi des problématiques environnementales.
- Le **Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Emploi-Québec** en particulier, car la pénurie de main d'œuvre qualifiée et le manque d'inscription dans les établissements de formations en transformation agroalimentaire sont des enjeux critiques.
- Le **Ministère des Finances**, car pour rester compétitive, la transformation agroalimentaire doit faire suffisamment d'investissements. Par exemple, la création d'un incubateur bioalimentaire à la Pocatière a nécessité des investissements de 7,2 millions de dollars principalement financés par le gouvernement du Québec dans le cadre du Plan d'accélération des investissements public (PAIP) et d'autres immobilisations. De plus, les mesures fiscales comme les crédits d'impôts pour la R-D sont des outils fondamentaux pour que la transformation agroalimentaire assure sa survie à long terme.
- Le **ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**, car la transformation agroalimentaire, en tant que première industrie de transformation du Québec, se doit d'assurer le respect de l'environnement.
- Les **fonds fiscalisés** : le gouvernement appuie la croissance du capital de sociétés d'investissement (Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, Fondation et Capital régional et coopératif Desjardins) par le biais d'un crédit d'impôts aux particuliers qui en deviennent actionnaires. Ces sociétés ont un rôle essentiel à jouer dans l'avenir de la transformation agroalimentaire en soutenant sa productivité par les investissements adéquats par exemple.
- Les **sociétés gouvernementales de financement** comme la SGF-Soquia, Investissement-Québec et la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ) sont des sources de financement sans lesquelles la transformation agroalimentaire québécoise aurait des difficultés à rester compétitive.

Sources d'information et experts consultés

Documents consultés	
Document	Année
MAPAQ, Rapport Annuel	2005 / 2006
TRANSAQ, Rapport Annuel	2005 / 2006
MAPAQ, Industrie bioalimentaire au Québec	2006
Statistique Canada, Base de données	2006
Emploi Québec, Le marché du travail et l'emploi sectoriel au Québec 2006-2010	2006
TRANSAQ, Site internet	2006
Ministère des Finances, Budget 2006-2007	2006
MDEIE, Un Québec innovant et prospère	2006
Institut de la statistique Québec, Base de données	2006

Membres de l'Alliance de la transformation agroalimentaire

Organismes	Représentant
Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ)	Jacques Boulanger, Président du Conseil de direction
Conseil de la boulangerie du Québec (CBO), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Sylvie Cloutier, Vice-présidente Communication et Affaires publiques
Association Québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)	Yvan Lacroix, PDG
Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ)	Pierre Nadeau, PDG
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Jacques Légaré, PDG
Coopérative Fédérée du Québec (Montréal)	Paul Noiseux, Chef des finances
Conseil des viandes du Canada, section Québec (CVQ)	Sylvain Fournaise, Président